

**Université Paris 7 – Paris Diderot**

Master Sociologie-anthropologie :  
Migrations et Relations Interethniques  
2014/2015

**Les questionnements éthiques dans l'adoption  
internationale et leur lien avec les représentations  
de l'identité physique, ethnique et culturelle**

**Filipina Salomon**

Mémoire de Master 2  
Sous la direction de Alain Morice

septembre 2015

## Remerciements

**Je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à l'achèvement de ce mémoire :**

mon directeur de mémoire monsieur Alain Morice, pour son encadrement et ses remarques précieuses ;

les personnes qui ont accepté de m'accorder un entretien : adoptés, parents adoptifs et professionnels et grâce à qui j'ai appris beaucoup de choses intéressantes ;

mon compagnon Adonis pour ses corrections, sa disponibilité et sa patience ;

mon fils Yuri pour m'avoir permis de finir ce mémoire ;

ainsi que mes parents qui m'ont appris à être autonome et responsable.

# SOMMAIRE

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1. PROBLEMATIQUE .....</b>	<b>8</b>
1.1 Contexte scientifique des études sur l'adoption internationale en France.....	8
1.2 Objectivité et subjectivité de l'étude sur l'adoption internationale : l'impossibilité d'établir la véracité de certains faits .....	9
1.3 La relation au droit.....	13
1.4 Les acteurs de l'adoption internationale .....	13
<b>2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>15</b>
2.1 Formulation du sujet.....	15
2.2 Délimitation du terrain.....	16
2.3 Les techniques de constitution des données .....	16
2.3.1 Analyse de textes écrits .....	18
2.3.2 Entretien (directif, semi-directif, ouvert).....	19
2.3.3 Observation participante.....	21
2.3.4 Questionnaire par mail .....	22
<b>3. REPERES THEORIQUES SUR L'ADOPTION INTERNATONALE .....</b>	<b>23</b>
3.1 Travaux anthropologiques sur les sociétés d'ailleurs et d'ici : quelle base de réflexion pour notre sujet ? .....	23
3.2 L'adoption internationale en France : une approche socio-historique .....	26
3.2.1 Avant la Seconde Guerre mondiale .....	27
3.2.2 Après la Seconde Guerre Mondiale.....	28
3.2.3 Les années 1950-60-70.....	30
3.3 L'histoire de l'adoption internationale et le passé colonial de la France : quel lien ?.....	32
3.4 Les changements économiques et l'enjeu de réparer une inégalité.....	33
3.5 Les auteurs d'aujourd'hui qui écrivent sur l'adoption internationale.....	35
3.6 L'état juridique actuel de l'adoption internationale en France .....	37
3.6.1 Les autres pays d'accueil .....	41
3.6.2 Les statistiques : des chiffres en mouvement constant .....	42
<b>4. TERRAIN .....</b>	<b>44</b>
4.1 Les trois groupes du positionnement éthique .....	44
4.2 Les grands points du débat sur les aspects éthiques de la pratique de l'adoption internationale .....	47
4.2.1 Le nombre d'« enfants adoptables » : de quels enfants parle-t-on ? La pauvreté et la prise en charge des enfants abandonnés .....	47
4.2.2 Le coût de l'adoption .....	61

4.2.3 Les dérives et le trafic d'enfants .....	63
4.2.4 L'objectif de l'adoption .....	69
4.2.5 L'identité de l'adopté : la différence et la ressemblance .....	71
4.2.5.1 Le complexe de la banane, le complexe de Bounty.....	75
4.2.5.2 La construction de l'identité dans le contexte de la société du pays d'accueil .....	76
4.2.5.3 La ressemblance.....	78
4.2.6 L'opposition des liens biologiques aux liens affectifs .....	78
4.2.7 L'adoption plénière : un bon exemple de divergence sur l'importance des liens.....	81
4.2.8 L' <i>open adoption</i> et la pluriparentalité.....	86
4.2.9 Adoption internationale en tant qu'acte humanitaire .....	88
<b>5. ANALYSE THEORIQUE : LE LIEN ENTRE LES POSITIONS ETHIQUES ET LES REPRESENTATIONS DE L'IDENTITE .....</b>	<b>91</b>
5.1 Pourquoi s'agit-il de représentations de l'identité physique, culturelle et ethnique ?.....	91
5.2 Le malaise partagé de l'identité des adoptés .....	93
5.3 Les représentations et les attributions de l'identité par les acteurs.....	94
5.4 Le racisme de l'autre : l'aporie de l'énonciation performative (D. Fassin).....	95
5.5 La figure de l'adopté : un intégré, un étranger ou un homme marginal ? .....	98
<b>Conclusion.....</b>	<b>103</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>106</b>
Annexe 1 : Glossaire.....	106
Annexe 2 : Grille d'entretiens .....	107
Annexe 3 : Description des entretiens .....	108
Annexe 4 : Extrait de l'entretien n° 1 .....	110
Annexe 5 : Questionnaires par e-mail .....	112
Annexe 6 : Couvertures de brochures.....	113
<b>Bibliographie.....</b>	<b>114</b>

## Introduction

Le mémoire que nous présentons ici est le résultat du travail de recherche qui a duré deux années universitaires : ces deux ans ont été les premiers de nos études en discipline de sociologie. Après un parcours de licence en Pologne, l'arrivée en France et la découverte des théories de migrations et de relations interethniques à travers la langue et l'approche française nous ont permis de concrétiser les questions que nous nous posions – et qui étaient très générales – sur les relations humaines et sur la fabrication des différences symboliques et réelles entre les groupes et individus. Le parcours que nous avons suivi entame une réflexion multidimensionnelle sur la fabrication des catégories ethniques et culturelles et les conditions dans lesquelles elles se forment – et ceci n'est pas uniquement dans le contexte français, mais plus globalement, dans l'aire culturelle européenne dans laquelle nous-mêmes avons été socialisés. Les grandes questions qui ont fait le fil conducteur de ce parcours universitaire ont été les suivantes : Comment se construisent les frontières symboliques entre les groupes humains ? Quels sont les facteurs qui créent les identités collectives et individuelles ? Ces questions, tant à l'actualité dans le domaine des études sur les relations interethniques se révèlent pertinentes dans différentes sphères de la vie sociale. Le cas de l'adoption internationale en est une illustration intéressante. Nous voulons y questionner les deux dimensions : celle de frontières de la sphère familiale, qui touche les catégories de la filiation parentale, et celle des frontières de l'appartenance culturelle et ethnique en général. Dans la suite de ces pages nous allons présenter le cheminement qui a pour objectif d'entamer la réflexion sur ces deux dimensions sur lesquelles se construit la figure de l'adopté : les deux types de frontières.

Tout au départ, le sujet de l'adoption internationale était pour nous complètement nouveau : arrivant de Pologne pour faire nos études de Master à Paris, nous connaissions certes l'existence d'une telle pratique en France (l'adoption des enfants d'autres pays) mais nous n'avions pas la moindre idée de l'ampleur de ce phénomène et sur les effets sociaux qu'il implique. En commençant la recherche, nous avons pu remarquer que ce sujet tout comme d'autres liés à la question de la famille (la parentalité des homosexuels, les naissances sous X, la fécondation assistée) touche profondément les modes d'appréhension sociale et culturelle de la parentalité et de la construction normative de la famille dans l'aire européenne dont la France fait partie. Une de nos hypothèses est que comme dans les débats sur la parentalité des homosexuels, les naissances sous X ou la fécondation assistée, les

questionnements dans l'adoption internationale se font autour de frontières morales qui s'établissent sur la base des convictions éthiques des acteurs concernés. Ces frontières sont toujours floues et connaissent des redéfinitions constantes. Elles s'appuient sur des logiques (tendances) de pensée plus générales : dans le cas de notre étude il s'agit de la logique universaliste et logique culturaliste. Parallèlement, nous avons pu voir l'importance de la question de l'identification et de l'assignation culturelle et ethnique qui est souvent traitée avec précaution par les acteurs de l'adoption internationale eux-mêmes. Notre étude de terrain nous a permis de constater que ces identifications et assignations émergent des logiques morales que nous venons d'évoquer.

L'adoption à l'international implique un aspect qui est important à prendre en compte pour analyser ce sujet. Il questionne les rapports sociaux de force, et cela sur un double champ : rapport politique entre les pays et rapport de l'âge entre l'adulte et l'enfant. D'un côté, il s'agit d'un contexte géopolitique concret, qui est l'inégalité entre les niveaux de développement économique des pays « donneurs » et pays « preneurs » d'adoption ; de l'autre côté, il s'agit simplement de l'impossibilité pour l'enfant d'être un acteur conscient du fait de sa minorité d'âge. Dans ce contexte, il sera plus facile de comprendre les stratégies des acteurs et les discours qu'ils mobilisent : on peut voir émerger les figures du majoritaire et minoritaire, ainsi que des groupes d'intérêts, qui mobilisent les discours (à l'échelle individuelle et/ou collective) et qui abordent les représentations qui concernent la normativité de la famille et des liens (pas seulement familiaux, mais aussi – et surtout – culturels, nationaux et ethniques).

Étant donné que l'adoption internationale se pratique souvent entre des pays éloignés géographiquement, qui ont des politiques sociales différentes de celle de la France et qu'en général, l'enfant adopté vient d'un espace culturel et social différent de son pays d'accueil, ces questions y sont inévitablement présentes. Il s'ajoute à cela le caractère inégal que je viens d'évoquer où certaines représentations bénéficient ou ont bénéficié pendant longtemps d'un contexte plus favorable que d'autres pour émerger dans l'espace discursif de l'adoption internationale, et par cela, dans l'imaginaire social. Soulignons, en outre, que les services d'adoption et les parents adoptifs ont, pendant longtemps, gardé le monopole des témoignages, émissions télé et d'autres sortes de publications. Les adoptés, petit à petit, arrivent enfin à occuper cet espace de représentations, le rendant ainsi plus pluriel et contradictoire.

Nous considérons également important de prendre en compte les changements croissants de la formulation des principes et de la réalité des pratiques de l'adoption internationale : les différents pays d'origine changent leurs critères, ce qui nécessite des changements au niveau juridique, mais aussi au niveau discursif de la part des professionnels et intermédiaires en France. Ces obligations externes sont dictées par différentes circonstances : les catastrophes naturelles (ex. le séisme en Haïti), les problèmes de trafic (ex. les abus dans le cas du Guatemala), les changements politiques, ainsi qu'à longue échelle les améliorations de nature sociale du développement économique. Ceci provoque des changements de la réalité de l'adoption (adopter à l'étranger est de plus en plus difficile), et par là, forme les regards des acteurs de l'adoption en France.

Les discours sur l'adoption sont ainsi conditionnés par les changements de la réalité de l'adoption, mais aussi par les tendances morales de la société dans laquelle ils se construisent.

# **1. PROBLEMATIQUE**

## **1.1 Contexte scientifique des études sur l'adoption internationale en France**

La littérature sociologique et anthropologique sur l'adoption internationale en France n'est pas abondante. Les recherches sur ce sujet se concentrent dans le domaine de la psychologie et psychiatrie, où l'analyse se focalise sur le psychique de l'enfant adopté, les troubles de toute sorte qu'il rencontre du fait d'être adopté et de changer d'environnement. Comme nous ne possédons pas les compétences dans le domaine de la psychologie, nous ne pouvons pas faire une analyse de l'approche qu'ils représentent. Néanmoins, certains termes venant de l'analyse psychologique sont de plus en plus employés dans des discours qui proviennent des acteurs qui ne sont pas les psychanalystes. Les travaux dans les domaines de la psychologie et psychiatrie s'intéressent avant tout à la présence de l'adopté dans sa nouvelle famille et semblent consacrer moins de place au passé de l'enfant. Ces travaux sont aussi le produit d'une approche particulière qui situe l'enfant dans une position concrète que nous analyserons de plus près par la suite. Pour ce faire, nous nous intéresserons aux contenus de ces ouvrages, pour voir la façon dont l'adopté y est décrit, afin de les comparer avec d'autres sources (articles de journalistes, récits des adoptés et des parents adoptifs). Nous allons voir également comment les travaux des dans ces domaines font réagir les adoptés et parents adoptifs.

Nous allons voir ainsi que les travaux sociologiques sur le sujet ne sont pas nombreux, surtout si on prend en compte la période assez longue dans laquelle l'adoption internationale persiste. Du point de vue sociologique, nous considérons le contexte actuel dans lequel cette pratique évolue intéressant, car il est influencé – et il influence lui-même – la réalité sociale dans laquelle nous vivons avec toutes ses représentations et logiques normatives. Pour cela aussi nous pensons que l'analyse sociologique de l'adoption internationale nécessite une actualisation, face à l'émergence des nouvelles voix et représentations créées par les acteurs sociaux.

Parce que nous avons lu de nombreux textes concernant le sujet, il nous est difficile de prendre parti dans le débat sur la légitimité de l'adoption (qui semble aujourd'hui devenir de plus en plus mouvementé avec les discussions que nous présentons plus loin : l'apparition et la dénonciation des abus et leurs critiques qui s'étalent sur l'adoption en général). Nous nous

abstenons alors d'exprimer nos avis sur les sujets présentés et nous restons sur l'objectif que nous nous sommes fixé : combiner les différents discours afin d'élargir les pistes de réflexion critique sur le sujet. Ainsi, nous pourrions placer ces différents discours dans des contextes sociologiques plus larges; essayer de comprendre des quelles représentations émergent les oppositions idéologiques qu'on peut observer dans l'espace discursive de l'adoption internationale.

## **1.2. Objectivité et subjectivité de l'étude sur l'adoption internationale : l'impossibilité d'établir la véracité de certains faits**

Il est important de signaler que ce travail se veut une étude qualitative : à ce niveau de recherche, il est impossible de réaliser une enquête quantitative sur ce sujet. Bien que nous allons nous référer aux données chiffrées concernant les pratiques recensées par l'État (le nombre d'adoptions par an, réparties selon les pays d'origine des enfants, le nombre des célibataires adoptants), il n'existe pas des données chiffrées sur des objets tels que le nombre d'adoptés et parents adoptifs qui considèrent leur adoption comme un échec – d'ailleurs, la notion d'échec est difficilement définissable, ce que nous allons aborder plus tard. D'autres données sur l'adoption en France, comme le pourcentage des adoptés qui se rassemblent dans des associations, et idem pour les parents adoptifs, n'existent pas. Il est également impossible de savoir le taux d'investissement des adoptés et parents adoptifs sur internet pour exprimer leurs idées, combien parmi eux écrivent des blogs sur l'adoption, contribuent sur des forums destinés au sujet, bref, leur part d'expression dans un endroit accessible au public. Nous ne savons alors pas quel est le pourcentage des parents et enfants d'adoption qui mobilisent les discours, c'est-à-dire participent à la création du champ discursif de l'adoption internationale.

C'est pour cela que les argumentaires qui concernent les positions morales doivent toujours être placés dans des contextes individuels : on entend « nombreux sont des parents adoptifs qui ont recouru aux voies illégales pour avoir un enfant » ou « la plupart des adoptés vont bien », mais il nous est impossible d'établir la véracité de ces constats. Pour cela, nous voulons nous inscrire avec ce travail dans l'approche de l'analyse des discours : nous relatons les propos des acteurs en essayant d'y trouver les références à certaines logiques, mais sans vouloir vérifier les faits réels. Ces discours, ce sont les « vérités » des personnes qu'on interroge, ou bien de ce qu'ils veulent transmettre comme vérité. Quant aux productions discursives des acteurs professionnels, là aussi des positions peuvent être différentes et

évoluer dans le temps – nous n’accordons alors pas à ces acteurs institutionnels une « confiance » plus approfondie – autrement dit, ne les considérons pas comme instances de vérification des données. Nous ne prétendons pas prouver les raisons ou torts : les institutions et personnes les représentant sont des acteurs sociaux qui ont pour nous le même statut analytique que les parents adoptifs et adoptés. Ils produisent des discours particuliers, qui révèlent, eux aussi, de représentations plus globales. Ce que nous constatons alors comme la base constitutive de notre analyse est que tous les acteurs concernés évoquent et se réfèrent aux logiques de pensée et représentations sociales ancrées dans la société, et le font selon la position qu’ils occupent dans l’histoire.

Nous allons voir que cette question de véracité s’impose déjà au niveau des débats sur les faits globaux et fondamentaux de l’adoption. Prenons la question du nombre d’enfants adoptables : une donnée – il pourrait paraître – facilement vérifiable. Certains parents adoptifs que nous avons interrogés (et que nous avons lus) sont convaincus du contraire de ce qui maintiennent les professionnels de l’adoption. Selon ces parents adoptifs, des enfants à adopter dans le monde, « il y en a plein », mais ce sont les acteurs institutionnels qui « bloquent » la possibilité d’être adopté pour ces enfants. D’où le problème de temps d’attente très long et procédures compliquées pour adopter. On peut alors repérer une tendance à soupçonner les mesures intentionnelles de la part des institutions de l’adoption pour soutenir cet état de chose. De l’autre côté, ce qui est répété à chaque occasion par ces différentes institutions de l’adoption, c’est le nombre fortement inférieur d’enfants à adopter dans le monde d’où vient le temps d’attente très long pour les adoptants. Ce que s’explique par le problème de fécondité croissant dans des pays développés (alors en France aussi)<sup>1</sup>, et par le fait que la majorité des enfants vivant dans la grande précarité ont soit des situations juridiques qui ne permettent pas de les confier à l’adoption, ou bien sont des enfants grands, handicapés, en fratries – ce que fait qu’ils ne sont pas confiés pour adoption en priorité.

Notre position en tant que chercheur n’a pas pour objectif de confirmer ou démentir les informations relatées dans les récits des acteurs ou de chercher des solutions aux conflits idéologiques qui se présentent dans des débats. Nous prétendons ainsi à une position

---

<sup>1</sup> Même si la France a un taux de fécondité plus élevé que d’autres pays européens, le problème d’infertilité est propre à la question de l’adoption ; les demandes d’adoption se font neuf fois sur dix suite à des problèmes à concevoir un enfant physiologiquement. Source : CREA, Etude relative au devenir des enfants adoptés en France et à l’international, Rapport final, *Préconisations*, avril 2013 : [http://www.adoption.gouv.fr/IMG/pdf\\_Rapport\\_final.pdf](http://www.adoption.gouv.fr/IMG/pdf_Rapport_final.pdf)

d'observateur. Car, bien entendu, les positions dans cet univers de l'adoption sont inévitablement issues de la position de l'acteur dans l'affaire : le vécu d'un adopté va structurer ses convictions et opinions. La prétention de chercheur à proposer des solutions est tout simplement impossible, car nous n'avons pas des outils pour cerner tous les faits. La réalité est alors telle qu'elle croit être pour les acteurs sociaux et nous voulons appliquer ce principe analytique sur l'ensemble de notre étude.

Le but de notre recherche rejoint les grands sujets de réflexion partagés par tout le champ de sociologie : dans quelles représentations et systèmes normatifs s'inscrivent les stratégies des acteurs sociaux ? Quel est le degré de son impact sur ces stratégies ? Quel impact ont ces logiques normatives sur les vécus individuels ? En répondant à ces questions, nous ne prétendons pas apporter des solutions et des constatations morales aux problèmes existants, mais nous voulons rassembler des éléments de compréhension dans des contextes sociaux concrets. Autrement dit, ce mémoire se veut un état des lieux de la situation de l'adoption internationale en France, pour servir comme un outil de réflexion critique pour aborder le sujet.

Le constat de départ que nous posons implique l'existence d'un débat public avec des positionnements opposés, qui s'axe sur les questionnements moraux, c'est-à-dire qui tend à fournir des arguments qui justifient la pratique de l'adoption internationale, et, de l'autre côté, qui tend à dénoncer les dérives supposées (ou pas) de ce procédé. Bien évidemment, ces deux positionnements ne sont pas clos et différents degrés et constellations de revendications existent, ce que rend les jugements et constats encore plus complexes. Souvent les acteurs qui ont un point de vue particulier prennent en compte des arguments des « adversaires », mais en enlevant l'importance et saillance dans la totalité du problème, ou bien en le détournant comme défavorable. Les mêmes constats peuvent alors être utilisés pour défendre des positions contraires et pour justifier des logiques concrètes, selon l'importance qui leur est accordée.

L'existence de cette polémique idéologique est facilement repérable et on n'a pas besoin d'effectuer des recherches approfondies pour l'affirmer : il suffit de surfer sur internet pour trouver des articles de presse, associations et collectifs qui ont des postulats plus ou moins militants, mais qui dans chaque cas abordent des questions de dysfonctionnements (par exemple, la durée très longue des procédures d'adoption), de l'existence des idées reçues

(comme « la plupart des adoptés vont bien »), de mauvaises interprétations des faits, etc. Il s'agit de différents enjeux qui se posent : la dispute sur la légitimité de l'adoption plénière, de la démarche individuelle ou sur la facilitation des procédures pour les adoptants.

L'hypothèse qui se confirme dans la démarche empirique est que ce débat sur l'éthique et ses fondements est en lien direct avec des représentations physiques, ethniques et culturelles qui existent dans la société française en général. Nous voulons examiner ici selon quels critères, au sein de la société et sur ses différents niveaux de globalité (liens familiaux, professionnels, etc.), se construit l'altérité et les frontières symboliques et dans quels contextes se déploient des représentations particulières. Il s'agit alors des différentes façons dont les acteurs de l'adoption internationale perçoivent la filiation parentale, ethnique et culturelle. Ces façons influencent ensuite les positions idéologiques et éthiques qu'ils occupent.

Dans l'espace médiatique, les adoptés font l'objet d'assignation de l'identité par les parents adoptifs, les organismes de l'adoption et plus largement par l'entourage familial et scolaire. Eux-mêmes, en tant qu'individus forment leur identité par interactions avec d'autres individus et avec le groupe dans lequel ils sont socialisés. Ces représentations de l'identité ont parfois pour but d'assimiler l'individu à un groupe donné tandis que d'autres vont vouloir marquer la différence avec ce groupe. Parce que le débat sur l'adoption internationale est divisé entre différentes positions morales, ces assignations et représentations deviennent souvent des revendications.

Nous allons analyser ces assignations et revendications de l'identité dans une approche stratégique : les discours que nous étudions impliquent des stratégies concrètes, à travers lesquelles est formée la pratique de l'adoption internationale en France. Les acteurs utilisent ces pratiques pour se placer dans des positions morales, qui peuvent ainsi devenir politiques. Ces positions résultent de la place que ces acteurs occupent dans l'affaire, leurs stratégies sont alors entreprises pour justifier leurs choix.

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle que les questionnements dans l'adoption internationale se font autour de frontières morales qui s'établissent sur la base des convictions éthiques des acteurs concernés. Selon le philosophe Jérémie Rostan, l'éthique est définie comme ce que l'individu trouve mieux à faire face à une situation : quelque chose qui est contingent, qui peut changer en fonction des situations. Quant à la morale, elle se réfère à la

manière dont tout individu devrait agir : elle concerne alors les références communes à une société donnée<sup>2</sup>. Quand nous parlons de convictions éthiques il s'agit donc de convictions que les acteurs ont sur le sujet de l'adoption internationale, ce qu'ils trouvent juste ou injuste de faire en ce qui concerne, par exemple, les enfants abandonnés. Ces convictions se réfèrent à des logiques morales plus globales qui sont des tendances généralement présentes dans la société occidentale. Nous allons parler de ces logiques morales : il s'agit de logique universaliste et logique culturaliste. Elles sont morales car dans leurs principes elles impliquent une certaine ligne de conduite et sont partagées par un plus grand nombre des membres de la société.

### **1.3 La relation au droit**

Dans le cas de l'adoption internationale, les stratégies que les acteurs entreprennent – et comme dans beaucoup d'autres situations sociales – se font en rapport au droit. Ainsi, les contributions écrites et actions des acteurs qui ne sont pas acteurs législatifs peuvent avoir un impact sur les changements juridiques. Les questions juridiques de l'adoption que nous allons traiter dans la partie terrain (types d'adoption : simple et plénière, les procédures d'agrément, les intermédiaires, la question d'accès aux origines) sont un espace où le registre juridique et le registre social s'entremêlent et s'influencent. Il s'agit donc d'un espace où le droit influence le social et inversement - la réalité sociale oblige l'État à modifier le droit. Il s'agit d'un mouvement continu entre les revendications sociales faites par les acteurs et les législations<sup>3</sup>. Dans cette constellation, il est pertinent de ne pas négliger le rôle des discours des professionnels : eux aussi contribuent à la formulation des politiques et législations. Ces législations sont la source des tensions et de la prise de positions par les acteurs : l'exemple premier qui s'impose en observant la situation de l'adoption internationale est la forme d'adoption appelée « plénière », qui est actuellement mise en question par certains, et qui dans tous les cas nécessite une reformulation : elle semble être au centre des débats sur la moralité et l'éthique de l'adoption.

### **1.4 Les acteurs de l'adoption internationale**

---

<sup>2</sup> Jérémie Rostan (2009), *Le capitalisme et sa philosophie*, éd. Marché Noir, p. édition électronique, p. 128. : <http://fr.scribd.com/doc/13289155/Le-capitalisme-et-sa-philosophie> [consulté le 25/06/2015]

<sup>3</sup> Emmanuelle Saada explique cette dépendance entre social et juridique dans l'introduction de son ouvrage „Enfants de la colonie“ (p. 17) : elle s'applique sur des nombreux situations sociales.

Les acteurs de l'adoption internationale sont les suivants : les institutions et organes officiels qui créent la politique de l'adoption internationale, les travailleurs sociaux et pédopsychiatres, les parents adoptifs et les adoptés. Un autre type de d'acteurs qui sont les intermédiaires (organismes agréés de l'adoption : les OAA) – peuvent être à la fois acteur institutionnel (l'Agence Française de l'Adoption est un OAA officiel d'État), ou associatif (ces sont des associations qui se font accorder le statut d'un OAA). De plus, souvent ce sont des parents adoptifs qui s'investissent dans ces organismes agréés en tant que salariés ou bénévoles. Les parents adoptifs constituent aussi les associations des parents adoptifs, qui sont nombreuses en France et qui ont une tradition depuis les années 1960. De la part des adoptés, il existe quelques collectifs créés dans des années 2000, qui sont actuellement en développement. Il existe aussi d'autres acteurs de l'adoption internationale qui n'interviennent que dans certains cas et ne s'occupent pas forcément uniquement de l'adoption : avocats, juges ou d'autres intermédiaires moins formels dans le pays d'origine. Si on inclut alors le pays d'origine, les acteurs de l'adoption internationale sont aussi le personnel de l'orphelinat et les parents de naissance. Notre étude est pourtant consacrée au terrain de la France et aux acteurs que nous venons d'énumérer au début de ce paragraphe.

Tous ces acteurs produisent des discours et mobilisent des logiques et représentations. Dans notre étude, nous nous focalisons sur les parents adoptifs et adoptés (le nombre d'entretiens que nous avons fait est approximatif pour chacun de ces groupes), en prenant en compte les discours mobilisés par certains professionnels. Les récits dans des publications et dans l'espace numérique ont pour nous le même statut de terrain que les entretiens que nous avons fait. Notre objectif est de placer ces différents discours dans des contextes sociologiques plus larges, essayer de comprendre de quelles représentations émergent les oppositions idéologiques qu'on peut observer dans l'espace discursif de l'adoption internationale, et enfin, comment les représentations structurent les positions morales dans les débats.

Pour développer nos hypothèses, nous allons dans un premier temps présenter les travaux anthropologiques sur l'adoption dans les différentes aires culturelles, retracer l'histoire de l'adoption en France, puis repérer la dimension politique du phénomène et aborder les aspects juridiques et institutionnels, ensuite étudier les pratiques menées par les candidats à l'adoption et leur encadrement par les services professionnels, afin de présenter et analyser les représentations recueillies lors de la recherche sur le terrain.

## **2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

### **2.1 Formulation du sujet**

Le cadre du sujet de travail ainsi que la problématique ont évolué avec l'avancement de la recherche. L'idée générale de départ de notre recherche était de s'intéresser aux questions du choix de l'enfant adopté par les parents adoptifs, ainsi que l'accompagnement de ce choix par les acteurs institutionnels. Parallèlement, nous avons repéré des éléments de discours qui peuvent toucher à la thématique de l'ethnisation et des usages de représentations raciales et ethniques dans l'espace discursif de l'adoption internationale. Les premières sorties sur le terrain nous ont permis de délimiter le cadre de la recherche : l'accès aux établissements officiels qui s'occupent de l'adoption internationale s'est révélé difficile, ainsi que le contact plus approfondi avec une famille adoptive concrète. Nous avons décidé de nous concentrer sur les représentations concernant les identités et assignations des identités, car après des lectures et premières rencontres cette question s'est révélée saillante. Dans ce cas, le terrain est plus facilement accessible : il n'englobe pas seulement les entretiens, mais aussi les publications, sites internet, blogs, brochures etc. Après les entretiens et lectures, la problématique d'éthique s'est révélée. Ainsi, nous avons décidé de mettre en relation ces deux éléments de débats sur l'adoption internationale telle qu'elle est pratiquée en France.

Nous avons formulé l'hypothèse qui dit que les représentations que nous voulons traiter résultent des convictions éthiques (qui sont liées à des logiques morales plus générales) des acteurs de l'adoption. Les assignations de l'identité se font par tous les acteurs : du côté législatif, c'est l'Etat français qui octroi le nouveau statut juridique à l'adopté car il devient juridiquement l'enfant de ses nouveaux parents. Du côté social, ce sont des institutions et des professionnels tels que pédopsychiatres ainsi que parents adoptifs et adoptés eux-mêmes qui opèrent certaines représentations. Certaines de ces représentations peuvent résulter des catégorisations concernant ethnicité, culture et « race » qui sont plus largement présentes dans la société occidentale.

Nous allons présenter dans la partie terrain les discours de ces différents acteurs que nous avons recueillis, pour montrer ensuite quelles différentes représentations y émergent.

## **2.2 Délimitation du terrain**

Nous avons fait le choix de ne pas limiter nos entretiens aux seuls adoptés ou aux seuls parents adoptifs. Avec la conscience que notre étude prétend à un travail qualitatif, nous avons considéré que c'est dans la diversité des témoignages (des parents adoptifs, des adoptés, des acteurs institutionnels) que la question qui est au sein de notre problématique apparaît. De même, nous n'avons pas voulu donner de l'importance à certains types de sources plus qu'à d'autres : nous traitons les entretiens face à face, les articles de presse ou les commentaires des forums sur l'Internet au même niveau. Cette approche nous permet de réunir un nombre important des témoignages et récits.

Ces données concernent principalement la France, mais certains témoignages ont aussi été faits par des francophones autres que français.

Nous avons organisé les récits en fonction du type d'acteur qui le transmet. Ensuite, nous les avons repartis selon le type d'idéologie ou de logique à laquelle ils se réfèrent. L'analyse des résultats sera appuyée sur les ouvrages théoriques dans la matière des relations interethniques.

## **2.3 Les techniques de constitution des données**

Le terrain a été exploré pour une durée totale de 18 mois, avec des intensités variables : nous avons commencé nos recherches en novembre 2012 pour finir les entretiens en juin 2014. Nous avons néanmoins continué la recherche bibliographique après cette date, ce qui nous a permis d'approfondir la réflexion et de commenter les résultats du terrain. On peut diviser ce temps en deux étapes :

- la première partie, qui couvre la période de l'année universitaire 2012/2013 (qui a abouti à un mémoire d'étape) : il s'agissait d'abord de la lecture des livres sur l'adoption, en commençant par les manuels pour futurs adoptants et les mémoires des adoptés et adoptants, ainsi que le repérage théorique. La suite englobe les premiers entretiens, qui ont permis de délimiter le sujet de la recherche et de se focaliser sur les représentations et leur lien avec les débats moraux.
- la deuxième partie, qui correspond à la deuxième année du master (l'année 2013/2014) : il s'agit de la validation des données recueillies, et d'autres entretiens qui

ont confirmé le choix du sujet. La problématique autour des questionnements et débats moraux a trouvé plus de justifications : après les entretiens nous nous sommes rassurés dans le choix de notre sujet. Cette deuxième partie s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année universitaire 2014/2015.

La première étape était la lecture des ouvrages sur l'adoption, qui consistait à s'informer et orienter l'axe de notre recherche. Après ce repérage, nous avons commencé la prise de contact avec les acteurs de l'adoption internationale. Nous avons commencé par la publication de l'appel sur les forums sur l'Internet consacrés au sujet. Il s'agissait du message :

« Je suis étudiante en master 1 de sociologie et je commence à écrire mon mémoire sur l'adoption internationale. Je cherche toute personne, en attente de l'agrément (ou les refusés aussi), en attente d'adopter, ayant adopté ou étant adopté à l'étranger, qui voudrait raconter son parcours et partager ses opinions et expériences. »

Cet appel a abouti à deux contacts via mail : il s'agissait des personnes vivant en dehors de l'Île-de-France où nous résidons, nous leur avons envoyé à chacune un e-mail avec les questions, par la suite nous avons reçu les réponses.

Malgré les appels postés sur des forums différents nous avons réalisé que cette voie de recherche de contacts n'est pas efficace. D'abord, parce que ces forums sont très fréquentés et des messages apparaissent tous les jours ce qui fait perdre le nôtre parmi les autres et le rend invisible ; et ensuite parce que d'autres étudiants (en travail social, en psychologie et en sociologie) publient régulièrement des appels de même nature que le nôtre. Nous avons décidé d'entreprendre simultanément deux stratégies : d'un côté, nous avons interrogé nos amis (en personne et à travers les réseaux sociaux) pour savoir s'ils connaissent des adoptés ou des parents adoptifs, et de l'autre côté, nous avons contacté nous-mêmes (via e-mail) les associations ou personnes que nous aimerions rencontrer. Ces contacts ont été recherchés sur l'Internet. Ainsi, grâce aux contacts recueillis, nous avons pu rencontrer les personnes pour l'entretien qui à leur tour nous ont dirigé vers de nouveaux interlocuteurs.

En général, il nous semble que ce sont les personnes qui défendent un point de vue particulier et qui se positionnent dans l'attitude militante qui seront plus promptes à vouloir

nous rencontrer. Ces personnes exprimaient l'intérêt et l'importance de notre travail de recherche, notamment du fait que nous opérons dans le cadre de la sociologie (ces interlocuteurs s'avèrent méfiant et critiquent des travaux de pédopsychiatres et assistants sociaux). Mais nous avons eu l'impression que ces personnes qui se positionnent militantes ont voulu être rassurées de la position que nous-mêmes occupons. Ils attendaient de nous l'approbation des propos qu'ils tenaient. Certains adoptés soulignaient le fait que, selon eux, les productions écrites sur l'adoption internationale en France sont trop souvent faites par les parents adoptifs ou bien par les professionnels qui « défendent les intérêts des adoptants », et donc ne laissent pas place aux récits des adoptés et d'autres productions qui représentent un point de vue différent de celui qui défend l'adoption internationale par les adoptants eux-mêmes.

Certaines personnes exprimaient l'incompréhension du sujet de notre travail, il s'agit notamment du personnel de l'adoption. En nous rendant à l'institution que nous avons mentionnée, nous avons remarqué une attitude de suspicion de la part du personnel avec lequel nous allions parler. De leur côté, les parents adoptifs que nous avons interrogés ont été favorables à notre travail et nous avons eu l'impression qu'ils trouvaient notre recherche pertinente ; ils se sont impliqués pour nous expliquer les enjeux de l'adoption, leurs avis sur les questions qui font polémique. Dans le même temps ils ont été soucieux de l'exactitude de la transmission de leurs propos par nous : ils tenaient à bien nous expliquer les incompréhensions et les idées reçues qui existent selon eux dans les discours sur l'adoption.

Le terrain de la recherche est constitué de récits. Ceux-ci sont recueillis avec les outils suivants :

### *2.3.1. Analyse des textes écrits*

Elle s'appuie en premier temps sur les manuels de l'adoption et ouvrages des juristes, assistants sociaux et psychologues. D'abord, pour appréhender les connaissances de base sur la procédure de l'adoption et sa réalité, et ensuite pour repérer les façons de construire des discours et aborder les sujets concrets. Parallèlement, nous avons recueilli des nombreux témoignages de parents adoptifs et d'adoptés, et ceci en forme de livres, de blogs et de posts sur des forums dédiés au sujet. Y sont compris :

- les articles de presse sur le sujet

- les brochures éditées par les institutions de l'adoption, associations...
- livres : mémoires d'adoptés, de parents adoptifs, les manuels pour adoptants
- sites Internet des institutions et associations
- les contributions sur les forums dédiés au sujet de l'adoption
- les blogs créés par des parents adoptifs ou des adoptés.

La liste de toutes ces sources est présentée à la fin du texte.

La diversité de ces types d'écrits nécessite de prendre en compte les degrés d'officialité des discours qui y sont présents. Les articles de presse ont la tendance, par leur forme qui ne peut pas dépasser un certain volume et leur devoir d'accessibilité à tout type de public, d'être réducteurs ; les brochures d'institutions et associations peuvent représenter des points de vue particuliers et défenseurs de certaines politiques et positions, idem pour les sites internet. Les manuels pour les futurs adoptants se caractérisent par un ton particulier également: ils se réfèrent aux approches des pédopsychiatres et travailleurs sociaux. Nous supposons que les contributions sur les forums sur le sujet de l'adoption sont rédigées spontanément, parfois sous l'influence des émotions : nous allons remarquer l'intensité émotionnelle concernant le fait d'adopter dans certains récits, ainsi qu'une tendance à poétiser les histoires racontées. Ces contributions ont alors un caractère informel; néanmoins, nous considérons que par le fait-même de leur spontanéité ils sont une ressource des représentations fiable. La même question se pose dans le cas des blogs. Ils sont nombreux à être créés par les couples en attente de l'adoption (ils décrivent le parcours de l'obtention de l'agrément, ensuite le moment de connaître et de rencontrer l'enfant qu'ils vont adopter, etc): ils se caractérisent par une grande émotivité et idéalisation de l'enfant (ce qui est compréhensible).

### **2.3.2 Entretien (directif, semi-directif, ouvert)**

Nous avons mené 10 entretiens individuels au total, avec :

- trois parents adoptifs en âge entre 40 et 60 ans (deux mères et un père), deux parmi eux engagés dans des associations de parents adoptifs.
- un futur père adoptif en processus d'obtention de l'agrément âgé entre 30 et 40 ans

(marié, donc la demande est faite avec sa femme).

- deux professionnels de l'adoption : adjointe et assistante sociale dans une structure d'orientation et d'accompagnement des personnes désireuses d'adopter, des parents adoptifs et des adoptés. Ce lieu est créé par le département de Paris destiné au public parisien.
- 4 adoptés en âge de 18 à 50 ans : deux femmes originaires d'Amérique du Sud et deux hommes (un originaire d'Asie Centrale et l'autre d'Amérique du Sud).

Nous avons décidé de garder l'anonymat des personnes que nous avons interrogées, ainsi que certains l'ont demandé.

Chacun des entretiens a duré d'une à trois heures. Certains des entretiens ont été enregistrés avec un dictaphone, d'autres non (dans ce cas nous nous sommes servis uniquement de la prise des notes). Le choix de ne pas enregistrer les entretiens a résulté d'un inconfort que nous avons ressenti face à la situation où, tout au début de l'entretien, nous devons poser la question sur l'enregistrement à l'interlocuteur. Dans certains cas cette question présentait le risque de « casser » la bonne ambiance du début de l'entretien. Il est aussi vrai qu'au fil du temps et des entretiens nous nous sommes sentis plus assurés pour poser cette question. L'autre difficulté de cette technique est d'ordre générationnel : il a été beaucoup plus facile de demander de pouvoir enregistrer à une personne dont l'âge était plus proche de la notre.

Le lieu des entretiens a varié selon le souhait de la personne sollicitée. La plupart ont été fait dans un café ou sur une terrasse, un dans un parc, un autre au domicile de la personne interrogée, un au lieu du travail de la personne, et deux autres dans l'espace municipal dédié aux adoptants et adoptés. Les entretiens ont tous eu lieu à Paris sauf un seul qui s'est déroulé dans une petite ville de la région parisienne.

Certains de nos interlocuteurs que nous avons enregistrés ont exigé une vérification et autorisation des fragments de l'entretien que nous souhaitons placer dans notre mémoire. Cette demande nous semble résulter d'une crainte de la part de l'interlocuteur concernant une éventuelle déformation de son discours par nous. Nous pensons aussi que du fait que le sujet représente un débat avec des prises des positions idéologiques, la personne qui exprime ses propos peut craindre que nous allions déformer ses paroles ou les placer dans des contextes qui déforment leur sens. De notre côté, nous considérons qu'il est juste de proposer à la

personne de lui présenter notre écrit avant de le publier, parce que la clarté scientifique nécessite la confirmation des propos enregistrés pour ne pas créer les incompréhensions ou les déformations de leur contenu par le chercheur.

Dans tous les cas, j'ai informé les personnes qu'une fois mon mémoire fini, je vais leur envoyer le fragment qui les concerne via e-mail, je prévois aussi d'envoyer le texte du mémoire après la soutenance.

### ***2.3.3. Observation participante***

Il s'agit des réunions et rencontres, auxquelles nous avons pu assister en tant que participante (j'ai été présente parmi d'autres personnes de l'audience).

- réunion pour les personnes qui souhaitent obtenir l'agrément de l'adoption : celle-ci a eu lieu dans l'espace dédié à l'accompagnement des parents adoptifs dans leurs procédures et du soutien aux adoptés adultes. Elle a duré une heure, y étaient présentes 30 personnes, nous avons repéré uniquement les couples. Elle a été animée par l'adjointe de l'institution et par une assistante sociale. Nous avons obtenu l'accord de l'adjointe, après un entretien avec elle, d'assister à cette réunion.
- assemblée générale d'une association des adoptés : il s'agit d'une réunion qui a eu lieu dans une maison des associations, où environ 20 personnes étaient présentes. Le temps a été dédié à l'information sur les activités et contributions de l'association, à la discussion sur les prises de parole dans les débats concernant l'adoption : par exemple, la prise de position dans le débat sur l'adoption simple et l'adoption plénière. La réunion a été suivie de la projection d'un film de fiction qui raconte l'histoire d'une adoption.
- projection-débat organisé par un mouvement d'adoptés : il s'agit de la projection qui a été organisée dans un café d'un film documentaire sur l'adoption suivi d'un débat. Environ 15 personnes y étaient présentes.

Pour les deux dernières observations, nous avons adressé un e-mail à la personne responsable de l'organisation de l'événement, et après avoir reçu une réponse favorable, nous avons pu nous rendre sur place en tant qu'observateur (dans les deux cas, notre présence et statut d'observateur n'ont pas été annoncés aux autres participants).

#### ***2.3.4. Questionnaire par mail***

Tout au début de notre recherche nous avons lancés les appels sur les forums d'adoption (il s'agissait d'un court message en recherche de personnes adoptées et parents adoptifs qui souhaitent « s'exprimer sur le sujet de leur adoption et sur l'adoption en général ». Nous avons eu les réponses de deux personnes : une jeune fille adoptée (de l'âge de 17 ans) et d'une mère adoptive. Il s'agit de personnes ne résidant pas en Ile-de-France.

Tous ces éléments forment le corpus analytique de notre travail.

### 3. REPERES THEORIQUES SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE

#### 3.1 Travaux anthropologiques sur les sociétés d'ailleurs et les sociétés d'ici : quelle base de réflexion pour notre sujet ?

Pour mieux comprendre le sens des débats qui se font sur le sujet de l'adoption internationale aujourd'hui, nous trouvons utile de regarder son contexte social plus étendu : l'adoption est-elle un phénomène qu'on peut appeler universel ? Existe-t-elle partout dans le monde ? Dans quelles formes elle est pratiquée dans d'autres sociétés ? Nous allons voir que ces travaux qui concernent les sociétés dites « traditionnelles » vont nous apporter, dans le cas de notre terrain, une piste de réflexion très intéressante.

Le phénomène d'adoption a été étudié dans ses différents contextes géographiques et culturels : Françoise Héritier s'intéresse à la question de filiation parentale depuis les années 1980. Ses études sur le rapport entre la parenté en tant que consanguinité et la parenté en tant que construction sociale constituent un point de repère pour la compréhension des pratiques d'adoption occidentale ; et ce qui nous intéresse le plus, c'est le contexte de l'éthique et moralité. Ce qu'il est important de rappeler en commençant l'analyse de nos données, c'est le caractère social de la notion de parenté : il peut, mais pas forcément, être compatible avec les lois biologiques de l'espèce humaine :

« La consanguinité n'est donc dans les sociétés humaines qu'une relation socialement reconnue ; et c'est le propre des systèmes de parenté, ensemble des règles gouvernant la filiation, la résidence et l'alliance, de se distinguer par une certaine autonomie à l'égard des lois naturelles de l'espèce : la reproduction des hommes est un instrument de l'ordre social. Elle entre dans la représentation symbolique de cet ordre social au point qu'on a pu dire qu'un système de parenté n'existe que dans la conscience des hommes et n'est qu'un système arbitraire des représentations »<sup>4</sup>

La filiation parentale, qu'elle soit établie par un acte de reproduction biologique ou par un acte d'adoption, est un fait social. Ceci est important à retenir surtout si nous voulons étudier les débats sur l'éthique et la morale : nous nous retrouvons dans une sphère de représentations et d'interprétations morales caractéristiques pour une société donnée : dans notre cas, pour la société française. Les études anthropologiques sur les sociétés autres

---

<sup>4</sup> Françoise Héritier (1981), *L'exercice de la parenté*, éd. du Seuil, p. 14.

qu'occidentales permettent une prise de distance par rapport au sens que nous donnons traditionnellement aux notions de « père » et « mère »<sup>5</sup>. Pas seulement Françoise Héritier, mais aussi d'autres chercheurs qui travaillent sur ces sociétés dites traditionnelles partagent ce constat qui nous sert de base pour aborder le sujet : la parenté est une construction sociale à laquelle d'autres liaisons sont attachées : des liens consanguins et des liens affectifs. Nous pensons que ce même constat s'applique aux sociétés industrialisées. Notre recherche de terrain montre que dans le débat moral actuel sur l'adoption internationale, ces deux bases sont souvent mises en opposition.

Anthropologue Suzanne Lallemand s'intéresse à la circulation des enfants dans des sociétés traditionnelles : elle oppose cette pratique de confier volontairement ses enfants aux autres en contraste avec l'esprit des sociétés industrielles, où la parenté reste principalement comprise dans son lien naturel généalogique. Elle appelle cela le « scandale affectif de la mobilité infantine ». En fait, l'idée de donner volontairement son enfant, « l'être fragile », peut paraître brutale aux yeux des sociétés occidentales. Et de ce point de vue, l'observateur occidental oublie que la circulation d'enfants peut exercer des fonctions économiques. Ces fonctions ont toujours joué un rôle important dans le transfert des enfants. Dans le cas de l'adoption occidentale de nos jours, le facteur économique est aussi visible : dans des pays preneurs, ce sont des familles qui ont une situation financière stable qui adoptent les enfants des pays donateurs, où les enfants confiés à l'adoption sont dans la plupart de cas issus des milieux défavorisés. Mais ce facteur ne représente pas le même enjeu que dans le cas des sociétés dites traditionnelles. La fonction de base se place avant tout dans la sphère émotionnelle : c'est le désir d'être parent qui pousse les personnes intéressées à chercher un « rejeton » à l'autre bout du monde, cet enfant vu sous le prisme de son abandon, souvent idéalisé en tant qu'un être fragile. Son adoption apparaît alors comme la solution à sa détresse, mais aussi au désir de parentalité des adoptants (pas toujours explicite).

La circulation des enfants, appelée le « confiage » (mot traduit du « fosterage » anglais) est alors connue dans des nombreuses sociétés, notamment en Afrique et en Océanie. Outre les facteurs économiques que nous venons d'évoquer, « les enfants, un bien précieux s'il en est, font ainsi l'objet de dons qui créent ou renforcent les liens entre donateurs et

---

<sup>5</sup> Sur la question de la construction différente de la parenté, voir par exemple l'ouvrage de Christian Geffray (1990) *Ni père ni mère*, éd. du Seuil qui aborde le cas du peuple Makhuwa au Mozambique.

destinataires, les deux étant généralement de même niveau social »<sup>6</sup> comme l'explique l'anthropologue Agnès Fine. Cette pratique consiste alors à confier l'enfant à d'autres personnes, temporairement ou durablement pour son éducation avec l'objectif social de renforcer le lien entre familles. Dans certaines sociétés, comme chez les Samoa, les familles prestigieuses prennent les enfants des groupes non prestigieux, mais de même, les familles modestes gardent les enfants des aisés. Ces pratiques servent à maintenir les relations entre les membres des différents groupes sociaux. Sur ce point, la différence entre ces adoptions et la forme pratiquée par l'occident est évidente : dans ce deuxième cas, les liens entre les parents de naissance et les parents d'adoption n'existent pas (où existent dans des cas rares).

L'adoption, dans sa forme occidentale, implique la dominance décisive et matérielle de parents adoptants. On considère l'acte d'adopter comme l'acte de possession : il nous semble inimaginable et déstabilisant que l'enfant adopté reste en contact avec ses parents d'origine (par exemple, passe ses vacances chez eux ou retourne vivre avec eux une fois grand). Cette valeur de « stabilisation » a été évoquée par nombreux de nos interlocuteurs (néanmoins, pas par les adoptés eux-mêmes) : l'enfant a besoin d'une seule famille, il a besoin de la stabilité pour s'épanouir, il est alors désirable de couper tous les liens avec les membres de sa famille précédente.

L'autre exemple d'une pratique de confiage est la kafala : le recueil des enfants pratiqué dans les pays de la loi musulmane. Dans la loi coranique l'adoption est interdite, sous-entendu l'adoption dans son sens occidental. Il y existe un substitut de l'adoption appelé kafala : les enfants n'ayant plus de parents sont recueillis par d'autres adultes pour être élevés durablement. La différence entre la kafala et l'adoption se situe au niveau juridique : dans la kafala, la filiation adoptive ne peut pas substituer la filiation biologique. L'enfant est alors pris en charge par un adulte qui devient son tuteur, responsable de son éducation et de son bien-être, mais les liens de filiation parentale ne sont pas créés : ce mode de recueil est révocable et l'enfant ne peut pas hériter ni prendre le nom de son tuteur. Les ressortissants français musulmans utilisent cette pratique : il s'agit des kafalas entre la France et les pays de législation musulmane. Ce mode de recueil des enfants (qui n'est pas réglementé par la Convention de la Haye car elle s'applique uniquement sur les formes d'adoption qui créent les liens parentaux) pose des questions juridiques du niveau international, avec sa dimension

---

<sup>6</sup> Agnès Fine, Regard anthropologique et historique sur l'adoption. Des sociétés lointaines aux formes contemporaines, *Informations sociales*, n° 146 (2008), p. 8.

interculturelle à prendre en compte<sup>7</sup>.

Les raisons d'adopter varient alors d'une société à l'autre. Outre le facteur économique (transmission des héritages, par exemple) et le facteur de renfort des liens sociaux, il existe des facteurs liés aux croyances, comme cet exemple du Taïwan évoqué par Lallemand : l'adoption d'une fille devait susciter la venue des petits frères.<sup>8</sup> Nous continuons d'évoquer les exemples donnés par l'auteure: dans certaines sociétés, la circulation d'enfants n'a guère comme fonction de donner des enfants à ceux qui n'en ont pas ou, inversement, à offrir une famille aux enfants qui en sont dépourvus. Il s'agit, tout simplement, d'un « rapport d'alliance ». C'est ce qui fait la différence de la pensée occidentale dont la notion de protection de l'enfance constitue ce « scandale affectif » dont nous avons parlé plus haut.

### **3.2 L'adoption internationale en France : une approche socio-historique**

Dans une société donnée, les valeurs et le sens de la notion de famille changent au cours des décennies. C'est au fil de ces changements que l'adoption à l'occidental – nous le savons déjà – pratiquée différemment que dans d'autres sociétés, a pris sa forme actuelle. Nous allons d'abord placer ce phénomène dans les cadres historiques pour arriver au moment actuel, pour mieux comprendre les débats qui concernent l'adoption de nos jours. Il est important d'insister sur le contexte social de l'histoire de l'adoption et d'essayer de comprendre comment, à ces différentes étapes du développement de la notion de famille et de parentalité, on appréhendait les objectifs de l'adoption ; et à quel moment la notion du « bien » de l'enfant est entrée en jeu, pour savoir comment on définissait ce qui doit être son milieu d'épanouissement idéal.

Dans cette partie historique nous nous appuyons fortement sur l'ouvrage de l'historien Yves Denéchère datant de l'an 2011<sup>9</sup>. Un regard anthropologique sur la question de la parenté et du désir de l'enfant qui constitue un support important à notre recherche est lancé par Agnès Fine, elle retrace également le contexte historique de ce sujet.

---

<sup>7</sup> Alain Vulbeau, « ... en contrepoint - La kafala ou le recueil légal de l'enfant. », *Informations sociales* 2/2008 (n° 146), p. 23-24 : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-2-page-23.htm>. Pour approfondir les particularités de la kafala voir la bibliographie.

<sup>8</sup> Suzanne Lallemand, *Droit et Cultures* n° 23 (1993), p. 9.

<sup>9</sup> Yves Denéchère (2011) *Des enfants venus de loin*, Paris, Armand Colin, 407 p.

### ***3.2.1 Avant la Seconde Guerre mondiale***

La pratique de l'adoption telle que reconnue juridiquement ne débute qu'au XIX<sup>e</sup> siècle (Code Civil de 1804) et concerne uniquement les personnes majeures : il s'agissait de pouvoir transmettre son héritage si on n'avait aucun héritier. C'est au cours du XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaît la dimension du bien-être de l'enfant, de la volonté de le chérir, de la notion du désir d'élever un enfant<sup>10</sup>. Dans la législation, c'est en 1923, après la Première Guerre mondiale, que la notion de « donner une famille à un enfant qui n'en a plus » apparaît, en remplaçant la dimension de descendance de l'héritage.

Si l'adoption d'un enfant à l'étranger est possible en France depuis 1923, elle ne s'est pas développée immédiatement et ne fonctionnait pas juridiquement en tant que tel. A cette époque, il existait encore un grand nombre d'enfants adoptables en France-même (des enfants orphelins d'après la Première guerre mondiale). Comme le décrit Yves Denéchère<sup>11</sup>, il existait des cas de prises en charge des enfants dans des colonies par les Français – les enfants indigènes étaient parfois élevés par les Européens qui avait déjà des enfants biologiques. Cela ne représente pas une adoption internationale, mais il y a déjà là des éléments interculturels évidents dans ces filiations.

La période de l'entre-deux-guerres en Europe est très importante dans le regain d'intérêt pour la prise en compte des enfants abandonnés et pour la protection de l'enfance en général. Le premier document législatif reconnaissant les droits de l'enfant est créé en 1923 est ratifié en 1924. La Déclaration de Genève fut adoptée lors du « 4<sup>e</sup>ème Congrès général de l'Union Internationale de secours aux enfants » et contenait cinq articles, dans lesquels on a pointé la mise en mesure du développement « d'une façon normale, matériellement et spirituellement », le devoir de nourrir, mais aussi de recueillir un enfant abandonné, et qu'il doit être protégé de l'exploitation. Dans les années 1920, des organisations telles que l'Union internationale de Secours aux Enfants ou le Service Social International s'intéressent aux déplacements et prises en charge des enfants à l'échelle internationale.

Quant aux adoptions internes, c'est durant les années 1930 que la législation se met en

---

<sup>10</sup> Agnès Fine (2008) Regard anthropologique et historique sur l'adoption, *CNAF Informations sociales*, n° 146, p. 11.

<sup>11</sup> Idem, p. 23.

forme. Il existe déjà une discussion autour de la coupure des liens législatifs avec la famille biologique : parce que seul un enfant trouvé peut être adopté « pleinement » (un abandonné pouvant toujours être réclamé par les parents de naissance d'un moment à un autre), avec la pression des candidats adoptants, une forme de l'adoption qui coupe tous les liens est désormais envisagée (loi du 29 juillet 1939). Les adoptants voulaient souvent que l'enfant qu'ils vont adopter leur ressemble physiquement le plus possible. La logique était différente de celle de nos jours : on ne disait pas toujours à l'enfant qu'il a été adopté. Par l'instauration de la forme de l'adoption qui efface tous les liens précédents (en 1939, il s'agissait encore de l'effacement total de liens avec la famille de naissance, et à partir de 1966, de ce qu'on appelle adoption plénière), l'enfant possédait, sur le plan juridique, les seuls parents – parents adoptifs. L'adoption devient alors la « forme substitutive de procréation pour les couples sans enfant, ainsi que la conjoncture nataliste de l'époque expliquent la multiplication du nombre des adoptions à partir de 1943 »<sup>12</sup>

Sur le plan juridique, c'est à ce moment-là qu'on commence à opérer la notion de « donner une famille à un enfant qui en est dépourvu ». Parallèlement, l'adoption permet aux couples stériles de satisfaire leur besoin de paternité, et surtout, comme le souligne Fine, de maternité, sans la concurrence des parents de sang. Nous allons voir à quel point l'instauration de ce principe (et particulièrement par rapport aux autres pays) deviendra le point brûlant de la discussion sur la légitimité de l'adoption en général.

### ***3.2.2 Après la Seconde Guerre Mondiale***

C'est à la suite de la Seconde guerre mondiale que des enfants des différents pays touchés par le conflit ont été adoptés par les Français. Tout d'abord, il s'agissait des enfants issus des relations entre soldats allemands et femmes françaises, ainsi que des soldats français et femmes allemandes (pratique quasiment oubliée, décrite récemment par Yves Denéchère). L'adoption de ces enfants s'inscrivait dans la politique populationniste de la France, qui a perdu une considérable partie de sa population.<sup>13</sup> L'enjeu était alors de repeupler la France, avec des Français : si un des parents était Français, l'enfant acquérait la nationalité française. Pourtant, souvent le père était inconnu ce qui mettait en question les liens de sang français de l'enfant. Les enfants conçus des unions franco-allemandes sont interdits de transfert en France quand ils sont identifiés par la commission médicale comme « inaptes » mentalement ou

---

12 Idem, p. 14.

13 Yves Denéchère (2011), p. 26.

physiquement à l'adoption. Les candidats à adopter voulaient souvent cacher les « origines allemandes », considérées honteuses, de leur enfant adopté. De toute façon, les abandonnés catégorisés « inaptes » n'avaient aucune chance d'être adoptés d'autant plus que le gouvernement même ne souhaitait pas repeupler le pays ravagé par la guerre avec des « malades ».

Le sujet des problèmes qui se jouent autour de traits physiques est inséparable de l'adoption dès les débuts de son institutionnalisation en France. Pour la première fois la question des enfants « de couleur » apparaît : parmi les soldats de l'Armée française on comptait 325 000 ressortissants de l'Afrique du Nord et Subsaharienne qui ont eu des rapports avec des Allemandes. Ainsi, le Ministère de la santé français essaie de trier les enfants afin de destiner ceux qui étaient « moins foncés » à l'adoption. Personne ne réclamait les enfants « de couleur », comme le dit Denéchère – ni leurs parents biologiques (la pression sociale, la honte, etc.), ni les candidats à adopter.

En 1949, le nombre de demandes d'adoption est déjà supérieur au nombre d'enfants qui sont adoptables en France. Les intermédiaires apparaissent, chacun se spécialisant en un autre placement : le Trait d'Union pour adopter les enfants juifs par des familles juives, la Cause dans le recueil des enfants abandonnés à la naissance. Il existe aussi des multiples demandes d'adoption par les États-Uniens (ces demandes concernent aussi d'autres pays européens touchés par la guerre), mais l'État français n'est pas favorable à des telles adoptions, pour cette même raison du grand déficit de la population. Au contraire, l'idée de développer les adoptions des enfants étrangers en France commence à être envisageable, tout simplement pour faire face à ce nombre de demandes croissant. Ce qui a attiré notre attention (par rapport au débat actuel sur ce sujet) c'est que déjà à cette époque une discussion sur les fondements moraux était remarquablement actuelle : tous les services, officiellement créés, de l'aide à l'enfance prennent la parole sur ce sujet. L'Union de Protection de l'Enfance (UIPE), entame une discussion polémique avec l'idée que l'adoption à l'international est une meilleure solution pour venir en aide aux enfants du tiers monde. Cette discussion était menée ainsi au sein de l'association Terre des Hommes, qui conduit de plus en plus d'adoptions. Il s'agissait de questionner ce qui est le meilleur choix pour l'enfant, réfléchir sur les mesures prises pour la préparation psychologique des familles qui vont accueillir les adoptés, et tout simplement, est-ce que l'adoption internationale est une mesure humanitaire pour sauver les enfants de la misère. Ces questionnements ont continué pendant les décennies suivantes, ce qui a divisé le

monde associatif : certains membres ont créé leurs propres associations spécialisées dans l'adoption, d'autres sont restés sur l'aide humanitaire en détachant l'adoption des autres activités, ne la considérant pas ainsi comme une mesure de « sauvetage ».

### ***3.2.3 Les années 1950-60-70***

Après les guerres en Corée dans les années 1950 et puis 1960 et 1970 au Vietnam encore une fois toute une génération d'enfants devient orpheline. Cette fois-ci, c'est loin de la France que le conflit a eu lieu. Les médias se mobilisent pour encourager les Français à adopter les orphelins de guerre. Ces adoptions ont eu lieu dans un contexte socio-historique particulier : depuis la Seconde Guerre mondiale, la France entre dans la période des Trente Glorieuses, avec l'amélioration des conditions de vie et l'enrichissement de la population. C'est à cette époque-là que la société de consommation naît et que la natalité augmente remarquablement (phénomène connu sous le nom anglais baby boom).

Les adoptions d'enfants coréens et vietnamiens ont eu – pour la première fois – des caractéristiques différentes des adoptions pratiquées en France précédemment. La distance géographique et culturelle entre l'adoptant et l'adopté est plus grande, et, à cause des différences physiques – l'adoption devient visible. La logique de choisir un enfant qui ressemble le plus à ses parents adoptifs pour créer un substitut de la parenté biologique ne peut plus fonctionner. C'est alors un moment où les Français commencent à envisager l'adoption des enfants d'autres ethnies, encouragés par les médias (par exemple Joséphine Baker, l'artiste célèbre qui a contribué à des représentations de l'adoption internationale en adoptant plusieurs enfants de différentes parties du monde)

Le caractère novateur de ces adoptions a été renforcé par le rôle de la médiatisation : la presse écrite et la télévision diffusent les images du pays ravagé par la guerre, où le nombre d'orphelins augmente dangereusement. La prise en charge des enfants-victimes des conflits est avant tout une action humanitaire, une réponse au besoin qui semble urgente. La diffusion par la télévision des documentaires sur les enfants-victimes de guerre déclenche des motivations altruistes, sentiments de vouloir apporter une aide aux êtres fragiles et innocents. Le désir d'être parent pouvait naître parfois de ces images médiatisées. Ce fait reflète la perception des adoptants dans la société de cette époque : c'étaient les personnes « bienfaiteurs », qui sauvaient les enfants, qui leurs offraient une vie. L'adoption à l'étranger a été perçue comme une action humanitaire, tout comme une autre aide aux pays en besoin. Ces motivations humanitaires, bien évidemment, apparaissaient en parallèle avec le désir, compris

dans le sens d'un besoin personnel d'avoir des enfants. Ils s'entremêlaient pour devenir les motivations exprimées par les couples eux-mêmes. Nous allons voir qu'à l'heure actuelle, ces deux éléments de la construction du désir d'adopter existent toujours et s'expriment dans les argumentations diverses.

Au niveau politique, la volonté d'organiser la prise en charge des orphelins des pays en position économique inférieure par rapport à la France peut s'expliquer par un courant de culpabilité des anciens pays colonisateurs envers le tiers-monde. Car à ce moment-là on observe le développement de la conscience sociale sur les conflits et leurs victimes, et notamment des enfants ; la notion de droits des enfants est devenue entièrement reconnue sur le niveau politique et social (la création de l'UNICEF en 1946, la Déclaration des Droits de l'Enfant en 1959). Cela a contribué à créer une certaine ambiance sociale qui a encouragé l'adoption des enfants étrangers dans l'esprit de la bienfaisance et du secours aux orphelins. C'est dans cette période-là qu'apparaissent les agences spécialisées de l'intermédiaire de l'adoption, qui ne s'occupent pas seulement de l'adoption mais de toute aide humanitaire en général. Notamment, ces agences privées s'appelaient « œuvres d'adoption » et étaient très souvent fondées sur l'éthique religieuse. L'adoption devient socialement reconnue et fonctionne comme une forme de solidarité et de soutien du monde industrialisé pour le tiers-monde.

Au cours des années 1970 les demandes d'adoption à l'étranger se multiplient : de nombreux couples stériles réclament leur désir et volonté d'adopter, alors que le premier pays-source à l'époque, le Vietnam, ferme ses portes à l'adoption. Comme le note Yves Denéchère, la réglementation sur les adoptions à l'étranger était à l'époque plus légère que de l'adoption à l'interne : « Par exemple, depuis 1967 il fallait un agrément pour adopter un enfant français — un pupille de l'État —, mais ce n'est qu'à partir de 1985 qu'il faudra un agrément pour adopter un enfant à l'étranger. On était à l'époque aussi moins regardant sur les conditions d'âge ou de durée de mariage des adoptants s'agissant d'enfants étrangers. »<sup>14</sup>

Avec la multiplication des pays-sources des enfants adoptés et la croissance du nombre de couples qui se sont tournées vers l'adoption à l'étranger, le contrôle d'État n'est pas toujours suffisant. Les cas d'abus apparaissent: médiatisés, ils contribuent à alimenter l'espace

---

14 Yves Denéchère, actes du colloque « Quel avenir pour l'adoption internationale? », le 7 mars 2012 : <http://humanitaire.revues.org/1213>

des représentations sur le phénomène de l'adoption à l'étranger. L'ampleur des adoptions illégales ne peut pas être mesurée, nous ne connaissons pas à nos jours des chiffres qui peuvent donner la dimension de ces faits à travers des décennies. A part ces cas qu'on peut qualifier d'extrêmes, il s'agissait souvent simplement d'une insuffisante préparation des parents adoptifs à la réalité de l'accueil de l'enfant, parfois des incompréhensions au moment où un intermédiaire malhonnête faisait signer à une mère illettrée le document qui lui enlevait les droits parentaux, sans la conscience de celle-ci. La question qui se pose depuis longtemps est ainsi de favoriser les adoptions nationales, comme cela c'est déjà passé, par exemple, en Inde.

### **3.3 L'histoire de l'adoption internationale et le passé colonial de la France : quel lien ?**

Les délits et abus sont inévitables dans le contexte de l'adoption internationale. Voyons maintenant les coûts financiers qu'elle impose : il y aura toujours quelques intermédiaires malhonnêtes, les couples en détresse d'enfant prêts au recours de ces intermédiaires. Mais ce que certains appellent la « mauvaise presse » de l'adoption internationale est constitué aussi par d'autres cas médiatisés, qui rendent encore plus pertinente la réflexion sur l'adoption en tant que protection de l'enfance par le fait de déplacer les mineurs en provenance des pays « pauvres » vers les pays « développés ». Cette réflexion questionne ainsi les rapports de force entre les pays et l'existence d'un sentiment de légitimité parmi les habitants des sociétés dites développées, qui insistent sur l'importance de « l'intérêt de l'enfant de grandir dans les meilleures conditions possibles ».

Aujourd'hui, le cas des « enfants de la Creuse » est connu et médiatisé, alors que pendant longtemps l'histoire des enfants – victimes d'une « migration forcée »<sup>15</sup> par l'État français, n'a pas été connue. Il s'agissait de 1630 enfants réunionnais, enlevés à leurs familles (vivant en grande précarité) par le DDASS<sup>16</sup> entre 1963 et 1982, afin de repeupler la Creuse, un département français situé dans la région du Limousin. Les témoins ont relatés que des fausses promesses ont été faites aux familles d'origine : leur enfant partira en France pour faire des bonnes études et pour vivre dans une famille d'accueil. Les enfants ne sont jamais revenus auprès de leurs familles, de plus, nombre d'entre eux ont connu la marginalisation, la

---

<sup>15</sup> <http://www.rtl.fr/actu/politique/migration-forcee-d-enfants-reunionnais-la-responsabilite-morale-de-l-etat-reconnue-7769807502> [consulté le 15/08/2015]

<sup>16</sup> Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales.

violence dans la famille adoptive ou l'exploitation dans des fermes. Cet abus que certains commentateurs ont estimé reflétant un esprit colonialiste, a été reconnu par le gouvernement seulement après la mobilisation des déracinés eux-mêmes.

Cette accusation de paternalisme néo-colonial apparaît dans certains récits que nous allons analyser. Car, comme nous avons dit, l'adoption internationale s'inscrit dans la pratique de la protection de l'enfance, et les pays-sources sont souvent des anciennes colonies. Les points communs avec certaines pratiques du gouvernement français datant des temps de l'Empire sont parfois évoqués par certains acteurs qui s'opposent à la forme que représente l'adoption internationale en France. Ces points, il nous semble, ne doivent pas être négligés dans les discussions<sup>17</sup>.

### **3.4 Les changements économiques et l'enjeu de réparer une inégalité**

Les adoptions françaises ont été décrites du point de vue du pays d'accueil, ainsi que toute la médiation qui était toujours centrée sur l'arrivée de l'enfant. Nous ne connaissons donc pas l'attitude des institutions dans les pays sources, et encore moins des parents de naissance qui confiaient les enfants à l'adoption, ni son statut social et matériel. De même, nous ne connaissons pas le nombre d'enfants qui ont été adoptés orphelins, abandonnés définitivement ou confiés à l'orphelinat à cause de l'incapacité économique de leurs parents d'assumer leurs besoins matériels. Nous ne savons pas comment ces caractéristiques changeaient au fil du temps et/ou fil du développement économique des pays-sources. Tandis que de nombreux témoignages faits par des parents adoptifs ont été publiés depuis le début des adoptions internationales, les motivations des parents de naissance qui ont confié leurs enfants à l'adoption pour un pays occidental ne sont pas connues. Ceci contribue davantage à la diffusion de la vision du point de vue des adoptants, qui ont toujours la plupart de place dans l'espace des discours.

---

17 Un exemple qui peut nous intéresser : il s'agit des pratiques de protection de l'enfance dans les colonies françaises est le cas des enfants métisses de l'Indochine, auquel Emmanuelle Saada a consacré son ouvrage (2007). Ce cas peut livrer aux opposants de l'adoption internationale les arguments intéressants. Il s'agissait des « métis », enfants nés des unions des français avec les femmes indigènes qui étaient pour la plupart des cas non reconnus par leur père. L'administration coloniale a décidé d'envoyer ces enfants en France, en constatant leur « qualité de Français », ce qu'englobait leur déracinement brutal (séparation des mères etc.). Il est intéressant que l'État devait assigner aux ces enfants l'identité française avant de les accueillir en France. Certains adoptés d'aujourd'hui affirment de souffrir de cette assignation forcée d'une identité qu'ils ne ressentent pas la leur (par exemple Christian Demortier (voir la bibliographie).

De nos jours, l'adoption internationale est devenue un des remèdes aux problèmes d'infertilité qui touche les populations des pays dits « développés ». Comme l'indique le site Internet gouvernemental sur l'adoption, la France est aujourd'hui le troisième pays d'accueil d'enfants adoptés à l'étranger, après les États-Unis et l'Italie<sup>18</sup>. Au même moment, le nombre d'agréments dépasse considérablement le nombre d'enfants confiés aux Français. Il y a alors une forte demande et très peu d'enfants adoptables. À côté des principes de protection de l'enfance et de « fournir une famille pour l'enfant qui en est privé », il s'agit aussi de donner une possibilité de créer une famille pour des personnes qui ne peuvent pas avoir des enfants par la voie naturelle. C'est au croisement de ces deux aspects que les questions d'éthique et de fondements moraux émergent.

Depuis que l'adoption internationale existe, la situation dans les pays-sources des enfants à adopter a changé. Certains, comme la Chine ou le Brésil, connaissent un développement économique croissant, ce qui peut aller de pair avec la capacité à assumer les besoins des enfants abandonnés. Il peut y avoir moins d'abandons, puisque le niveau de vie s'améliore en général. Sociologue et démographe Jean-François Mignot énumère ainsi les facteurs sociaux : l'accessibilité et la popularisation de la contraception et de l'avortement ainsi que « l'atténuation du stigmate associé aux naissances « illégitimes » »<sup>19</sup>. De même, face aux dérives détectées, certains pays ferment leurs portes à l'adoption, ce qui les oblige à développer des mesures nationales pour mieux protéger les droits des enfants. Parallèlement, leurs habitants connaissent aussi des problèmes d'infertilité et commencent à s'intéresser davantage à l'adoption. Ces pays-là imposent des critères de plus en plus restrictifs, souvent en fermant temporairement l'adoption (ce qui est l'effet des changements politiques). Tout cela crée alors un cercle vicieux pour les Français : très nombreux à vouloir adopter, ils rencontrent de plus en plus d'obstacles inévitables, puisque poussés par des dynamiques socio-économiques.

Ce sujet est un parmi d'autres que nous allons présenter : les récits que nous avons recueillis témoignent d'un débat sur les fondements moraux de l'adoption qui touchent directement la question du développement. Certains acteurs soutiennent l'idée que l'adoption

---

<sup>18</sup> <http://www.adoption.gouv.fr/Chiffres-cles.html> [consulté le 28/07/2015]

<sup>19</sup> Jean-François Mignot, L'adoption internationale dans le monde : les raisons du déclin, *Population & sociétés* n° 519, février 2015 : [http://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/23160/population.societes.2015.519.adoption.monde.fr.pdf](http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/23160/population.societes.2015.519.adoption.monde.fr.pdf) [consulté le 25/06/2015]

internationale renforce en fin de compte les écarts économiques entre les pays car elle ne peut exister que si ces écarts persistent. D'autres acteurs quant à eux remettent en question l'idée selon laquelle les enfants dans le monde sont de mieux en mieux pris en charge. D'ailleurs, on peut se demander si le développement économique d'un pays implique automatiquement une amélioration des conditions de vie des plus vulnérables car il est possible que le développement croissant renforce davantage les écarts sociaux.

Le questionnement sur ce sujet s'étale aussi sur d'autres aspects de nature morale. En effet, ce ne sont pas tous les pays-sources qui ont connu le développement et il est vrai que de nombreux enfants dans les parties défavorisées du monde souffrent du manque de soins familiaux. Différents acteurs de l'adoption – dont les professionnels de l'adoption – soulignent pourtant que ce fait ne suffit pas pour que l'enfant soit adoptable. Malgré le manque de soins et même s'il vit dans un orphelinat, il peut toujours avoir une autorité parentale et des liens dans son pays. Ceci fait aussi partie des sources de la polémique, dans laquelle la question de la meilleure solution pour un enfant n'est pas comprise de la même façon par les différents acteurs.

Dans l'adoption internationale il s'agit d'une situation considérée injuste par les acteurs de côté du pays preneur : un enfant défavorisé – car dépourvu des soins matériels – qui est pris en charge par ceux qui possèdent ces moyens. Avant que nous puissions analyser les rapports interethniques et interculturels, la chose dont on doit être conscient c'est cette proportion inégale qui fait le sens de l'adoption : « donner une famille à un enfant qui en n'a pas » : cela veut dire réparer une inégalité sociale, qui – aux yeux des acteurs occidentaux – est de ne pas vivre dans une famille. Nous allons voir que ce constat de base est caractéristique de la pensée sur la petite enfance dans l'espace discursif de la société française.

### **3.5 Les auteurs d'aujourd'hui qui écrivent sur l'adoption internationale**

En ce qui concerne les travaux sociologiques actuels sur l'adoption internationale en France, il n'en existe pas, à notre connaissance, qui traitent la situation actuelle. Les contributions scientifiques sont concentrées dans les domaines du droit, de la pédopsychiatrie, et psychologie, et comme nous avons vu avec l'exemple de l'historien Yves Denéchère dont le travail est l'un des plus complets sur le sujet. Le désir d'enfant a été étudié par l'anthropologue Agnès Fine. Il est intéressant que la figure d'adopté intéresse d'avantage les pédopsychiatres et psychanalystes, représentant un cas clinique particulier.

Les auteurs de livres sur l'adoption sont souvent actifs dans la sphère médiatique, et parfois politique, et sont – très souvent – parents adoptifs. Caroline Mécary, auteure de livres et de nombreuses contributions médiatiques sur le sujet, est avocate et femme politique engagée auprès des Verts. Elle est une militante active en faveur des droits des homosexuels, et notamment, au droit de l'adoption égale pour eux que pour les couples hétérosexuels. De même, elle promeut la légalisation de la pratique de la gestation pour autrui. Jean-Marie Colombani, l'auteur d'un rapport sur l'adoption qui a ré-ouvert le débat sur l'organisation institutionnelle de l'adoption internationale en 2008, est lui-même père de deux enfants adoptés.

Une catégorie de livres sur l'adoption sont ce que nous appelons les manuels, les publications qui ont pour objectif d'aborder toutes les questions qui entourent l'adoption à l'international: de l'ordre juridique (démarches à suivre etc.), informations sur les pays sources et les conditions qu'ils imposent aux candidats, les questions sur l'accueil de l'enfant etc. ... Les pédopsychiatres et psychanalystes, comme Fanny Cohen Herlem, se chargent souvent de publier des livres avec un tel objectif. Ces personnes sont souvent engagées dans des organisations d'adoption ou bien des associations : Fanny Cohen Herlem a été pendant longtemps responsable de l'organisme intermédiaire de l'adoption au sein des Médecins du Monde. Cette psychiatre et psychanalyste a écrit en 2009 un petit livre intitulé « L'adoption » dans le cadre de la série « Idées reçues », qui a eu pour objectif de combattre des « bruits » et théories infondées. L'auteure propose donc d'éclairer les adoptants potentiels et les parents adoptifs sur les sujets qui font polémique. Comme nous le verrons plus loin, ces explications se retrouvent cependant constamment mises en contestation. Dans ce petit manuel, comme dans d'autres, nous avons remarqué une ambiguïté et une contradiction entre la volonté d'une part de rassurer les adoptants de la légitimité morale de leur désir ainsi que de valoriser les avancements dans le système de l'adoption (la réglementation qui privilégie l'intérêt de l'enfant, la plus grande transparence, le suivi post-adoption etc.), et d'autre part, de signaler les changements et freins au développement du nombre des adoptions dans l'avenir (la meilleure prise en charge des enfants dans leurs pays, l'existence d'autres systèmes de filiation et de circulation des enfants). Ce que nous devons prendre en compte, c'est que ces manuels s'adressent avant tout aux parents adoptifs ; ils ont pour but de les informer et ainsi de les rassurer, mais peut-être négligent parfois certaines réalités.

Certains professionnels expriment pourtant des critiques plus pointues envers le

système d'adoption. Jean-Jacques Choulot, pédiatre et fondateur de la première consultation d'orientation et de conseil en adoption (Coca), avertit des dérives de l'adoption, pointe le trop grand nombre d'agrément par rapport au nombre d'enfants adoptables, et – enfin – souligne que l'adoption internationale n'est pas un remède contre la misère, des propos avec lesquels certains parents adoptifs ne sont pas d'accord.

Les désaccords entre les auteurs écrivant sur l'adoption font partie des polémiques existantes dans le milieu. Pascal Roman, psychologue et professeur de psychologie clinique mène les études cliniques sur les familles adoptives. Il est notamment l'auteur d'ouvrage « Les enjeux de l'adoption à l'étranger. Approche multidisciplinaire » où il met en analyse la souffrance des liens dans la filiation adoptive, en se basant sur un échantillon d'une cinquantaine des familles. Ses études, qui démontrent la particularité des liens adoptifs et sa fragilité, se trouvent contestés par d'autres acteurs de l'adoption, notamment parents adoptifs qui sont au même temps psychologues ou pédopsychiatres<sup>20</sup>. Nous voyons ainsi qu'il ne s'agit pas d'un simple désaccord entre les acteurs professionnels et non-professionnels (psychologues et psychiatres « contre » les parents adoptifs), mais d'un champ de conflits discursifs où les acteurs revendiquent la légitimité de leurs propos.

Sophie Le Callennec est l'administratrice de l'EFA, la plus grande fédération des parents adoptifs en France. Elle est aussi l'auteure d'articles et ouvrages sur l'adoption. Une description significative d'un de ses manuels pour les adoptants montre le caractère plaidant de ses productions : « Cet ouvrage accompagne les postulants à l'adoption, parfois perdus dans les démarches à entreprendre, mais toujours prêts à vaincre les obstacles afin d'offrir le bonheur à un enfant ». D'autres manuels ont aussi cette tendance à idéaliser la pratique de l'adoption – ce qui semble occulter l'accès aux informations importantes pour les personnes intéressées par l'adoption.

D'autres auteurs de manuels sont : Claire Gore (psychologue clinicienne), Delphine Rouquès (psychologue), Jean-François Mattéi (pédiatre, qui a proposé une loi importante sur l'adoption en 1996).

### **3.6 L'état juridique actuel de l'adoption internationale en France**

De nos jours, l'adoption internationale est une pratique – juridiquement fondée – de

---

<sup>20</sup> <http://leblogdeladoption.blogspot.fr/2009/11/reunion-sur-ladoption-dijon.html> [consulté le 14/02/2015]

faire entrer dans une famille un enfant né à l'étranger, qui n'a plus de famille qui peut le prendre en charge. En 2014, les adoptés sont arrivés en France de 56 pays du monde<sup>21</sup>. L'âge des adoptants demandé par l'État est de plus de vingt huit ans (mariée ou non, vivant seule ou en couple) ; s'il s'agit d'un couple marié, il doit l'être plus de deux ans avant ou âgés tous les deux de plus de vingt huit ans. Les concubins en union libre ne peuvent pas adopter ensemble un enfant – l'adoption peut se faire par l'un des deux avec l'accord de l'autre. En France les couples homosexuelles mariés ont droit à adoption depuis 18 mai 2013<sup>22</sup>, mais la très grande majorité des pays-sources (d'où viennent les adoptés) interdit ce type de filiation parentale. Le nombre d'adoptions par les hommes célibataires est minime, car de même que pour les couples homosexuels, leurs dossiers se font automatiquement rejeter.

La loi française reconnaît deux possibilités juridiques de l'adoption : simple et plénière. L'adoption simple crée un nouveau lien juridique avec les parents adoptifs en soutenant également les liens avec la famille de naissance : dans le cas de l'adoption internationale, l'enfant garde sa première nationalité, hérite des deux côtés, garde son premier nom en acquérant le nouveau (mais il est possible également d'effacer le premier nom), peut rester en contact avec la famille d'origine. L'adoption simple peut être révoquée pour motifs graves.

L'adoption plénière rompt tous les liens juridiques avec le pays d'origine. L'enfant acquiert la nouvelle nationalité, un nouveau nom et les droits d'héritage. Il rompt tout contact avec sa famille de naissance, il peut néanmoins rechercher ses origines après avoir atteint ses 18 ans. L'adoption plénière est irrévocable. C'est cette forme qui est le plus souvent pratiquée dans le contexte de l'adoption internationale.

La première étape de la procédure pour un couple ou un célibataire est d'obtenir l'agrément qui est délivré par le Conseil Général. Il faut passer par les « évaluations sociale et psychologique » qui « doivent attester que les conditions d'accueil offertes par le demandeur sur les plans familial, éducatif et psychologique correspondent aux besoins et à l'intérêt de l'enfant adopté et donc prendre en compte la composition du foyer où il sera accueilli. »<sup>23</sup> Il s'agit alors d'une visite à domicile par un travailleur social qui évalue les conditions de

---

<sup>21</sup> Statistiques du Ministère des Affaires Étrangères : <http://www.agence-adoption.fr/le-paysage-de-ladoption-internationale/les-statistiques/> [consulté le 04/05/2015]

<sup>22</sup> <http://www.service-public.fr/actualites/002563.html> [consulté le 04/05/2015]

<sup>23</sup> <http://www.adoption.gouv.fr/Qui-peut-adopter.html> [consulté le 04/05/2015]

logement considérés comme nécessaires pour accueillir un enfant (espace, hygiène, etc.). Il peut interroger aussi l'entourage familial, pour voir le contexte familial plus étendu. Les futurs parents adoptifs doivent obligatoirement se rendre à une consultation chez un psychologue.

Ces mesures sont prévues du côté de la France – pays d'accueil. Les pays-sources définissent eux aussi leurs propres exigences vis-à-vis des adoptants. L'obtention de l'agrément ne garantit alors en aucun cas l'accomplissement de l'adoption, et même, un couple ou une personne peut se retrouver à attendre plusieurs mois voire années avant de recevoir une proposition. Certains pays interdisent l'adoption si le candidat a déjà des enfants, d'autres demandent l'attestation de revenus excédant une somme définie (comme la Chine qui impose d'autres critères très strictes : les deux adoptants doivent être diplômés, ils doivent posséder des biens immobiliers<sup>24</sup>...), et beaucoup interdisent l'adoption aux célibataires.

Pour commencer la procédure d'obtention de l'agrément, l'adoptant remplit un formulaire où il précise son « projet d'adoption ». Ainsi, il peut demander d'adopter dans un ou plusieurs pays (mais le choix de plus d'un pays multiplie les frais et démarches à entreprendre). Il coche les limites d'âge de l'enfant, le degré de handicap qu'il peut accepter, il peut choisir s'il désire adopter une fille ou un garçon, ainsi que l'origine ethnique de l'enfant. La majorité des candidats à l'adoption ressent un désir d'adopter un nourrisson en bonne santé, ce qui rend le parcours d'adoption très long (il s'agit de plusieurs années), car il y a très peu d'enfants d'un tel profil qui sont confiés par les États à l'adoption (et surtout à l'adoption à l'étranger). La plupart des adoptants sont issus de professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles. Il y a beaucoup moins de personnes issues des milieux modestes. L'adoption à l'international est plus accessible aux personnes d'un certain profil social : il faut éprouver une aisance dans la préparation des dossiers et la prise de contacts pour suivre les procédures et effectuer souvent plus d'un voyage dans le pays de l'enfant, parler au moins l'anglais et avoir une aisance relationnelle, ce qui permet aux adoptants d'assurer les nombreux échanges avec les intermédiaires sur place. Et avant tout, il faut disposer de moyens financiers pour payer les voyages, les avocats, les constitutions des dossiers ou même pour faire les dons à l'orphelinat (qui sont souvent demandés) : le coût total d'une adoption peut alors varier entre 10 000 et 25 000 euros.

---

<sup>24</sup> <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/comment-adopter-a-l-etranger/les-fiches-pays-de-l-adoption-internationale/fiches-pays-adoption/article/adopter-en-chine> [consulté le 28/07/2015]

Les dispositions juridiques de l'adoption internationale sont définies dans la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur « la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale »<sup>25</sup> (ratifiée par la France le 30 juin 1998). Le principe de cette convention repose sur « l'intérêt supérieur de l'enfant » et la subsidiarité, ce qui signifie que l'adoption internationale « ne doit être envisagée que lorsqu'il ne peut être trouvé dans l'État d'origine de l'enfant une solution nationale ». Elle impose le passage obligatoire par des structures agréées (intermédiaires d'adoption) et la prohibition des profits indus afin d'empêcher les situations du hors la loi. Il s'agit des personnes qui, pour profiter de l'argent des adoptants, vont mobiliser leurs relations pour inciter les mères à abandonner leurs enfants ou entrer dans une relation financière avec des orphelinats. On voit bien alors que les effets contraires aux indications de cette convention sont considérés comme moralement inacceptables pour la communauté européenne, d'où vient sa prohibition juridique. Nous insistons sur ce point car notre recherche se fera autour de cette question d'appréhension des logiques morales différentes par les acteurs de l'adoption internationale ; et le point du départ se situe pour nous dans la définition et délimitation de cette pratique par les acteurs institutionnels (l'État).

Chaque pays signataire de la convention doit organiser une autorité centrale : en France, c'est un service du ministère des Affaires Étrangères : MAI (Mission de l'adoption internationale) qui a été créé en 2009 et qui est composé de 20 personnes. Ce service est alors responsable d'assurer le respect de la convention de la Haye ainsi que la convention des Nations Unies sur les droits d'enfant de 1989. Elle doit contrôler et piloter les relations avec les États des pays d'origine des enfants confiés à l'adoption et veiller à la transparence juridique. Elle exerce également des fonctions de pilotage stratégique, de régulation et de contrôle ainsi que de veille et d'expertise juridique. La MAI, en coopération avec les associations des parents adoptifs et Organismes Agréés pour l'adoption élabore la stratégie de l'adoption: elle crée alors la politique de la France dans la matière. La description du site du ministère indique que « cette stratégie est soutenue par une politique de coopération, dans les pays d'origine, en faveur de l'enfance privée de famille »<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/colonne-de-droite/textes-de-references-3632/convention-de-la-haye-du-29-mai/article/dispositif-de-la-convention-de-la> [consulté le 04/05/2015]

<sup>26</sup> <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/la-mission-de-l-adoption/les-missions-de-l-autorite/> [consulté le 20/06/2015]

Les impératifs sont posés des deux côtés, du pays d'origine et de la France : le pays d'origine est obligé de s'assurer qu'il existe aucune possibilité d'adoption pour l'enfant dans son pays. Cela veut dire que l'enfant avait déjà été proposé à l'adoption dans son pays mais en vain, et qu'il est alors considéré préférable pour lui d'être adopté à l'étranger. Chaque pays aura alors son propre mode d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant à être adopté à l'international. Le pays donneur doit aussi prouver que le consentement des parents a été donné et qu'il n'engendrait aucun paiement ni autres contreparties.

Sur le plan législatif les règles semblent être bien claires. Il est pourtant difficile de contrôler l'application de ces règles ; et comme le constatent des nombreux auteurs (par exemple Fanny Cohen Herlem que nous allons citer plus bas), des situations de corruption et d'autres abus existent. De même, les principes de la Convention peuvent être plus ou moins clairs pour les acteurs : il peut être parfois difficile d'établir ce qui est « l'intérêt supérieur de l'enfant » ainsi que comment et pourquoi un enfant a été « privé de famille ». En fonction de la personne qui parle et en prenant en considération les cultures sociales et juridiques des pays, les définitions de ces notions peuvent être divergentes. Il s'agit, par exemple, des modèles différents de la famille que celui de la famille nucléaire, de l'organisation de la vie d'enfant en collectivité et d'autres formes de socialisation qui ne passent pas forcément par la famille comprise dans son sens occidental du terme. De même, il peut souvent être difficilement constatable qu'aucune « solution » n'a été trouvée pour un enfant dans son pays d'origine. Nous allons voir que les prises de positions qu'on peut observer dans l'espace discursif de l'adoption internationale se font ainsi autour de ces questions.

### ***3.6.1 Les autres pays d'accueil***

Les grands pays d'accueil des enfants adoptés sont les États-Unis, la France (qui est le troisième pays d'accueil dans le monde), l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Suisse. Le nombre de pays adoptants ne varie pas autant que le nombre de pays-sources, mais les pays d'accueil de l'adoption internationale sont toujours les pays les plus riches. En ce qui concerne les pays-sources, on compte des pays de différents niveaux de développement.

Les pays receveurs, signataires de la Convention de la Haye sont obligés d'axer leurs politiques d'adoption en accord avec les principes de celle-ci. Mais la législation diffère d'un pays à l'autre, elle est aussi modifiée régulièrement. Il y a aussi des politiques spécifiques

pour chaque pays receveur : l'Italie s'est spécialisée en adoption des fratries et des enfants grands, les futurs parents sont accompagnés dans les démarches<sup>27</sup> : grâce à cela, elle devient le seul pays receveur où le nombre des adoptions a augmenté ces derniers temps.

### ***3.6.2 Les statistiques : des chiffres en mouvement constant***

Les statistiques sur l'adoption internationale sont produites chaque année par le Ministère des Affaires Étrangères. Elles présentent les chiffres sur le nombre d'adoptions par zone géographique, par département des adoptants, par tranche d'âge des enfants et par type d'adoption. Elles permettent de suivre les changements des réalités de l'adoption : les principaux pays-sources qui changent, l'âge des enfants adoptés... Pour les comprendre, il faut se recourir aux actualités des évolutions de nature politique et socio-économique. Les guerres ou catastrophes naturelles, l'amélioration (ou dégradation) des conditions de vie ou encore les problèmes d'infertilité croissants – autant de facteurs qui nécessitent d'être pris en compte pour comprendre les changements.

Le nombre d'adoptions pour l'année 2014 atteint le chiffre de 1 069 et est inférieur à l'an précédent, où il représentait 1 343.<sup>28</sup> Ce chiffre diminue constamment depuis 2005 : nous allons exposer ci-dessous les raisons de cette diminution, qui se révèlent contradictoires à ceux évoqués par les différents acteurs de l'adoption. En 2014, les pays d'où proviennent le plus d'enfants sont le Vietnam et la Russie, avec un pourcentage de 12 et 11 % du total des visas accordées. Ils sont suivis par la Chine, la Thaïlande, la Colombie et l'Éthiopie avec des pourcentages variant entre 5 et 7 %<sup>29</sup>. Les pays mentionnés restent les plus fréquents lieux de provenance des enfants depuis longtemps (avec des évolutions et ruptures dirigées par les raisons politiques et historiques), mais les pays qui arrivent en tête du classement changent d'une année à l'autre. Certains pays suspendent l'adoption, comme le Cambodge en 2009 : le gouvernement de ce pays a constaté l'insuffisance des moyens pour assurer le bon déroulement des adoptions et de la détection du trafic.

Le système organisationnel de l'adoption en France connaît des changements constants et fait régulièrement l'objet de critiques. En 2008, le Rapport Colombani rédigé par le

---

<sup>27</sup> <http://www.agence-adoption.fr/lafa-tv/le-contexte-de-ladoption-internationale/> [consulté le 28/07/2015]

<sup>28</sup> Statistiques disponibles sur le site du Ministère des Affaires Étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/la-mission-de-l-adoption/les-statistiques-de-l-adoption/> [consulté le 28/07/2015]

<sup>29</sup> [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/stat\\_2014\\_cle8ba1f7.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/stat_2014_cle8ba1f7.pdf) [consulté le 28/07/2015]

journaliste et père adoptif Jean-Marie Colombani, sur demande du Premier ministre, énumère les failles du système français. Ainsi, il dénonce le pilotage faible de l'adoption, le chaos opérationnel des institutions (l'AFA - l'organisme agréé de l'État qui avait pour rôle de devenir complémentaire des OAs mais qui ne réalise quasiment aucune adoption) l'invisibilité et le manque de transparence des procédures, ainsi que la complexité trop grande du parcours des adoptants.

## **4. TERRAIN**

### **4.1 Les trois groupes du positionnement éthique**

Notre recherche sur le terrain a révélé la multiplicité des voix sur l'adoption internationale parmi les acteurs concernés. Dans le cadre de l'étude qualitative que nous avons menée, nous pouvons néanmoins les diviser en trois groupes de position idéologiques défendant des pratiques différentes. Nous les appelons « universalisant » et « culturalisant », avec un troisième, le plus modéré, qui se positionne entre les deux. Chacun de ces groupes appuie sa défense sur des convictions éthiques et sur des logiques morales plus globales. Ces groupes ne sont pas des groupes constitués formellement : nous parlons ici des groupes en tant que tendances à adhérer à certaines logiques de pensée.

Le premier groupe est celui qui considère l'adoption internationale comme une forme de constitution de la famille (une manière d'acquérir la parentalité et de devenir l'enfant de quelqu'un) aussi ordinaire que la forme classique, celle des liens du sang. Il s'agit de penser les liens parentaux comme liens uniquement sociaux : pour marquer cette différence entre procréation et filiation, les parents de naissance sont parfois désignés comme « simples » géniteurs. Cette pratique, aux yeux de ces personnes, ne pose pas généralement de risques sur le plan éthique ; au contraire, elle paraît une nécessité morale afin de protéger l'enfance en danger et d'assurer à chaque enfant abandonné la possibilité de vivre dans une famille. Les personnes qui y adhèrent sont d'abord les parents adoptifs et ceux qui souhaitent le devenir ; mais aussi les adoptés qui considèrent leur adoption comme la chance d'une meilleure vie qui leur a été offerte. Ils sont d'habitude critiques vis-à-vis des procédures (jugées par eux trop longues et compliquées), se mettent en position dénonciatrice et accusatrice envers l'État qui selon eux freine les adoptions alors qu'elles permettent de donner des parents aux enfants qui en sont dépourvus. Ainsi, ils dénoncent l'image de l'adoption présentée comme mode de filiation extraordinaire et menaçant ; cette image est basée selon eux sur des préjugés.

Nous avons appelé ce groupe « universalisant », car, comme nous allons tenter de le démontrer ensuite, ses postulats relèvent d'une logique qui présente l'intérêt de l'enfant dans l'adoption en tant qu'intérêt universel et primordial. Il s'applique à l'enfance en général, indépendamment du contexte culturel. L'intérêt premier de l'enfant est alors d'avoir deux parents et de vivre dans une famille comprise au sens d'une famille nucléaire. On y met l'accent sur « le droit de l'enfant de vivre dans une famille » ainsi que le droit de l'enfant de

grandir dans des conditions matérielles et affectives dignes. Une logique « pédagogisante » transparaît parfois dans des discours de ce groupe : les pays-sources ne savent pas prendre en charge leurs enfants abandonnés (prise en charge au sens de celle pratiquée par l'Occident), ce qui légitime l'adoption internationale.

Le deuxième groupe se constitue de personnes qui exercent une critique négative sur les principes et/ou le fonctionnement de l'adoption internationale : elle passe de l'attitude qui veut dénoncer les aspects problématiques jusqu'à la posture qui condamne l'idée de l'adoption elle-même et ses acteurs. Les critiques portent sur les attitudes des parents adoptifs, les professionnels ainsi que les instances étatiques. Leurs auteurs se mobilisent afin de dénoncer les pratiques moralement douteuses, qui, selon leurs explications, sont issues d'une idéologie caractéristique du monde occidental qui place l'adoption du côté des pratiques « humanitaires », moralement pertinentes.

Nous appelons ce groupe « culturalisant » car il oppose l'Occident (les pays receveurs dans l'adoption) et les pays du Sud (les pays donneurs) pour montrer l'incompatibilité de l'adoption internationale aux cultures de ces pays. Les personnes qui adhèrent à cette vision utilisent la notion du déracinement, qui signifie pour eux l'arrachement brutal des enfants de leurs cultures pour être adoptés dans des pays occidentaux. Cette dimension de culture s'associe à la dimension de filiation : la filiation biologique est à la base de la légitimité de la parentalité. Ils proposent parfois de ne pas penser la filiation parentale uniquement en termes d'exclusivité, en revendiquant ainsi la pluriparentalité. Parmi les personnes de ce groupe nous observons souvent l'idéalisation de l'image du pays d'origine des adoptés.

Le troisième groupe, qui est intermédiaire entre le premier et le deuxième, représente les modérés : il considère l'adoption internationale et ses principes comme justes mais trouve les mesures qui freinent les adoptions comme nécessaires pour assurer la transparence et la sécurité éthique. Il nous semble que les personnes de ce troisième groupe ne se positionnent pas dans une attitude militante et dénonciatrice. Cette position est partagée par un certain nombre de parents adoptifs, et surtout par les professionnels de l'adoption et agents institutionnels qui eux-mêmes exercent le rôle de contrôle des procédures. Une bonne partie des enfants adoptés adhèrent à cette vision.

Le schéma que nous présentons ici n'est pas représentatif : il correspond à l'échelle de notre étude, donc aux personnes que nous avons pu écouter et lire (nous l'avons explicité dans

la partie qui décrit notre terrain). Même si nous ne sommes pas en mesure de recueillir toutes les productions médiatiques et tous les témoignages disponibles, la répartition des points de vue en trois groupes nous permet de poser une hypothèse : il existe, dans la sphère médiatique de l'adoption, une divergence des positions qui se transforment souvent en positions idéologiques. Ces trois groupes représentent quelques traits importants de groupes d'intérêts. Car, parmi les acteurs de l'adoption internationale, certains ont un intérêt à la faire persister et d'autres, au contraire. Ainsi, certains parents adoptifs sont les plus grands défenseurs de la pratique et veulent la rendre la plus facile possible ; certains professionnels défendent les politiques et pratiques imposées par ces politiques. Certains adoptés, de leur côté, aujourd'hui adultes qui ont mal vécu leur adoption, suite aux souffrances qu'ils considèrent comme une injustice, désirent dénoncer les aspects qui pour eux sont négligés.

Chacun des acteurs de l'adoption peut être impliqué dans le sujet à travers des moyens différents : les parents adoptifs sont présents non seulement dans des associations des adoptants, mais souvent aussi dans des structures liées à l'adoption: certains OAA sont constitués en partie de parents adoptifs. Parfois les parents adoptifs sont en même temps spécialisés dans l'adoption : c'est par exemple le cas du pédiatre Jean-Vital de Monléon. Nous nous permettons de poser le constat que les parents adoptifs, par leur activité animée, ont un pouvoir considérable d'influencer et de dynamiser la réalité de l'adoption. A côté des acteurs institutionnels et professionnels, ils sont à la source des productions écrites sur l'adoption internationale.

Certains adoptés, de leur côté, s'engagent auprès des associations, font des voyages dans leurs pays d'origine pour passer un séjour de bénévolat dans un orphelinat. Les adoptés qui maintiennent un discours très critique tentent de dénoncer ce qu'ils trouvent injuste, mais ils ont parfois du mal à se faire entendre par un public plus étendu. Il s'avère que ceux parmi les parents adoptifs qui sont dans l'attitude de lutte pour l'adoption plus facile et généralisée ne trouvent pas toujours pertinents et importants d'écouter les discours des adoptés militants. Une adoptée nous raconte que l'attitude dénonciatrice qu'elle a prise se heurte à des réactions agressives de la part des associations des parents adoptifs : « Lorsque tu oses dénoncer, argumenter, ils réagissent avec une agressivité comme si tu voulais leur retirer cet acte noble de l'adoption, cet acte qu'ils croient bon »<sup>30</sup>. Kharla Linvingston-Lorenzso, une adoptée victime d'une adoption illégale a raconté son histoire dans un article de presse. Elle se plaint

---

30 Entretien individuel n° 8.

qu'aucune des associations de familles adoptives ne l'a contactée pour la soutenir ni pour se prononcer sur le sujet<sup>31</sup>. Une mère adoptive (fondatrice d'une association défenseur de l'adoption) que nous avons interrogée nous a dit qu'elle n'éprouve pas l'envie de lire les critiques de ces adoptés qui tendent à remettre en question l'idée de l'adoption elle-même. C'est peut-être aussi parce que les discours de certains « dénonciateurs » sont considérés trop extrêmes et que la participation dans l'espace médiatique des adoptés est toujours relativement faible par rapport aux deux autres groupes : les parents adoptifs et les acteurs institutionnels.

## **4.2 Les grands points du débat sur les aspects éthiques de la pratique de l'adoption internationale**

Nous allons regrouper les témoignages selon les grands points de débat qui entrent dans un questionnaire plus général sur les aspects éthiques de la pratique de l'adoption internationale. A travers ces différents sujets à polémique, il nous sera plus facile de voir émerger les groupes que nous venons d'énumérer, leur positionnement, les logiques morales qui poussent ces acteurs à se positionner sur un côté ou un autre du débat. Tout cela afin de repérer – dans un prochain temps – les représentations et assignations de l'identité physique, ethnique et culturelle dans l'adoption internationale.

### ***4.2.1. Le nombre d'« enfants adoptables » : de quels enfants parle-t-on ? La pauvreté et la prise en charge des enfants abandonnés***

Le nombre d'adoptions internationales baisse constamment depuis près de 10 ans : en 2008 déjà, Jean-Marie Colombani remarque dans son rapport ce déclin<sup>32</sup>. Pourtant, le nombre d'agrément n'a pas vraiment baissé, ce qui signifie que les candidats à adopter sont toujours nombreux, beaucoup plus nombreux que le nombre d'adoptions. La question « pourquoi cette diminution ? » se situe au cœur des interrogations. La réponse la plus évidente et la plus donnée est celle de la baisse du nombre d'enfants adoptables dans le monde, mais elle est pourtant contestée par certains. Les publications de presse présentent cette tendance en explicitant les raisons mais ne la décrivent pas en tant qu'un fait alarmant. Il s'agit plutôt de déployer les facteurs socio-économiques qui sont aux fondements de ce fait<sup>33</sup>. Pourquoi alors

---

31 <http://rue89.nouvelobs.com/2014/02/13/arche-zoe-enfant-volee-a-naissance-249887> [consulté le 14/06/2015]

32 <http://www.adoption.gouv.fr/IMG/pdf/rapportColombani.pdf>

33 Exemples: Anne-Claire Genthialon, « Pourquoi l'adoption internationale décline? » *Libération*, 11/02/ 2015 :

ce sujet est-il l'objet de débats et de considérations si différentes, comme nous le verrons plus bas ?

Regardons d'abord la question des enfants à adopter en France : selon les chiffres, son nombre diminue d'une année à l'autre. Ceci est la conséquence d'une politique du planning familial, instaurée il y a longtemps (le droit à l'avortement date de 1975). La contraception est devenue accessible et pratiquée par toutes les couches sociales. Fanny Cohen Herlem, dans son manuel sur l'adoption que nous avons mentionné précédemment, affirme que « contrairement à une idée relativement répandue, il n'y a pas beaucoup d'enfants français adoptables »<sup>34</sup>. Elle appuie son constat sur les chiffres : en 1985 il y avait 10 000 enfants à adopter tandis qu'en 2006 seulement 2 366. Sept ans plus tard, nous lisons sur le site de la fédération Enfants Familles d'Adoption (EFA) que « contrairement à l'idée reçue, il y a des enfants adoptables en France »<sup>35</sup>. Les auteurs de ce constat s'appuient sur les mêmes chiffres que Cohen Herlem. Pour Cohen Herlem l'idée répandue est celle qu'il y a beaucoup d'enfants adoptables en France alors que pour le site EFA l'idée reçue est de penser qu'il n'y a pas du tout d'enfants adoptables. Les mêmes données sont différemment interprétées par les acteurs en fonction de ce qu'ils veulent dire dans leurs discours : l'EFA essaie d'encourager les futurs adoptants français à se tourner vers l'adoption nationale.

Christian Demortier, adopté et auteur de trois livres sur l'adoption que nous allons citer régulièrement dans la suite de ce travail, fait une interprétation critique du fait de l'existence de ces « quelques » enfants :

« Comment expliquer que même dans un pays aussi développé que la France, l'ASE ne trouve pas de familles pour les 3 000 enfants adoptables dont elle a à la charge ? Trop âgés, de couleur, adultérins, malades, en fratrie, ces enfants sont privés de famille. Pourquoi ? Doit-on occulter les problèmes de misère et d'abandon dans un pays riche pour préserver son image de prospérité aux yeux de la société et du reste du monde ? »<sup>36</sup>

En ce qui concerne les enfants adoptables à l'international, la première question qui se

---

[http://www.liberation.fr/societe/2015/02/11/pourquoi-l-adoption-internationale-decline\\_1199768](http://www.liberation.fr/societe/2015/02/11/pourquoi-l-adoption-internationale-decline_1199768), « Déclin de l'adoption internationale : «Les demandes de gestation pour autrui vont se développer» » *20 minutes*, 11/02/ 2015 : <http://www.20minutes.fr/monde/1537679-20150211-declin-adoption-internationale-demandes-gestation-autrui-vont-developper> , Agnès Leclair, « L'adoption à l'étranger s'effondre », *Le Figaro*, 02/01/2015 : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/02/01016-20150102ARTFIG00279-l-adoption-a-l-etranger-s-effondre.php>

34 Fanny Cohen Herlem (2007), *L'Adoption*, p. 21.

35 <http://www.adoptonefa.org/index.php/adopter-en-france/adopter-en-france> [consulté le 12/12/2014]

36 Christian Demortier (2007), *L'adoption et sa face cachée*, p.112.

pose est : comment évalue-t-on qu'un enfant est adoptable ou non ? Il faut préciser que c'est seulement quand le tuteur légal signe l'acte d'abandon en donnant le consentement conscient que l'enfant devient adoptable. Or, les enfants vivants dans des orphelinats ont souvent des membres de famille avec lesquels ils sont liés juridiquement. Il ne suffit donc pas que l'enfant soit abandonné – plus contacté ni visité par ses parents ou sa famille. De même, près de 60 % des enfants adoptables sont « à besoins spécifiques » : trop âgés, avec des handicaps ou en fratrie, ils ont ainsi un profil « indésirable »<sup>37</sup>. Le questionnement ne s'arrête pas là. Le cœur du débat réside dans des questions d'ordre moral : est-ce que la détresse est une raison suffisante pour confier un enfant à l'adoption à l'étranger ? Que faire avec les enfants qui sont prises en charge par des membres de la famille autres que leurs parents ? Est-ce que les mères qui abandonnent leurs enfants ne le font que sous la pression sociale (leur jeune âge par exemple) ou par manque de moyens ? Est-ce que la vie dans l'institution est toujours en défaveur de l'enfant ?

L'État français, mais aussi de nombreux articles de presse expliquent qu'il y a moins d'enfants à adopter dans le monde aussi parce que la réalité socio-économique des pays-sources a changé au cours des dernières années. Il s'agit des pays comme la Chine ou le Brésil<sup>38</sup>. Les populations de ces États éprouvent aussi des problèmes d'infertilité, il y a donc de plus en plus des couples qui adoptent, comme c'est le cas en Inde. De même, les États se trouvent plus capables de prendre en charge leurs orphelins, les structures d'accueil de l'enfance étant de mieux en mieux administrées et offrant des conditions de vie meilleures. La meilleure prise en charge de l'enfance dans des pays-sources fait par ailleurs partie des activités de la MAI (Mission de l'Adoption Internationale)<sup>39</sup>.

Tous ces aspects expliquent le nombre décroissant d'enfants qui peuvent quitter leur pays afin d'être adoptés dans un autre. Par contre, d'autres acteurs de l'adoption se questionnent sur la capacité réelle de la prise en charge des enfants par les États-sources et leurs conditions de vie. Les réponses à ces questions s'avèrent différentes selon qui y répond. Chaque pays mène sa propre politique de prise en charge de l'enfance, selon leurs réalités économiques et sociales, et puis, les cultures locales peuvent représenter les attitudes différentes en ce qui concerne la prise en charge des enfants abandonnés. De l'autre côté, les

---

37 Stéphanie de Silguy (2010) « L'adoption, une procédure en voie de disparition », *Revue Lamy Droit Civil*, n° 102, p. 63.

38 <http://www.agence-adoption.fr/lafa-tv/le-contexte-de-ladoption-internationale/> [consulté le 18/06/2015]

39 Voir cette brochure de la MAI consacré au sujet:

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/14\\_eme\\_numero\\_Protection\\_de\\_l'enfance\\_et\\_cooperation\\_internationale\\_cle857c17.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/14_eme_numero_Protection_de_l'enfance_et_cooperation_internationale_cle857c17.pdf)

adoptants occidentaux clament l'avantage de vivre dans une famille nucléaire, ce qui est considéré être dans le plus grand intérêt de l'enfant. C'est pour cela, il nous semble, que les avis sur le nombre d'enfants adoptables dans le monde sont si différents. La fédération Enfance Familles d'Adoption (EFA) avoue que « nul ne sait réellement combien il y a d'enfants privés de famille, dans le monde. Les réalités sont complexes, ouvertes à des interprétations différentes, et évoluent au cours de la vie d'un enfant. »<sup>40</sup>

Le fait qu'il y a moins d'enfants adoptables est considéré par certains naturel et juste dans le contexte moral de l'adoption. « Dans le monde parfait il n'y a pas des adoptions » nous confie une assistante sociale chargé des évaluations des familles avant et après l'adoption<sup>41</sup>. Selon cette logique, le fait qu'il y a moins d'enfants adoptables dans le monde – et ainsi moins d'adoptions internationales – prouve que l'enfance est de mieux en mieux prise en charge. Cette logique est également soutenue par les auteures de cette citation :

« Lorsqu'un pays s'ouvre à l'adoption internationale, il est rapidement submergé par les dossiers de candidats étrangers, beaucoup trop nombreux par rapport aux besoins de ses enfants adoptables. Ce déséquilibre induit une forte pression sur le pays d'origine et entraîne inmanquablement des abus qui finissent par être dénoncés dans la presse, provoquant une prise de conscience populaire et politique. Le pays prend alors des mesures, tant au niveau structurel que politique et socio-juridique, pour enrayer le phénomène, mieux protéger les droits des enfants et mettre au centre des préoccupations leur intérêt supérieur et leurs besoins (...)»<sup>42</sup>.

La logique que représente l'article cité ci-dessus est la suivante : moins d'adoptions est égal à plus de protection de l'intérêt de l'enfant. Car, face à ce grand déséquilibre entre le nombre d'enfants adoptables et les dossiers des adoptants en cours, « une sélection plus fine des candidats adoptants est vraisemblablement inévitable ». Les auteures, assistantes droit de l'enfant du SSI (Service Social International – une ONG suisse), expliquent que cette mesure de sélection est difficile à réaliser face à « d'importantes pressions politiques et populaires, mais les chiffres montrent qu'elle devient toujours plus nécessaires pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant »<sup>43</sup>. Elles tendent à montrer que c'est aussi la demande des adoptants ou des intermédiaires qui fait détourner le principe « une famille pour un enfant » en « un enfant pour une famille ». Il est alors essentiel que ce soient les autorités qui développent une réelle politique de la protection de l'enfance, ne se laissant pas subir les pressions des nombreux

---

40 <http://www.adoptionefa.org/index.php/questions-generales/debat-autour-de-l-adoption#p2>

41 Entretien n° 6.

42 Stéphanie Romanens-Pythoud, Cécile Martin, *Accueillir*, n°244, p.33-34.

43 Idem, p. 34.

demandeurs d'adoption : par exemple, en développant l'adoption nationale et en encourageant à adopter les enfants plus grands ou handicapés.

Nous retrouvons une attitude similaire dans d'autres articles ainsi que parmi le personnel d'un centre d'accompagnement aux adoptants et adoptés. Son adjointe nous explique que la France ne peut rien faire pour rendre l'adoption plus facile, car ce sont les pays-sources qui imposent le temps d'attente et les procédures longues. Et que cela est tout à fait normal : les enfants constituent une richesse humaine en général, surtout maintenant quand les pays concernés se développent économiquement<sup>44</sup>. C'est alors une attitude qui prend en compte la réalité de l'adoption telle qu'elle est, en la considérant positive – car la fin de l'adoption internationale veut dire la fin de l'enfance mal prise en charge. On ne peut donc pas – souligne la personne que nous avons interrogé – parler d'une « discrimination » des adoptants, car c'est à eux de comprendre qu'on ne peut pas satisfaire leur demande. Cette conviction s'exprime également dans les paroles de cette mère adoptive, en attente d'un deuxième agrément, qui explique :

« On ne peut pas juger les pays qui proposent moins d'enfants à l'adoption. Ces pays voient quotidiennement des dizaines d'enfants quitter le territoire aux mains d'étrangers. C'est de leur jeunesse qu'il s'agit, mais aussi de leur fierté qui est mise en cause car ils sont incapables de prendre en charge leurs enfants. Le niveau de vie augmente dans les pays d'origine, il y a donc plus d'adoptions locales, moins d'abandons, les femmes ont plus accès à l'éducation et à la contraception. Et puis les pays essayent de créer sur place des foyers d'accueil pour ces enfants sans parents. Alors bien sur, on peut se dire que ce n'est pas pareil qu'une famille, mais ils ont au moins le mérite d'essayer de garder leurs enfants. »<sup>45</sup>

Nous avons pu assister à une des réunions obligatoires (imposées par la loi) pour les personnes souhaitant obtenir un agrément dans une structure d'accueil des parents adoptifs. Elle a été menée par une adjointe de cet organisme et par deux assistantes sociales. Il est dit aux futurs parents qu'il y a très peu d'enfants adoptables par rapport au nombre de personnes qui veulent adopter, mais que « le projet d'adopter est légitime ». « On insiste sur ce fait pour préparer les candidats au temps long d'attente », nous explique l'assistante sociale<sup>46</sup>. Elle affirme que la croyance qu'il y a beaucoup d'enfants adoptables dans le monde est une « vision idéaliste » qui ne correspond pas à la réalité.

D'autres professionnels de l'adoption parlent de la même tendance : nous retrouvons les mêmes explications dans des livres consacrés aux futurs adoptants.

---

44 Entretien n° 5.

45 Réponse au questionnaire par e-mail.

46 Entretien n° 6.

Bien évidemment, cette position est bien différente de celle des autres parents adoptifs, notamment ceux qui prennent la parole en public. L'idée qu'il y a moins d'enfants adoptables dans le monde se trouve alors contestée par eux. Il s'agit notamment de certains parents adoptifs, qui font partie du premier groupe que nous avons décrit : pour eux, la non-adoptabilité de l'enfant est une catégorie de nature artificielle, créée par les organes institutionnels de l'adoption. Pourquoi ces organes créent-ils alors ces restrictions ? Pour garder de bonnes relations politiques avec les pays-sources et avec la communauté internationale en général, nous disent les personnes que nous avons écoutées. « Le développement touche seulement une petite partie de la population des pays concernés » nous explique un candidat pour être père adoptif. « En réalité, les enfants dans des orphelinats subissent toujours la malnutrition, les carences affectives et la misère »<sup>47</sup>.

L'opinion selon laquelle de nombreux enfants attendent d'être adoptés est particulièrement forte parmi les parents adoptifs (ou qui souhaitent adopter) qui ont visité les orphelinats. Pour eux, le fait de voir les enfants vivant dans une institution est un des arguments cruciaux pour l'adoption de ces enfants par les étrangers (donc, par eux-mêmes). Ils semblent exprimer un véritable souci pour le sort et le bien-être de ces enfants. D'où ils considèrent incompréhensible la longue attente avant de pouvoir emmener ces enfants vers « une vie meilleure ». Dans un groupe créé sur un réseau social connu (Facebook), des nombreux témoignages expriment une indignation : « De savoir qu'il y a beaucoup d'enfants abandonnés dans l'orphelinat me rend très triste. Nous sommes en processus pour l'adoption depuis presque 4 ans et attendons de donner tout notre amour à un petit trésor d'Asie ». « Je souhaiterais tellement voir ces enfants partir tous pour une vie meilleure ! Tellement de parents attendent ! C'est incompréhensible tout ça ! ».

Ce point de vue suppose que le pays où vivent ces enfants ne sont pas en capacité d'assumer leurs besoins. Une mère adoptive ainsi qu'un père adoptif – tous deux fondateurs d'associations de parents adoptifs – nous expliquent chacun que dans certains orphelinats les enfants n'ont même jamais été tenus dans les bras. Selon ce père adoptif, les enfants manquent de soins de base, de jouets, s'accrochent aux visiteurs en leur demandant de les emporter avec eux. En réalité, poursuit notre interlocuteur, il y a des milliers d'enfants qui attendent une famille, mais c'est le système organisationnel de l'adoption internationale qui les oblige à passer leur vie dans l'orphelinat. Suite à une déclaration de l'Agence Française d'Adoption

---

47 Entretien n° 4.

(AFA) à un collectif de parents adoptifs qui dit que le nombre d'adoptions va diminuer et que cette situation est normale (car induite par les changements que nous venons de décrire), dans un article publié par un autre collectif nous lisons :

« Est-ce à dire que, brutalement, les pays qui proposaient de nombreux enfants à l'adoption internationale auraient trouvé une autre solution plus judicieuse ? Qu'en moins d'un an le nombre d'orphelins aurait diminué comme par enchantement ? L'AFA ne cherchait-elle pas plutôt à se prémunir face à des difficultés d'organisation et de résultats ? »<sup>48</sup>

Chaque fermeture d'un pays ou une complication de procédures (dictée entre autres par des problèmes de trafic ou de manque d'enfants adoptables) est alors interprétée comme un défaut organisationnel voire comme une mauvaise volonté de la part des organismes d'adoption. « L'AFA défend qu'il n'y a plus d'enfants adoptables », et « incite les gens à ne pas adopter » s'indigne le père adoptif que nous avons interrogé<sup>49</sup>.

En novembre 2014, la Mission d'Adoption Internationale (MAI) a publié un communiqué en informant que l'Éthiopie (un des pays-sources les plus importants) a pris des mesures réduisant le nombre d'adoptions vers l'étranger car les autorités de ce pays préfèrent privilégier l'adoption et la prise en charge au niveau national. Face à ce ralentissement des adoptions internationales, la MASF (Mouvement pour l'Adoption sans frontières) a publié le commentaire suivant:

« Nous regrettons une fois de plus que l'adoption internationale soit perçue de façon négative par un nombre croissant de personnes dans les pays d'origine de nos enfants, comme l'indique ce message. Nos institutions en charge de l'adoption internationale ne devraient-elle pas faire un travail de pédagogie en la matière ? Un à un les grands pays d'origine se ferment : Colombie, Haïti, Vietnam, Russie, Éthiopie... "Pour le bien-être des enfants", nous dit-on. Y a-t-il des études internationales sérieuses montrant que la politique menée produit les effets souhaités ? »<sup>50</sup>

L'idée selon laquelle les pays-sources sont de plus en plus capables de prendre en charge leurs enfants abandonnés est ainsi soumise à des interprétations différentes. Nous avons pu écouter des témoignages de parents adoptifs qui appellent les pays-sources imposant

---

48 Article paru dans Le Monde en 2007, après la fermeture de l'adoption en Cambodge.

49 Entretien n° 2.

50 <http://www.masf.info/index.php/pays-origine/ethiopie/444-situation-adoption-ethiopie> [consulté le 10/04/2015]

des critères stricts vers les adoptants « pays nationalistes ». Ce nationalisme consiste à vouloir « garder pour soi » les enfants en bonne santé et en bas âge, en offrant à l'adoption vers l'étranger seuls les enfants handicapés et malades. « Les pays veulent se débarrasser de leurs enfants handicapés » nous confie un candidat à l'adoption<sup>51</sup>. Il évoque le cas de la Russie, qui « envoie » à l'étranger les enfants portant le syndrome FAS (Foetus Alcoolique Syndrome). « Le nationalisme des Russes » est également dénoncé par un père adoptif, représentant une grande association des parents adoptifs.

D'autres communiqués du même genre ont été publiés par la MASF à l'occasion d'autres fermetures des adoptions par des pays. Ils expriment clairement une position bien différente, voire opposée à la médiatisation sur l'état de l'adoption internationale que nous avons décrit plus haut. Le point intéressant de ce débat : il n'y a pas des chiffres définitifs et objectivables qui prouverait que le premier ou le deuxième point de vue correspond à la réalité, c'est-à-dire, qu'il y a beaucoup ou qu'il y a très peu d'enfants adoptables dans le monde. Les positions semblent être réparties selon la nature des acteurs. D'un côté, ce sont les autorités de l'adoption et les professionnels qui n'ont pas un intérêt direct en lien avec cette question du nombre d'enfants adoptables. De l'autre, il y a les parents adoptifs. Ils constituent un groupe d'intérêt car ce sont eux qui désirent devenir parents. En plus de ces deux types d'acteurs qui ont émergé il y a assez longtemps, nous rencontrons le troisième: il s'agit des enfants adoptés, devenus adultes. Nous allons déployer leurs arguments ci-dessous.

Un interlocuteur ayant obtenu l'agrément depuis 9 mois et qui attend d'adopter un enfant africain, nous explique qu'il y a beaucoup d'enfants adoptables dans le monde, même plus que les personnes qui souhaitent adopter. C'est donc « le système » que notre interlocuteur présente visuellement comme « un tuyau très étroit » qui freine la détection de ces enfants<sup>52</sup>. Selon lui, d'un côté de ce tuyau, il y a un nombre considérable de couples ayant obtenu l'agrément et prêts à accueillir un enfant, et de l'autre côté, un nombre encore plus grand d'enfants qui attendent l'adoption, mais auxquels les institutions ont collé l'étiquette « non-adoptable ».

La question de la capacité de la prise en charge de l'enfance – nous avons pu le voir déjà partiellement – est directement liée avec la précédente, celle du nombre d'enfants

---

51 Entretien n° 4.

52 Entretien n°4.

adoptables dans le monde. Car, si un pays est capable d'organiser la prise en charge des enfants abandonnés, c'est-à-dire, de leur garantir des conditions de vie saines avec un minimum de confort, des conditions affectives suffisantes et de leur trouver une famille adoptive dans leur pays, l'adoption à l'international ne devrait pas être envisagée. Mais selon quels critères évaluer ces conditions de prise en charge ? Nous allons le voir : l'analyse de cette question nécessite de prendre en compte les différences entre les politiques et habitudes socio-culturelles concernant la prise en charge de l'enfance dans les pays sources et les pays receveurs<sup>53</sup>. Les publications et témoignages que nous analysons font émerger une divergence quant à ce sujet. Alors que certains insistent sur l'impact de ces différences socio-culturelles, d'autres semblent le minimiser voire l'occulter.

Il est impossible, à l'échelle de notre étude, d'évaluer la capacité de prise en charge des enfants abandonnés dans de nombreux pays qui sont les pays d'origine des enfants adoptés en France. Nous allons présenter alors les récits qui tentent de prouver deux constats opposés : d'un côté celui qui met en cause la détresse et la mauvaise prise en charge des enfants dans ces pays et qui légitime l'adoption internationale au nom de la notion universelle du bien-être de l'enfant, et de l'autre côté celui qui dénonce l'universalisme prétendu des adoptants occidentaux et qui souligne les aspects de vécu de l'enfant dans son milieu d'origine. La place intermédiaire des acteurs institutionnels sera également exposée.

Nous avons déjà cité les propos sur les conditions dans des orphelinats : « de l'orphelinat, l'enfant ne voit pas sa culture d'origine »<sup>54</sup>. Sur un forum, une mère adoptive s'exprime en ces termes : « Être adopté est une chance de ne pas grandir en institution privée de famille. C'est hypocrite de dire le contraire »<sup>55</sup>. Sur des nombreux blogs consacrés à l'adoption, des personnes souhaitant adopter expriment parfois des motivations qui révèlent de l'imaginaire et de l'idéalisation de l'adoption. Ainsi, une femme qui a déjà un enfant biologique, explique :

« Toutes ces histoires, ces témoignages, ceux que je peux voir dans les émissions TV me touchent au plus profond de moi et me donnent envie de sauver et d'aimer un enfant abandonné par ses parents. (...) Maintenant

---

53 Les pays sources, plus nombreux que les pays d'accueil, se caractérisent par une grande diversité des politiques et pratiques concernant les enfants. Les pays receveurs sont tous les pays occidentaux « développés » qui opèrent des discours et pratiques qui se ressemblent plus, même si chacun a développé ses politiques spécifiques.

54 Entretien n° 2.

55 <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550> [consulté le 23/06/2015]

j'aimerais aller chercher en Afrique un petit loulou, l'aimer comme mon propre enfant et lui offrir un avenir loin de la malnutrition et de la pauvreté ». <sup>56</sup>

Sur le site de l'association LiLiT (sigle de mots Liens, Liberté, Transmission), cette préoccupation du sort des enfants est explicitée d'une manière qui paraît plus rationnelle. L'auteure tend à s'attaquer à ce que, selon elle, ne sont que des idées reçues basées sur aucune objectivité :

« On lit que le développement des classes moyennes au sein « des anciens grands pays d'origine, Chine, Brésil, Russie ... » et le changement des mentalités conduit à une mise en « concurrence » entre ressortissants nationaux et « occidentaux ». Si en effet, il y a bien développement en interne de l'adoption dans certains pays d'origine, on peut raisonnablement douter que ces pays aient véritablement développé une politique volontariste d'encouragement à l'adoption nationale, et que le nombre d'enfants dans les orphelinats ou abandonnés ait significativement baissé. (...) Combien d'adoptions internes pour combien d'enfants abandonnés dans ces pays ; quels sont les chiffres exacts ? » <sup>57</sup>

Cette crainte par rapport à la capacité de la prise en charge des enfants abandonnés est accompagnée de l'accusation d'instrumentalisation politique envers les pays-sources :

« De nombreux pays émergents dont l'économie bénéficie d'une croissance sans précédent, souhaitent véhiculer une image positive sur la scène internationale, et ce faisant gommer la question gênante du sort réservé aux enfants abandonnés. Ces pays ont aussi compris que ces enfants représentaient une richesse potentielle, et pouvaient aussi leur permettre d'exercer une pression politique et diplomatique sur leurs partenaires internationaux (la Russie ne vient-elle pas de décider de fermer l'adoption aux ressortissants américains ?) » <sup>58</sup>

L'auteure pose alors une question rhétorique :

« Bref, comment donner crédit à l'affirmation selon laquelle les enfants sont désormais adoptés en interne ? Peut-être cela sera le cas un jour, à plus ou moins long terme, mais en attendant les enfants abandonnés et menacés en pâtissent. De la sorte ces pays préfèrent garder leurs enfants dans des orphelinats plutôt que de leur procurer une famille. »

Comme dans les témoignages précédents, la vie dans l'orphelinat vue comme une situation de menace est ici systématiquement opposée à la vie en famille vue comme un droit de base :

« Quelle est alors sur le plan strictement éthique, la justification donnée pour que des enfants abandonnés n'aient pas le droit d'avoir une famille ? Quelle est la justification pour que tant d'enfants abandonnés soient placés dans

---

<sup>56</sup> <http://www.nycyla.com/2013/09/pourquoi-je-veux-adopter.html> [consulté le 19/04/2015]

<sup>57</sup> <http://lilit-adoption.com/adoption-internationale-quelques-verites-a-retablir/> [consulte le 23/04/2015]

<sup>58</sup> Idem, [consulte le 23/04/2015]

des institutions avec pour certaines des risques sur leur santé physique et psychologique ? Quelle est la justification sur le plan éthique pour que des enfants soient livrés à eux-mêmes dans les rues, et de ce fait victimes des pires exactions ? »<sup>59</sup>

C'est alors sous l'angle de l'éthique que les arguments sont présentés par ces parents adoptifs. Il s'agit pour eux d'une situation moralement inacceptable. Nous retrouvons le même constat dans ce communiqué publié par les collectifs « Ouverture-Cambodge » et « Adoption en Péril » à l'occasion de la fermeture des adoptions vers l'étranger par le gouvernement du Cambodge :

« N'oublions pas que nous parlons des enfants qui ne mangent pas à leur faim, qui manquent des soins médicaux les plus essentiels, qui n'ont pratiquement pas accès à une véritable éducation et qui attendent l'amour d'une famille. Les dons des familles françaises adoptantes contribuaient de manière massive au fonctionnement de ces orphelinats. »<sup>60</sup>

L'argument de la détresse de l'enfant est posé par les personnes qui défendent l'adoption, y compris les adoptés. Ainsi, certains adoptés adultes insistent sur l'importance de l'adoption qui leur permet d'avoir une enfance « normale » et une vie épanouie. Selon eux, dans le pays d'origine ils auraient souffert de la vie en institution.

« Sous prétexte de quelques dérives répréhensibles, très médiatisées, ne cachons pas la réalité de ces millions d'enfants qui attendent et grandissent nourris et parqués sur leur terre natale, dans des lieux sans âme et sans espoir. En Roumanie, de jeunes adultes se retournent maintenant contre les autorités de leur pays, les accusant de les avoir privés de leur enfance en les gardant en otage depuis 2001 dans des institutions, en les empêchant d'être adoptés par des familles étrangères. »<sup>61</sup>

L'image de détresse et de l'incapacité de la prise en charge de l'enfant par le pays d'origine est aussi présente dans ce témoignage sur un forum de l'adoption apporté par une adoptée d'origine chinoise :

« L'endroit d'où on vient est souvent moins « joyeux » que celui où on est (misères, pauvreté) ! (...) Qu'est-ce que je serai devenue si ma mère ne m'avait pas adopté ? La Chine, 1991, une prostituée ? Une crève la faim ? Je serai peut-être morte d'une maladie là-bas...? »<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> Idem, [consulte le 23/04/2015]

<sup>60</sup> [http://enfants.paradis.free.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=72](http://enfants.paradis.free.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=72) [consulte le 25/04/2015]

<sup>61</sup> Patricia Mowbray, « L'adoption internationale n'est pas une prédation. L'enfant a droit à une famille », *Le Monde*, 4 mai 2010.

<sup>62</sup> <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550> [consulté le 22/06/2015]

Dans des livres consacrés aux futurs adoptants on ne retrouve pas de descriptions des conditions de vie dans les orphelinats. Pourtant, certaines phrases font deviner comment leurs auteurs considèrent la vie dans ces institutions, comme dans cet ouvrage écrit par deux assistantes sociales où l'orphelinat est obligatoirement assimilé à quelque chose qui procure de la souffrance à l'enfant, alors que ses futurs parents représentent pour cet enfant institutionnalisé forcément « quelque chose de meilleur » :

« Trop longue pour les parents, elle (l'attente) peut devenir incompréhensible pour l'enfant : n'ayant pas la même notion du temps qu'un adulte, l'enfant penserait avoir été abandonné à nouveau. En revanche, vous pouvez envoyer des photos, des gâteries, cela vous permettra d'adoucir et de gérer cette attente, et l'enfant comprendra que quelque chose de meilleur existe pour lui. »<sup>63</sup>

Après avoir lu ces témoignages, nous voyons plus clairement comment l'argument de la détresse des enfants placés demeure crucial pour démontrer l'intérêt de l'enfant dans l'adoption à l'étranger. Ainsi, il légitime la pratique en elle-même. Cet argument peut alors être interprété et dénoncé comme cachant des motivations et intérêts, comme un argument conditionné par la position de supériorité de celui qui parle. Christian Demortier, l'adopté, auteur de trois livres sur l'adoption l'explique ainsi : « plus on défendra l'adoption internationale, plus on déresponsabilisera les pays d'origine, plus on les empêchera de développer l'adoption nationale ou de créer des structures d'accueil pour les mamans esseulées. »<sup>64</sup> Il tend à démontrer que les arguments pour le développement de l'adoption internationale cachent en réalité un rapport de force, qui s'exprime pour lui au niveau symbolique et pratique :

« (...) des personnes prônant l'adoption ont été conditionnées par des images de la misère dans les pays « pauvres » du Sud, mais j'ai remarqué dans les discussions avec ces soi disant humanistes que ce qui domine chez eux, c'est moins la compassion vis-à-vis des démunis que le sentiment de supériorité confirmé par ces images médiatiques et leurs commentaires. C'est cette réaction-là qui donne le sentiment de supériorité aux défenseurs acharnés de l'adoption. »<sup>65</sup>

Les descriptions précédentes laissent penser aux futurs adoptants que tous les enfants vivant dans des orphelinats qui sont confrontés à un apparemment vivent cette situation de

---

<sup>63</sup> Anne-Marie Durand, Carina Istre, *Adopter un enfant* (2010) col. *Tout ce qu'il faut savoir avant de...*, Milan, p.86.

<sup>64</sup> Christian Demortier (2007), *L'adoption et sa face cachée*, p. 147.

<sup>65</sup> Idem, p. 142.

rencontre avec une conscience d'amélioration de leur sort ou, au moins, ressentent une souffrance du fait de vivre dans une institution. Or, il existe des témoignages d'adoptés qui présentent ce sujet très différemment. Le dernier livre de Demortier explique ainsi les contre-arguments au discours sur la vie démunie dans l'orphelinat :

« Quand on est abandonné et qu'on reste dans une crèche (pouponnière) au milieu d'autres enfants, on ne se pose pas de questions en termes parentaux. Ce n'est qu'après certaines années qu'un enfant se rendra compte qu'il n'a pas de parents. Cette idée de famille nucléaire est une projection occidentale de la nécessité des parents, d'une famille. (...) Certains enfants n'ont pas besoin de repère parental, puisqu'il n'existe pas. Ils ont d'autres points de repères : les autres enfants et des substituts maternels de première importance. L'adoptant est conditionné par ses besoins de famille enracinés dans son histoire, sa culture. »<sup>66</sup>

D'après son propre vécu, Demortier déploie une analyse psycho-sociologique de l'enfant institutionnalisé :

« Dans l'orphelinat, le bébé conserve encore des liens (lieux ?) communs, une « familiarité », une similitude avec sa famille biologique ou les substituts parentaux : même pays, même climat, même lumière, mêmes couleurs, même sensualité, même façon d'exprimer ses sens, même mémoire au niveau du goût, du toucher, des odeurs corporelles ou de l'environnement. »<sup>67</sup>

D'autres témoignages d'adoptés qui présentent leur vie dans l'orphelinat et qui tentent de montrer une vision différente de celle déployée précédemment existent. Ainsi, une adoptée d'origine latino-américaine, arrivée en France à quatre ans, explique son vécu de « bébé institutionnalisé »<sup>68</sup>. L'enfant de quatre ans n'a pas de repères pour savoir ce qui est la richesse et la pauvreté, nous dit-elle. Son univers est créé de personnes, objets, odeurs, couleurs qui l'entourent. Ainsi, elle affirme d'avoir des souvenirs d'épanouissement dans sa vie en orphelinat. « Là-bas on vit entouré de plein de couleurs vives : jaune, rouge, vert... Arrivé ici, on se retrouve dans des couleurs tamisées, dans le gris... On finit par perdre son âme »<sup>69</sup>

Ces témoignages concernent des cas où l'enfant n'a pas eu la conscience et la volonté de quitter son univers psycho-sensuel, mais on peut se poser la question : comment préparer un enfant de deux ou quatre ans à une adoption internationale ? Combien d'adoptés ont vécu

---

<sup>66</sup> Christian Demortier (2007) « L'adoption et sa face cachée », p. 128.

<sup>67</sup> Christian Demortier (2013), Adoption internationale : Cendrillon dans le monde réel, Kindle Locations 304-313.

<sup>68</sup> C'est le terme qu'elle emploie.

<sup>69</sup> Entretien n° 9.

le départ de leur pays de naissance comme un traumatisme, comme les personnes que nous venons de citer ? La réalité de vie de l'enfant abandonné varie certainement d'un pays à l'autre. On peut retrouver dans les récits précédents une certaine idéalisation du vécu dans le pays d'origine. Ce qui nous intéresse pourtant dans ces témoignages apportés, c'est comment les récits de réalités différentes servent à maintenir les positions idéologiques.

Pourtant, l'idée que l'enfant n'attend qu'à être emmené par ses parents adoptifs peut être aussi idéaliste : elle s'avère quelque fois imaginaire. D'un côté nous avons cité le témoignage d'un père adoptif qui parle des enfants qui s'attachent aux gens ; mais avec d'autres témoignages, nous pouvons constater que la réalité vécue par les acteurs est plus complexe. Voici un extrait de la discussion sur la page Facebook « Adoption Vietnam » :

« Si j'ai un conseil à donner, dans la mesure du possible demander à votre OAA si vous pouvez venir rencontrer votre bébé à deux ou trois reprises avant de venir le chercher définitivement car pour votre enfant sa famille jusqu'à l'adoption c'est l'orphelinat, les nounous, les voisins de lits... Il faut éviter une rupture trop brutale, ils ont déjà connu l'abandon... Certains enfants peuvent être préparés mais pour d'autres les nounous apprennent le matin même que les parents vont venir le chercher... Nous avons assisté au départ brutal d'un petit garçon qui a presque 3 ans et nous avons été très mal tout le reste de notre journée ! »<sup>70</sup>

Une autre personne approuve cette difficulté, en racontant les rencontres avec chacun de ses deux enfants adoptés : « Nos rencontres se sont passés dans les cris et le déchirement. Quant au personnel sur place, ils sont aussi désespérés. Et les autres enfants effrayés. Donc si on peut faire changer les choses auprès des OAA ça serait mieux pour tous. »<sup>71</sup>

Barbara Monestier raconte dans son livre son parcours d'enfant adoptée : «Le déchirement fut terrible. Je savais que je partais pour une autre vie. Moi, je n'en voulais pas. J'aimais la mienne.»<sup>72</sup> Pourtant, certaines personnes remettent en question ces expériences d'adoptés. La fédération MASF s'oppose catégoriquement à la notion du « déracinement » de l'enfant de sa culture d'origine : « de quel déracinement parle-t-on quand justement les racines n'ont pas été construites faute de repères parentaux ? »<sup>73</sup>. Dans ce raisonnement, les « racines » ou bien l'identité d'une personne ne peut se construire que dans le cadre d'une famille nucléaire.

---

70 <https://www.facebook.com/groups/498809910137833/?fref=ts> [consulté le 03/05/2015]

71 Idem.

72 [http://www.liberation.fr/portrait/2005/10/28/chilienne-de-vie\\_537212](http://www.liberation.fr/portrait/2005/10/28/chilienne-de-vie_537212) [consulté le 03/05/2015]

73 [http://www.masf.info/~masfzdqc/images/stories/Adh%C3%A9rents/AFAENAM\\_REPONSE\\_QUEST\\_FRAN CE.pdf](http://www.masf.info/~masfzdqc/images/stories/Adh%C3%A9rents/AFAENAM_REPONSE_QUEST_FRAN CE.pdf) [consulté le 22/06/2015]

#### **4.2.2. Le coût de l'adoption**

La question des frais de l'adoption apparaît dans la plupart des manuels et livres dédiés aux futurs parents adoptifs. Et elle aussi demeure parmi l'un des sujets « sensibles » où les opinions sont tranchées. On souligne que l'adoption à l'étranger entraîne des frais importants : les voyages dans le pays, les frais de dossier, de traduction, les dons à l'orphelinat, etc. Le site de l'EFA énumère de nombreuses dépenses à prévoir sans donner des chiffres concrets<sup>74</sup>. Ce qui est sûr, c'est que l'adoption à l'étranger, selon le pays, engage des moyens financiers de l'ordre de plus d'une douzaine de milliers d'euros. Ces coûts, bien que réels, sont considérés différemment selon les acteurs.

L'adjointe d'un centre d'accueil d'adoptants de la capitale française avoue que l'adoption a un coût considérable. Mais, selon elle, ce fait ne pose de problème dans le contexte parisien, car se sont des familles aisées qui entament les démarches pour adopter. Elle nous explique que les candidats aux parents adoptifs sont issus de milieux plutôt aisés.<sup>75</sup> Une mère adoptive que nous avons interrogée avoue que c'est dommage que les couples modestes n'ont pas accès à l'adoption internationale<sup>76</sup>.

L'Agence Française d'Adoption (AFA) a consacré toute une brochure parmi d'autres dans sa série pour expliquer le rôle de l'argent dans l'adoption internationale. Elle aborde la valeur symbolique qui est donnée à l'argent par les parents adoptifs : soit ils se sentent face à une inégalité qui leur impose de « payer pour adopter », soit ils choisissent de nier le rôle de l'argent dans l'adoption, en trouvant « déplacé » d'en parler. Selon l'AFA, ce tabou créé autour de la question de l'argent peut avoir des conséquences négatives sur le projet de l'adoption des futurs adoptants.

Dans l'espace médiatique, l'adoption internationale figure souvent comme une pratique réservée aux classes aisées, vues les dépenses considérables qu'elle implique. Ainsi, les livrets et manuels préviennent les futurs adoptants de ces dépenses. Sur certains forums nous retrouvons des questions concernant le prix de l'adoption : les parents qui ont déjà fait les démarches donnent des conseils à ceux qui sont au début du chemin. La question est alors abordée naturellement : l'adoption à l'étranger a un coût, elle est quelque chose qui se calcule. Ce fait, d'un côté, suscite une sortie d'indignation, car il renvoie à l'association avec un

---

74 <http://www.adoptionefa.org/index.php/questions-generales/combien-coute-ladoption> [consulté le 31/05/2015]

75 Entretien n° 5.

76 Entretien n° 1.

marché et suppose de payer pour avoir un enfant. De l'autre côté, l'indignation porte sur le fait de pointer du doigt ces coûts. Voici les exemples de cette opposition : chez Christian Demortier, le coût de l'adoption révèle un système créé pour les privilégiés :

« La vraie question est : pourquoi l'adoption coûte-t-elle si cher ? Aucun organisme d'adoption n'a pu me répondre avec clarté et transparence, cela veut-il dire qu'il y a de l'argent sale qui traîne quelque part ? Je n'ai aucune preuve. Le système est trop vaste et protégé. (...) Si l'adoption était gratuite, les parents adoptifs pauvres y auraient accès. Cela dérangeait les riches et les organismes d'adoption, car l'adoption perdrait son image prestigieuse par rapport au reste du monde. Il y a de la part des riches une recherche d'exclusivité, de beauté et de rareté. (...) Ce qui rend le processus de l'adoption inhumain, ce sont les efforts des parents qui connaissent des personnes influentes ou qui cherchent des tuyaux pour aller vers tel ou tel organisme qui accepte mieux tel ou tel type de demande, où les enquêtes sont plus « cools » .»<sup>77</sup>

L'auteur de ces mots développe une accusation lourde envers le système : il parle de la « satisfaction de la clientèle riche occidentale en besoin d'enfant ». Un autre adopté, également auteur d'un livre sur son parcours, poursuit la considération de l'adoption internationale en tant qu'une action redoutable au niveau éthique :

« J'ai découvert que l'adoption internationale en Haïti est devenue un véritable business, qui génère énormément d'argent. J'ai rencontré les dirigeants des grands orphelinats : ils habitent des villas luxueuses, roulent dans des belles voitures... J'ai constaté la réalité de « trafics » d'enfants que beaucoup de Français ignorent. D'autant qu'en Haïti n'importe qui peut se procurer un faux passeport, un faux état civil pour une poignée d'euros. (...) C'est la grande absurdité de ces adoptions : on va dépenser 20 000 euros pour enlever un enfant à ses parents, alors qu'on pourrait avec cet argent aider sa famille à l'élever. »<sup>78</sup>

A l'autre extrémité se trouvent les personnes qui s'indignent du fait qu'on revient toujours sur la question du coût de l'adoption. Sur le site de son association, Yaël Halberthal explique :

« On vous demandera ainsi combien ça coûte d'adopter, s'insurgeant éventuellement sur le fait que cela coûterait finalement cher, et que seuls les privilégiés pourraient en bénéficier. Lorsqu'une adoption se passe mal, elle est immédiatement médiatisée sur le thème « ils l'ont pris, ils le rendent » ajoutant à l'idée que l'enfant serait une marchandise que l'on pourrait rendre en fonction de ses humeurs, ou de ses défauts de fabrications. Or cette association immédiate entre enfant adopté et argent en dit long sur la manière dont est perçu « l'enfant venu de loin », sur notre rapport à l'autre, à celui qui semble différent. Qui aurait en effet l'idée de demander le prix d'un

---

77 Christian Demortier, « L'adoption et sa face cachée », p. 138.

78 Témoignage de Tinan Leroy: <http://www.la-croix.com/Famille/Parents-Enfants/Dossiers/Temoignages-2014-01-14-1089220>

Cette mère adoptive n'est pas la seule à se sentir suspectée d'avoir « acheté » un enfant. La question de l'argent dans l'adoption internationale suscite ces polémiques et souvent des accusations qui portent sur le fait que par son prix élevé, elle est une pratique réservée aux couples aisés. Jacques Chomilier, l'ancien vice-président de la MASF explique différemment le coût de l'adoption : « L'âge médian d'un enfant adopté est de 4 ans. Si c'est le votre, les frais de 0 à 4 ans en comptant 10 euros par jour, cela représente 10 000 euros. Donc l'opération est blanche financièrement ». <sup>80</sup>

Encore une fois, nous découvrons deux attitudes opposées : les adoptés que nous avons cités veulent dénoncer les adoptions d'enfants abandonnés par leur parents pour des raisons économiques (en supposant que ceci est le cas de la plupart des enfants proposés à l'adoption) alors que des solutions pourraient être proposés dans leurs pays d'origine pour améliorer la qualité de vie de leurs familles. Les parents adoptifs, quant à eux, se focalisent sur les « enfants abandonnés », sans entrer dans le détail des motifs de leur abandon. Pour eux, les cas où l'enfant est dédié à l'adoption alors qu'il a une famille qui préférerait le garder sont des exceptions. Pour les adoptés que nous avons cités, c'est tout au contraire : ils considèrent que pour la plupart des enfants des solutions sur place pouvaient être trouvées si la pression des pays occidentaux n'existait pas. Comme dans d'autres questions que nous abordons, il s'agit de convictions idéologiques que les acteurs tentent de soutenir avec des récits.

#### ***4.2.3. Les dérives et le trafic d'enfants***

Avec des nombreux témoignages, papiers de presse, publications sur des sites et blogs, nous pouvons constater que le sujet des dérives et du trafic est l'un parmi les plus grands qui suscitent des polémiques dans le contexte de l'adoption internationale. Il est aussi au centre des questionnements éthiques, car il représente l'accusation de la pratique en elle-même de dérives non-éthiques.

Dans des manuels, comme par exemple celui de Fanny Cohen Herlem, les futurs

---

79 <http://lilit-adoption.com/adoption-internationale-quelques-verites-a-retablir/>

80 Revue Lamy droit civil n°102, mars 2013, p. 65.

adoptants sont sensibilisés à des situations de limites de la loi dans lesquelles ils peuvent se retrouver. L'auteure explique que dans certains pays, les intermédiaires malhonnêtes poussent les mères en détresse à abandonner leur enfant contre une somme d'argent. « Il peut y avoir des collusions d'intérêts entre la mère biologique, les adoptants, le médecin accoucheur, le personnel de l'hôpital, le personnel administratif... Tout ceci donnant lieu, sur place, au versement occulté de sommes d'argent. Les adoptions avec le Vietnam ont été suspendues pour ces raisons. »<sup>81</sup> Cohen-Herlem avertit aussi du risque plus grand de la démarche individuelle (sans passer par un organisme agréé) : dans ce cas, il n'existe aucun moyen de vérifier les modalités d'abandon des enfants proposés à l'adoption. Les parents, sous pression et soucieux de vouloir arriver au bout de leur démarche, peuvent être prêts à donner de l'argent qui n'a pas été prévu. « Il existe donc un marché de l'adoption dans le sens où la demande excède l'offre »<sup>82</sup>, conclut l'auteure.

Pour l'AFA, malgré les améliorations juridiques au niveau international qui permettent de réduire le risque de dérives, il est toujours existant : notamment en cas de la démarche individuelle. Là aussi on évoque l'exemple des mères poussées à délaisser leurs bébés ou les mères qui signent l'acte d'abandon sans en avoir conscience car elles sont analphabètes. « Les adoptants doivent se méfier et éviter à tout prix que cette sorte de « marché noir » des bébés fasse commerce d'enfants, comme cela arrive encore... »<sup>83</sup>

De nombreux articles du domaine social et du droit évoquent la même thèse : par exemple, l'article « Abus, trafics et adoption internationale »<sup>84</sup> décrit ce qu'est l'adoption illégale : « il s'agit, en pratique, de cas où des documents ont été falsifiés (un diagnostic médical aggravé pour favoriser un placement à l'étranger), où l'adoptabilité de l'enfant a été trop vite évaluée (sans tenir compte des possibilités de placement dans le pays), où de l'argent a été échangé (pour avoir accès plus facilement aux enfants adoptables), etc. »<sup>85</sup> L'article propose les mesures de prévention : l'encadrement des familles de naissance, la suppression des adoptions indépendantes et obligation de passer par un organisme agréé, le renforcement de la coresponsabilité et de la coopération du pays d'origine et le pays d'accueil de l'enfant. Les exemples de fermetures des adoptions par pays (Roumanie, Vietnam, Guatemala...) sont évoqués pour souligner la nécessité d'avoir le temps et moyens d'agir pour les États, afin d'éradiquer les irrégularités.

---

81 Fanny Cohen Herlem (2009) « L'adoption : Idées reçues », p. 77-78.

82 Idem, p.79.

83 *L'argent dans l'adoption internationale. Psy. Les cahiers pratiques de l'A.F.A.*, n°12 (2009), publié par l'AFA (pages non numérotées).

84 Accueillir n° 245, p. 31-32.

85 Idem, p. 31.

On peut facilement retrouver les mêmes informations sur les risques et les mesures de prévention dans d'autres publications. Encore une fois, les parents adoptifs que nous avons déjà cités ci-dessus ne partagent pas ce discours. Le père adoptif que nous avons pu interroger, ancien président d'une fédération de parents adoptifs, affirme que l'idée que la démarche individuelle est plus à risque que le passage par les organismes agréés n'est pas vraie : « dans les OAA, il y a aussi du trafic. Il faut avoir la possibilité de s'occuper de sa démarche. »<sup>86</sup> Il souligne par ailleurs le mauvais fonctionnement de ces organismes agréés qui ne peuvent donc pas être la garantie totale de la légalité.

A son tour, Yaël Halberthal avance dans la dénonciation des idées qu'elle considère reçues :

« L'enfant volé est un mythe récurrent qui alimente nos imaginaires, et émaille notamment la littérature et contes de fées. (...) Ainsi, les parents adoptants sont bien souvent présentés sans nuances comme en mal d'enfant, prêts à tout pour en avoir. Que signifie réellement « prêt à tout ». Cela fait de tout parent adoptant soit un délinquant potentiel, car le reproche est grave (que devient la présomption d'innocence ?) en tout cas un suspect des pires intentions. (...) Quel système est si tordu qu'il reconnaisse légalement l'adoption comme mode de filiation à part entière, tout en faisant planer des doutes sur sa légitimité et son bien fondé ? Savez-vous que dès le début de la procédure d'agrément le fantasme du trafic à l'étranger est brandi y compris par les travailleurs sociaux ? Quel type et quel modèle de parenté, un tel système fait de suspensions et de préjugés peut-il induire ? »<sup>87</sup>

Pour l'auteure de ces mots, la présence (ou l'omniprésence) du discours avertissant des dérives est d'une certaine manière la preuve de la mauvaise image de l'adoption dans la société ; jusqu'au point que cette image déséquilibre et stigmatise les familles adoptives. Un avis pareil est exprimé par le mouvement MASF : le collectif a publié de nombreuses fois sur son site internet les réponses aux reportages et articles de presse qui présentent l'adoption internationale sous l'angle de dérives. Il souligne que des cas particuliers ne peuvent pas effacer la réalité qui est propre à la plupart des familles adoptives : ce sont les familles épanouies.

A l'autre bout, se trouvent les personnes qui affirment exactement le contraire de ce que nous ont dit les parents adoptifs : ils estiment que dans l'espace médiatique on ne parle pas suffisamment des dérives dans l'adoption. On minimise l'importance de ces dérives en

---

<sup>86</sup> Entretien n° 2.

<sup>87</sup> <http://lilit-adoption.com/adoption-internationale-quelques-verites-a-retablir/> [consulté le 22/06/2015]

tendant à inculquer à chaque fois l'étiquette de « cas particulier » alors que ce sont des milliers d'enfants qui ont été victimes des démarches hors la loi. Nous revenons sur l'adopté originaire d'Haïti, Tinan Leroy, qui a mené une activité médiatique considérable (entretiens, apparitions dans des émissions télévisées, etc.) pour dénoncer le trafic d'enfants dans l'adoption internationale, dont lui-même a été victime. Il a découvert qu'il a été enlevé, avec 40 autres enfants, d'un établissement qui, pour les parents qui y déposait leurs enfants, était juste une crèche à long terme. Ceux-ci revenaient récupérer leurs enfants quand leur situation économique s'améliorait. Or, tous ces enfants ont été déclarés abandonnés et adoptés par des adoptants français. Leroy raconte comment il a appris, après avoir rencontré les parents biologiques des enfants enlevés, que ceux-ci « disaient avoir été manipulés et ne pas avoir donné leur accord pour une adoption plénière : on leur avait signé un document, où était soi-disant écrit (ils ne savaient pas lire le français), qu'ils restaient en contact permanent avec leur enfant, qu'il reviendrait de temps en temps en vacances et définitivement ensuite ». <sup>88</sup>

En 2013, un mouvement militant qui fait son apparition par le blog « Adoption Terrain Miné » est créé par une adoptée, Kharla Livingston-Lorenzo. Celle-ci a aussi témoigné pour une émission radio, a réalisé un documentaire sur le trafic d'enfants ainsi que publié des articles sur le sujet. Adoptée par un couple français au Brésil, une fois adulte, elle a découvert que son adoption a été en réalité un enlèvement : elle n'est pas née au Brésil, ses parents adoptifs ont versé une somme auprès d'un réseau illégal et l'ont déclarée comme leur fille biologique. Avec l'avocate Jane Prestes elle mène une recherche qui a démontré l'existence d'un réseau de trafiquants à la fin des années 1980, et le fait que « quelques 3 000 bébés brésiliens auraient été acheminés à l'étranger. » <sup>89</sup> Elle raconte que le phénomène a diminué grâce aux lois plus strictes mises en place, mais les réseaux ont pu se réorganiser ou installer ailleurs. Dans l'article que nous citons, publié dans Le NouvelObs, il est aussi évoqué le fait que le nombre d'enfants adoptés illégalement reste impossible à chiffrer, mais que chaque année au Brésil quelques 40 000 enfants disparaissent, dont une part tombe dans les mains des trafiquants.

Livingston-Lorenzo tend à dénoncer les enlèvements organisés en évoquant les situations de guerre, comme cela a été le cas de l'affaire de l'Arche de Zoé <sup>90</sup> :

---

88 Témoignage de Tinan Leroy: <http://www.la-croix.com/Famille/Parents-Enfants/Dossiers/Temoignages-2014-01-14-1089220>

89 <http://rue89.nouvelobs.com/2014/02/13/arche-zoe-enfant-volee-a-naissance-249887>

<sup>90</sup> L'affaire de l'Arche de Zoé : il s'agit d'une opération illégale menée en 2007 par l'association Arche de Zoé au Tchad qui consistait à exfiltrer en France les 103 enfants présentés comme orphelins du conflit militaire du

« Pour accélérer le tout, feindre l'urgence (« Des enfants meurent ! ») afin de ne laisser à personne le temps de réfléchir à la solution la plus adaptée – et encore moins de se rendre compte de la supercherie. C'est ce que Naomi Klein nomme « la stratégie du choc » : provoquer un choc émotionnel, pour imposer une action qui en temps normal aurait été refusée ou dénoncée. Ainsi, des enfants sont arrachés à leurs familles et retirés de leur village contre leur volonté, séquestrés dans un camp « pour leur bien et leur sécurité », sélectionnés (examens médicaux VIH faisant le tri entre les « bons » pour la France et les « mauvais » pour l'Afrique, délaissés sans soins) puis déplacés dans un autre pays avec des pansements »<sup>91</sup>

Encore une fois, l'accusation est lourde : ce que décrit cette adoptée militante paraît un véritable scandale. Elle dénonce la responsabilité de l'État français, mais aussi des adoptants eux-mêmes à contribuer au maintien d'un système illégal et non-éthique :

« La France est-elle au-delà de la Convention européenne des droits de l'Homme et de la Convention de l'enfant ? On réduit souvent mon cas à une « exception ». Lorsqu'un article relatant mon histoire est paru en 2013 dans la presse, pas une seule association de familles d'adoptants ne m'a contactée pour me soutenir. (...) Et pourtant, je rencontre de plus en plus de personnes elles aussi volées à la naissance. Des milliers en fait. Même stratégie, toujours : des intermédiaires mentent aux parents biologiques pour obtenir une signature attestant de l'abandon, ou qui récupèrent le nouveau-né à la naissance tant que la mère biologique est vulnérable. »<sup>92</sup>

Les accusations de cette jeune adoptée portent exactement sur ce que, quelques lignes plus haut, la mère adoptive Yaël Halberthal a présenté en tant qu'un mythe et imaginaire sur les « parents prêts à tout ». A leur tour, les adoptés militants parlent justement de minimisation des abus qui se fait par le système (entendu comme les services d'adoption et les parents adoptifs), afin de maintenir les adoptions internationales, ce qui est dans l'intérêt évident des adoptants et pas des enfants. Selon cette logique, les adoptants sont a priori mal vus, et le désir d'enfant est directement lié à la propension aux délits.

Encore une fois, nous avons présentés ici les positions opposées, le plus extrêmes. Il

---

Darfour afin de les faire adopter par des familles françaises. L'association a fait l'appel sur des forums de l'adoption en France et en Belgique aux dons pour « l'évacuation » des enfants, en proposant de devenir les familles d'accueil et en suggérant que ces enfants pourront être adoptés par la suite. Les membres de l'association ont été arrêtés à l'aéroport d'Abéché au Tchad en train d'embarquer les enfants dans un avion qui devait les emmener en France. Cette affaire a donné suite à un procès qui a duré jusqu'au 2013 ; six Français, dont les deux responsables de l'association Emilie Lelouch et Eric Bréteau ont été condamnés. L'affaire a fait un grand écho dans les médias et a provoqué les débats sur l'action humanitaire que la France fait dans des anciennes colonies ainsi que sur le trafic dans l'adoption internationale.

91 <http://rue89.nouvelobs.com/2014/02/13/arche-zoe-enfant-volee-a-naissance-249887>

92 Idem.

s'agit de personnes directement concernées par l'adoption, ce qui peut expliquer le radicalisme de leurs propos. D'autres, bien qu'eux aussi adoptés ou parents adoptifs, évoquent le risque de la démarche illégale sans prise du ton dénonçant, comme cette adoptée d'origine éthiopienne :

« Je suis retournée à deux reprises en Éthiopie, pour voir mon pays, plus que pour retrouver ma famille. J'ai simplement fait quelques recherches. J'ai su que mes parents n'étaient pas morts, alors que sur mon dossier était marqué que j'étais orpheline. Mes parents adoptifs le croyaient aussi... Mes papiers avaient donc été un peu trafiqués. Mais comme j'étais contente d'avoir été adoptée, je ne me suis pas rebellée. Certains enfants, en revanche, peuvent se rebeller contre leurs parents adoptifs et les organismes d'adoption. Devenus adultes, beaucoup de jeunes ont retrouvé au moins un membre de leur famille ; certains découvrent à cette occasion qu'ils n'ont pas été abandonnés pour être adoptés, mais placés provisoirement dans des orphelinats, en attendant que la situation de leur famille s'améliore. Cette découverte est souvent perturbante, même quand l'adoption s'est bien passée. En Éthiopie aujourd'hui, il y a encore des adoptions de ce type, même si elles sont sans doute un peu mieux encadrées qu'avant, où les enfants arrivaient par « vagues ». En tout cas, on l'espère, car le gouvernement éthiopien ne nous permet pas d'accéder aux informations si facilement. Certains OAA organisent des « voyages retours » pour aider les adoptés à retrouver leur famille, alors que paradoxalement ils avaient mentionné sur leur dossier qu'ils étaient orphelins – ce qui est aberrant. »<sup>93</sup>

Ce récit, contrairement aux précédents témoignages d'adoptés qui dénoncent le trafic, est plus « posé ». Nous avons pu assister à une assemblée générale du Conseil National des Adoptés où nous avons entendu une adoptée témoigner : « Les associations de parents adoptifs hurlent quand on parle des cas de trafics et des échecs. Je ne comprends pas pourquoi ne pas en parler, il y a des victimes concrètes ». A cette-même assemblée une autre adoptée a raconté qu'elle a découvert à 20 ans que ses parents ne sont pas morts contrairement à ce que l'OAA par lequel elle est adoptée a dit à ses parents adoptifs. En demandant de l'aide pour retrouver ses parents de naissance elle a eu la réponse que c'est à elle-même d'entreprendre des démarches et qu'elle ne peut recevoir aucune aide de son OAA. La fille qui a témoigné a pointé du doigt le fait qu'en France « tout le dispositif est fait pour les adoptants » et qu'il n'existe aucun accompagnement pour les adoptés qui souhaitent retrouver leur parents de naissance.

Si certains parmi de nombreux adoptés français ont eu besoin de parler des abus, c'est parce qu'eux-mêmes se sont retrouvés concernés par ce phénomène. De même, si certains parents adoptifs dénoncent avec une telle médiatisation les accusations de la malhonnêteté,

---

93 <http://www.la-croix.com/Famille/Parents-Enfants/Dossiers/Temoignages-2014-01-14-1089220>

c'est parce qu'eux mêmes n'ont jamais pensé à des telles pratiques.

#### **4.2.4. L'objectif de l'adoption**

Un élément, paraît-il, si basique : répondre à la question « quelle est la finalité de l'adoption ? » ne devrait pas poser le problème de différences de définition. Pourtant, la définition officielle établie par l'État est plutôt un souhait, car au delà des définitions juridiques, l'adoption internationale est une réalité sociale, pratiquée et définie pas uniquement par les représentants politiques, mais aussi par ses acteurs non institutionnels. Le livret destiné aux futurs adoptants édité par le Département de Paris indique sur ses premières pages que l'adoption est une mesure qui permet aux enfants qui sont dans la situation d'abandon de « retrouver ou d'acquérir une filiation au sein d'un foyer (...) » et que « l'adoption ne saurait pas donc avoir pour objectif de donner un enfant à une famille qui ne peut accéder à la parentalité par d'autres moyens »<sup>94</sup>. L'objectif de l'adoption est le plus souvent présenté dans l'expression de « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Comme nous avons pu voir dans la question précédente, cet intérêt supérieur, pour différents acteurs, ne s'exprime pas dans les mêmes pratiques. Certains acteurs parlent de « droit de l'enfant de vivre dans une famille ». L'adoptée Patricia Mowbray explique : « (L'adoption internationale) permet à près de 40 000 enfants de passer, chaque année, les frontières de leur terre natale, pour exercer le droit de vivre dans l'intimité d'une famille. »<sup>95</sup>

Dans la discussion sur la protection de l'enfance, selon l'ONU et une partie des ONG, ainsi que selon la Convention de la Haye, avant d'envisager de confier un enfant à l'adoption à l'étranger, il faut épuiser tous moyens pour qu'il puisse vivre avec ses parents de naissance, ensuite pour qu'il puisse être adopté dans son pays pour rester dans son milieu originaire, ce que évite la rupture des liens affectifs avec des personnes proches (pas seulement les membres de la famille). La question qui émerge des discussions est alors : l'adoption est-elle une solution exceptionnelle, ou bien a-t-elle toute sa légitimité « ordinaire » en tant qu'une des mesures de protection de l'enfance ? Le collectif MASF exprime sa position dans la matière :

« L'adoption internationale était auparavant vue comme une perspective de vie pour les enfants, ce qui est confirmé par le développement de ceux-ci au sein de leurs familles adoptives et les nombreuses études qui en

---

94 *Adopter un enfant* (2008) publié par le Département de Paris, p 4.

95 Patricia Mowbray, « L'adoption internationale n'est pas une prédation. L'enfant a droit à une famille », *Le Monde*, 4 mai 2010.

attestent. Il est regrettable qu'elle soit maintenant envisagée comme une solution par défaut, voire comme une exception. »<sup>96</sup>

L'adoption internationale a pourtant une double face : si elle est une mesure de protection de l'enfance, elle reste pourtant un remède aux problèmes d'infertilité. Pour cela l'objectif d'apporter une famille à un enfant peut cacher celui-ci d'apporter un enfant à une famille. Les argumentations apportées par les partisans et les opposants à l'adoption internationale tournent souvent autour de ces deux finalités.

Certains parents adoptifs avouent eux-mêmes et insistent sur le fait que l'adoption internationale n'est pas seulement une chance pour l'enfant mais aussi pour les parents qui accèdent à la parentalité. « Les gens oublient souvent de dire que l'adoption est aussi une sacrée chance pour un couple qui a ainsi le bonheur de devenir parent »<sup>97</sup>.

Parmi des nombreux parents adoptifs, à côté de la compassion pour les enfants abandonnés et la volonté de réparer l'inégalité qui à leurs yeux est l'abandon, il y a le sentiment d'inégalité envers eux-mêmes qui est créé par la complexité des procédures pour adopter. De même, certains enfants adoptifs semblent partager l'idée de l'adoption en tant que moyen d'avoir un enfant :

« (L'adoption) est une démarche certes compliquée qui peut être difficile mais au final pouvoir avoir un enfant c'est merveilleux, c'est quelque chose d'unique. Je me suis toujours dit qu'un jour peut-être moi aussi j'adopterai un enfant, bien sûr aujourd'hui je ne sais pas encore mais quel est le plus beau cadeau que de donner de l'amour et du bonheur à un enfant ? (...) Je n'ai pas de jugement ni d'avis vraiment pertinent sur l'adoption en général. Pour moi c'est juste quelque chose qui permet à une famille d'avoir l'enfant tant désiré, de le choyer, de le nourrir, de le câliner, de le rendre heureux, c'est peut-être une vision idyllique de la chose mais je trouve ça fabuleux. »<sup>98</sup>

Ce témoignage d'une jeune adoptée exprime aussi la conciliation de l'intérêt de l'enfant et des parents adoptifs, comme dans cette revendication publiée sur le site de l'association Lilit :

« « L'adoption est faite pour donner une famille à un enfant et non un enfant à une famille » cette phrase est répétée en boucle, telle un mantra, par tous les experts. Mais comment en serait-il autrement ? Et pourquoi opposer systématiquement l'intérêt des enfants et des parents ? »<sup>99</sup>

---

96 <http://www.masf.info/index.php/cadre-legal-procedures-agrement/403-arche-de-zoe-ne-pas-confondre-humanitaire-et-adoption-2>

97 <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550> [consulté le 17/08/2015]

98 Réponse au questionnaire apportée par mail (voir annexes).

99 <http://lilit-adoption.com/adoption-internationale-quelques-verites-a-retablir/> [consulté le 21/06/2015]

Le sujet de l'objectif de l'adoption tourne alors autour de ces deux finalités : donner une famille à un enfant et de donner la possibilité de « fonder une famille » aux couples stériles.

Aujourd'hui, les discours des services de l'adoption avertissent les adoptants de ne pas voir dans leur acte d'adopter une « bonne action » : contrairement aux discours d'il y a une trentaine d'années, il est mal vu de parler de « sauver un enfant » par le fait de l'adopter. Ces sont notamment les professionnels de l'adoption qui en parlent : ceux que nous avons interrogés insistent qu'ils ne peuvent pas accepter le projet des couples qui ont pour motivation de « sauver un enfant de la misère »<sup>100</sup>. Un père adoptif nous dit que « l'adoption internationale n'est pas une solution contre la misère »<sup>101</sup>, le même qui nous affirme pourtant que les enfants périssent dans des orphelinats. Quant à lui, le psychanalyste Bernard Penot présente ainsi des parents qui se positionnent dans le rôle de bienfaiteur :

« Les parents adoptifs de ce jeune se manifestaient assez caricaturalement dans un rôle « bienfaiteur », accablant journellement leurs deux fils adoptés de la « chance » qui avait été la leur d'avoir été retirés de la misère inhumaine de l'Aide sociale pour vivre une « vraie vie de famille » (...) ses parents adoptifs l'avaient convaincu qu'il « venait de l'enfer » (...) La fabrication d'un fantasme commun péjoratif concernant sa provenance semble avoir été le moyen pour ces parents de se vivre eux-mêmes comme « bons » dans leur acte d'adoption – et non comme des voleurs d'enfant ».<sup>102</sup>

Ainsi, nous avons pu voir avec les témoignages précédents que l'argument de la détresse des enfants est le principal pour nombre de parents adoptifs qui militent pour la facilitation l'adoption.

#### ***4.2.5. L'identité de l'adopté : la différence et la ressemblance***

L'enfant adopté est-il « différent » d'un enfant biologique ? En quoi s'exprime cette différence ? Comment elle est perçue par les acteurs de l'adoption internationale ? Sur cette question, on peut distinguer deux positions : l'une qui consiste à effacer toute différence prétendue, à démontrer qu'elle est fabriquée par d'autres acteurs sociaux, en insistant sur

---

100 Entretien n° 6.

101 Entretien n° 2.

102 Bernard Penot, « Condition narcissique originaire et émergence du sujet. A propos de la pathologie adolescente des certains adoptés », in *Droit et cultures, Adoption et transfert d'enfants*, n°23 (1992), p. 153-154.

l'universalité de l'enfance et de la fondation d'une famille. L'autre, au contraire, place la différence comme l'obstacle majeur à l'adoption et tend à dénoncer la fabrication d'un discours uniformisant. Nous allons également aborder la question de la ressemblance : d'un côté des acteurs qui dénoncent l'uniformisation qui selon eux implique l'adoption à l'international; de l'autre côté, des acteurs qui prônent l'amour au-delà des différences.

Dans des livres et brochures sur l'adoption on retrouve souvent le sujet de la différence abordé avec plus ou moins de précision. Les auteurs soulignent le fait que l'enfant adopté est avant tout l'enfant abandonné : c'est pour cela que les candidats à l'adoption doivent passer par une évaluation de leur capacité à gérer ce fait de l'abandon. L'AFA liste de nombreux facteurs de risques qui sont propres à la parentalité adoptive. « Ces facteurs sont liés aussi bien à des éléments se rapportant à la première histoire de l'enfant qu'à celle de chacun de ses deux parents »<sup>103</sup>. On parle de même de la différence du vécu de l'adopté par rapport à un enfant biologique et de la nécessité d'un traitement différent, de la différence physique que les parents adoptifs doivent savoir gérer. Les professionnels parlent de l'importance de la prise en compte de l'histoire personnelle de l'enfant, et que tout simplement, il en a une, même s'il est très jeune.

De même que pour les aspects que nous avons abordés précédemment, une partie des parents adoptifs et des adoptés estiment ces mesures injustifiées et en parlent en termes de stigmatisation. Ici, une mère adoptive qui parle de l'impasse de stigmatisation que subissent les enfants adoptés :

« Quand vous adoptez un enfant noir, tout le monde vous dit, y compris le personnel : « attention, il va avoir des problèmes, il faut aller dans des services spéciaux, etc. Donc vous voyez l'ambiguïté : quoi que vous fassiez, on vous renvoie sans arrêt la différence. (...) Pour l'enfant qui grandit, moi je me mets à sa place, à force qu'on le renvoie sans arrêt à cela, il y a un moment qu'il doit se dire : « ok, je suis l'étranger, c'est à vie – oui, je vais jouer l'étranger de service, à force de m'endosser tout cela, qu'est-ce que je vais avoir comme choix ? »<sup>104</sup>

Certains adoptés s'insurgent eux aussi contre cette assignation de la différence : « L'idée reçue qu'il faille se comporter différemment parce que l'enfant est adopté c'est des conneries, c'est en faisant cela que vous montrerez à votre enfant qu'il est différent, à partir de là, la relation s'envenime... »<sup>105</sup>, raconte une adoptée.

---

103 *Sur le chemin de l'Adoption* (2010) publié par l'AFA, p. 9.

104 Entretien n° 3.

105 Témoignage sur le forum : <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550> [consulté le

De l'autre côté, les adoptés que nous avons pu interroger, ainsi que d'autres dont les témoignages sont présents dans l'espace médiatique, avouent qu'être un enfant adopté est lié à un sentiment d'être différent et de former une famille « différente ». Certains disent porter une blessure ou un déséquilibre au niveau de leur identité. « On a tous un problème lié à notre identité »<sup>106</sup>, affirme une jeune adoptée d'origine latino-américaine qui dit connaître plusieurs autres adoptés qui expriment le même souci. A cause de l'abandon qu'elle a vécu, elle a « peur d'être rejetée dans un groupe ». Cette peur, elle l'a vécue comme un traumatisme qui s'amplifie à l'adolescence. Une autre adoptée que nous avons interrogée, qui se dit militante, considère toute affirmation des adoptés qui ne se sentent pas différents comme un déni de la réalité : « stop au déni, stop à la dictature « tout va bien, je suis encore plus normal que les non-adoptés » »<sup>107</sup>. La différence est perçue d'une manière radicale et essentialisante par certains adoptés : « On est le fils des parents adoptifs, mais le fils réel d'autres parents ; on n'est ni d'ici, à cause de la différence de couleur de peau, ni d'ailleurs, parce qu'on ne connaît pas la langue maternelle et les coutumes du pays d'origine. »<sup>108</sup>

Ces adoptés perçoivent la différence comme un droit dont ils sont privés du fait d'être adoptés. Ils se sentent forcés à s'assimiler à leur pays d'accueil, à devenir comme les autres et de ne pas avoir le droit de revendiquer leur différence. L'adoptée avec laquelle nous avons discuté nous confie : « Les immigrés font un choix de venir en France. Et pourtant, ils ont besoin de revenir régulièrement dans leur pays, voir leur famille. Pourquoi les adoptés n'ont pas droit à cette nostalgie ? »<sup>109</sup>. Cette jeune femme, adoptée à l'âge de 4 ans, a vécu de façon particulièrement forte ce sentiment de devoir « être comme les autres ». Selon elle, un adopté qui « ose » dénoncer et qui veut affirmer la souffrance due à sa différence, est automatiquement taxé de « perturbateur » et de « cas isolé »<sup>110</sup>.

D'autres abordent la question sur un ton moins militant, mais en restant toujours dans la logique culturalisante : une adoptée d'origine éthiopienne a décidé de créer une association d'un nom signifiant « Des racines naissent des ailes » pour accompagner les adoptés dans la quête de leurs origines et « favoriser l'ancrage de l'adopté dans sa multi-culturalité par un

---

21/06/2015].

106 Entretien n° 7.

107 Entretien n° 9.

108 Christian Demortier (2007) *L'adoption et sa face cachée*, p. 43.

109 Entretien n° 9.

110 Idem.

accompagnement plus élaboré »<sup>111</sup>. Elle explique qu'elle a rencontré « de nombreuses familles ayant adopté des enfants éthiopiens. Ces familles confrontées à la crise identitaire de leurs enfants ont réveillé en moi le souvenir de mes propres crises identitaires. Ces souffrances ressurgissent à chaque moment crucial de la vie de l'adopté et ébranlent la cellule familiale. »<sup>112</sup>

Nous retrouvons des tendances inverses dans certaines publications destinées aux futurs parents adoptifs. Dans la brochure « Adopter un enfant en Asie » proposée par l'AFA, MASF et APPO (Associations Par Pays d'Origine) nous retrouvons les témoignages suivants :

« Je parle parfaitement le français, j'ai reçu une éducation française : la plupart de mes amis sont français, et je n'ai jamais eu des problèmes d'intégration. Je me considère Français à part entière. Cependant, je dois avouer que ce voyage en Thaïlande ne m'a pas laissé indifférent ; il m'a rapproché d'une Asie pour laquelle je n'avais pas, jusqu'ici, d'affinité sentimentale particulière. »<sup>113</sup>

Ce récit figure parmi d'autres dans cette brochure qui racontent les expériences des adoptés épanouis. D'autres adoptés adultes partagent ce ressenti : « Je ne me suis jamais considérée comme Chinoise mais toujours comme Française. Le fait d'être adoptée ne m'a jamais porté problème dans mes relations, que ce soit amicales, professionnelle ou autre. »<sup>114</sup>

Nous retrouvons aussi d'autres récits comme celui de cet adopté d'origine indienne qui se situe entre les deux positions que nous venons de présenter : il ne parle pas de « se sentir français », mais s'identifie comme « un indien de parent adoptif ». Inscrivant son adoption dans une universalité, il se base pourtant sur les entités nationales : indienne, coréenne et française.

« Si je dois résumer mon adoption je crois que c'est la plus belle aventure humaine... Il ne s'agit pas de s'inscrire dans une filiation mais de considérer que cet acte « d'amour » est la base du grandissement du petit enfant. Aujourd'hui j'ai 30 ans, une sœur coréenne qui a mon âge. Demain je vais être père et je suis heureux que ma famille s'ancre dans un univers international indien français coréen... »<sup>115</sup>

---

111 Page Facebook de l'association :

[https://www.facebook.com/DesRacinesNaissentDesAiles/timeline?ref=page\\_internal](https://www.facebook.com/DesRacinesNaissentDesAiles/timeline?ref=page_internal) [consulté le 21/06/2015].

112 Idem.

113 *Adopter un enfant en Asie. Cahier de réflexion pour se préparer à l'accueil d'un enfant d'ASIE* (2011), Proposé par l'AFA, MASF et APPO, p. 20.

114 Témoignage sur le forum : <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550> [consulté le 21/06/2015]

115 Témoignage sur le forum : <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2366> [consulté le

#### 4.2.5.1. *Le complexe de la banane, le complexe de Bounty*

Ces deux termes, proposés par les pédopsychiatres et utilisés pour parler des adoptés nous intéressent particulièrement. Nous les avons entendus pour la première fois lors de notre premier entretien de terrain avec une mère adoptive de trois enfants qui est également bénévole dans un OAA:

« Il y a un pédopsychiatre qui appelle ça, pour les enfants qui sont d'origine africaine, « le complexe de Bounty » : ils sont blancs à l'intérieur et noirs à l'extérieur – ils sont comme les Bounty, vous savez, voilà, et « le complexe de la banane » pour les asiatiques : ils sont blancs à l'intérieur et ils sont jaunes à l'extérieur ! Et eux, ils sont totalement occidentaux, totalement... Ça, c'est évident ! (...) Ils sont tout à fait occidentaux dans leur état... Dans leur façon de penser, dans leur culture, dans leur référence... »<sup>116</sup>

Pour résumer, notre interlocutrice nous dit que « physiquement ils ne sont pas comme les français, mais ils sont totalement français ! ». Elle assigne à « l'identité française » des traits physiques concrets : avoir la peau blanche. Le complexe de Bounty et le complexe de la banane expriment pour cette mère une incohérence que les adoptés (certains) sont censés à ressentir à cause de l'incompatibilité entre leur physique et leur comportement. Dans son récit, elle a insisté sur le fait que ses enfants sont « complètement occidentaux » et se sentent « totalement français ».

Le « complexe de la banane » et le « complexe de Bounty » apparaissent dans diverses publications : dans le livret de l'AFA consacré à l'adoption des enfants venus d'Asie, il est appelé le « syndrome ». C'est le président de l'association « Racines coréennes » qui explique : « nous portons les stigmates d'un pays dont nous ignorons tout, ou presque, et avons le comportement, la culture et le nom d'un pays auquel nous ne ressemblons pas. (...) Ces différents éléments font de nous, qui avons été adoptés, de bien étranges citoyens du monde : des « Bananes » ». <sup>117</sup> Le « syndrome de la banane » y est ainsi défini :

« (il) qualifie de manière imagée les personnes d'origine asiatique ayant grandi en dehors d'Asie dans un contexte culturel non asiatique. Imprégnées par la culture de leur pays d'adoption, elles méconnaissent peu ou prou leur

---

21/06/2015]

116 Entretien n° 1.

117 « Adopter un enfant en Asie. Cahier de réflexion pour se préparer à l'accueil d'un enfant d'Asie », proposé par l'AFA, MASF et APPO, p. 126.

culture d'origine. Cette situation ne signifie en rien une négation de cette dernière, mais plus simplement l'absence d'opportunité pour s'y intéresser. Ce syndrome définit particulièrement les adoptés d'origine asiatique. »<sup>118</sup>

« Le complexe de la banane » et « le complexe de Bounty » représentent des outils analytiques créés dans le domaine de la psychologie qui sont faits à partir d'une image stéréotypée des catégories « français », « asiatique » et « noir ». L'aspect physique est ici indissociablement associé à l'appartenance culturelle. Ce qui nous semble très intéressant, c'est les différents niveaux (national : français, géographique : asiatique et racial : noir) qui sont mis sur un même niveau d'analyse par les acteurs qui emploient ces termes.

#### 4.2.5.2. *La construction de l'identité dans le contexte de la société du pays d'accueil*

Certaines personnes parlent de l'identité comme construction (cette idée semble se positionner en opposition de l'idée du « déracinement » de l'adopté de son pays). Pour la première fois nous avons pris connaissance avec cette attitude lors de l'entretien avec un père adoptif, l'ancien président d'une association des parents adoptifs : nous lui avons posé la question sur les problèmes identitaires que peuvent vivre certains adoptés<sup>119</sup>. Il nous a expliqué que prendre en compte les origines est similaire à assigner aux personnes une identité prétendue, alors que l'identité est quelque chose qui se crée tout au long de la vie. Il n'y a donc pas d'importance où on naît : l'identité se construit au fil de la vie. Il a évoqué un ouvrage comme appui théorique de ses propos : « L'invention des origines » de sociologue Elsa Ramos, qui analyse la question des origines comme « une somme des négociations réalisées par l'individu entre la dimension normative et réglée de l'héritage et ce qui est significatif et qui fait sens pour lui dans son quotidien. »<sup>120</sup> Cependant, l'auteure s'appuie sur des cas autres que celui des adoptés à l'étranger : elle retrace notamment les parcours des jeunes français qui ont migré de province dans une grande ville à un moment de leur vie.

Notre interlocuteur poursuit son argumentation en nous disant que « contrairement à la France, les pays comme États-Unis ou Afrique du Sud sont profondément racistes ». Les États-Uniens qui ne veulent pas le développement de l'adoption internationale soutiennent que cette pratique favorise ce qu'ils appellent le « génocide culturel » : selon eux, « il ne faut pas donner les enfants Indiens aux Américains ». Alors que pour ce père adoptif, ce raisonnement

---

118 Idem, p. 126.

119 Entretien n° 2.

<sup>120</sup> Elsa Ramos (2006) *L'invention des origines*, p. 18.

démasque les frontières de filiation que veulent imposer les personnes de mentalités « racistes ». Il appelle ces frontières raciales ou ethniques. En fait – il nous explique – les Etats-uniens ne veulent pas les « noirs » et « latinos ». Il tend ainsi de dénoncer une attitude culturaliste et essentialisante, selon laquelle les liens familiaux ne peuvent se tisser qu'au sein des mêmes groupes ethniques ou culturels.

Nous retrouvons cette même logique de dénonciation chez un autre parent adoptif que nous avons interrogé : « Quoi que vous fassiez, on vous renvoie toujours la différence de votre enfant ». Cette mère adoptive nous raconte comment la société, et même les services de l'adoption eux-mêmes renforcent les clichés culturalistes :

« Si on essayait d'informer et d'éduquer différemment les gens, avec plus de diversité – on est quand-même dans une société qui est censée être une société ouverte, une société multiculturelle, ou en tout cas qui va l'être de plus en plus, et on reste sur un modèle figé, d'une famille blanche... (...) Il y a des clichés qui sont, je ne sais pas si on peut dire : « racistes », mais qui sont fortement emprunts de ça, c'est-à-dire que le noir doit rester noir, l'asiatique doit rester en Asie... »<sup>121</sup>

Elle poursuit après pour expliquer un cercle vicieux de la logique qu'aborde l'adopté sous l'angle de la différence :

« Quand on fait la procédure d'agrément, on vous dit « est-ce que vous accepteriez un enfant noir » ; mais on ne vous dit jamais « est-ce que vous accepteriez un enfant asiatique »... C'est-à-dire, la perception qu'a le personnel d'encadrement, il ne perçoit pas de la même manière un asiatique qu'un noir. Mais quand vous dites « moi, un enfant noir, je pense que ça poserait problème », on vous dit : « ah bon, c'est parce que vous êtes racistes ». (...) Mais quand vous adoptez un enfant noir, tout le monde vous dit, y compris le personnel « attention, il faut suivre des cours, il faut une formation, il va avoir des problèmes, il faut aller dans des services spécialisés... Donc vous voyez l'ambiguïté. Quoi que vous fassiez, on vous renvoie sans arrêt la différence. »<sup>122</sup>

D'un côté, ces parents adoptifs dénoncent la stigmatisation de leurs enfants par le fait de vouloir les « traiter différemment », mais de l'autre, certains soulignent l'importance de la prise en charge des enfants adoptés : le suivi psychologique et le suivi post-adoption en général leur paraît une chose très importante qui manque en France. Ils avouent que le manque d'informations et de structures d'accueil pour les familles adoptives augmente le risque de problèmes liés à l'histoire de l'enfant.

---

121 Entretien individuel n° 3.

122 Idem.

Encore une fois, sur l'extrémité de ce questionnement s'exprime l'adopté Christian Demortier. Il part pourtant d'un même constat que les parents adoptifs que nous avons cités : la société est trop « raciste » et discriminante. Ce constat est pour lui la raison pour laquelle l'adoption entre les pays culturellement éloignés apporte à l'enfant plus du mal que du bien. « Si j'avais été adopté dans un pays interculturel où les cultures se mélangent naturellement, sans réfléchir à leurs différences, je ne me sentirai pas étranger comme ici, c'est-à-dire catégorisé dans les profiteurs, les pauvres ou les trouble-fêtes! »<sup>123</sup>

#### 4.2.5.3. *La ressemblance*

Les adoptés que nous avons entendus parlent d'une souffrance réelle de ne pas pouvoir ressembler physiquement à leurs parents. Ils se sentent victimes d'avoir été privé du « droit à la ressemblance » : une adoptée d'origine latino-américaine nous raconte que « cela se voyait au bout de son nez qu'elle a été adoptée » et comme elle ne ressemblait pas à « une Européenne », elle n'a pas pu se sentir épanouie...<sup>124</sup> Une autre jeune adoptée d'origine latino-américaine nous parle du son rejet à l'école par ses camarades : on l'insultait en lui disant que sa peau a « la couleur du caca »<sup>125</sup>. Son problème a été qu'elle n'avait personne à qui s'identifier : elle décrit les membres de sa famille « totalement blancs » et nous confie que malgré que sa famille ne lui a jamais laissé « se sentir différente », elle a toujours eu l'impression de ne pas être à la hauteur des autres et se sentait « moins bonne à cause de sa couleur ». De plus, cette jeune adoptée a aussi un frère adoptif, également d'origine latino-américaine, qui lui, « passe pour un blanc » car, comme elle nous explique, il a la couleur de peau moins foncée qu'elle.

#### 4.2.6. *L'opposition des liens biologiques aux liens affectifs*

Nous avons repéré deux tendances générales qui se concentrent sur l'opposition des liens biologiques et des liens affectifs. Dans le débat sur le fondement éthique de l'adoption, ces deux formes de liens sont souvent présentées en tant qu'opposées. Ainsi, beaucoup parmi les acteurs abordent la parentalité qui doit obligatoirement être exclusive : on peut observer une rivalité entre les parents de naissance et parents adoptifs. Certains opposent

---

123 Christian Demortier (2007), p.184.

124 Entretien n° 9.

125 Entretien n° 7.

systématiquement les liens de sang et les liens « d'amour » pour tenter à démontrer la supériorité des uns sur les autres.

Les liens affectifs entre parent et l'enfant sont souvent appelés « liens d'amour », comme sur le site de l'EFA :

« Les vraies parents sont ceux qui aiment leur enfant et qui se sentent pleinement parents de cet enfant : cela n'a rien à voir avec un quelconque lien biologique. Ainsi, parents biologiques et parents adoptifs sont des parents à part entière dès lors qu'ils tissent des liens d'amour, vécus au quotidien ou lointains, avec leur enfant. Il n'y a pas de « vraies parents » biologiques ou autres, qui seraient de simples parents de substitution. Qui a jamais entendu parler de « faux » parents ? »<sup>126</sup>

Ce qui est exprimé par ce récit c'est la volonté de penser la filiation en termes des liens affectifs, détachés de toute liaison biologique. Comme dans l'article de Hubert Bosse-Platière, juriste, qui aborde pourtant une question sociale :

« Personne ne doute plus aujourd'hui que les parents adoptifs soient des parents à part entière et que le lien de filiation mis en place soit de même nature que celui issu d'une filiation charnelle. L'adoption a la capacité de démystifier le fondement biologique de toute filiation en révélant la primauté des liens du cœur. »<sup>127</sup>

Dans les deux extraits que nous venons de citer, les auteurs perçoivent la filiation parentale comme une filiation exclusive.

Yaël Halberthal de l'association Lilit dénonce une primauté des liens biologiques qui selon elle persiste dans la société et reflète un discours idéologique, qui s'exprime dans une « confusion » :

« La confusion entre engendrement et filiation, ignorant l'enseignement des sciences humaines, (...) la primauté de la biologie, de la chaire et du sang matinée d'idéologie du droit du « sol ». A partir du moment où la filiation est ancrée dans le sang et dans le ventre, force est de constater que l'adoption est difficilement pensable autrement que comme une filiation de subsidiarité. Cette impossibilité de penser la filiation en dehors de tout lien biologique est à la source d'une prétendue rationalisation des risques et empêchements à l'adoption. »<sup>128</sup>

Sur l'autre extrémité se trouvent ceux qui accusent la société de nier les liens biologiques :

---

126 <http://www.adoptionefa.org/index.php/questions-generales/debat-autour-de-l-adoption> [consulté le 22/06/2015]

127 Hubert Bosse-Platière, Adoption, universalité et spécificités, *Informations Sociales* n°146, p. 4.

128 <http://lilit-adoption.com/adoption-internationale-quelques-verites-a-retablir/> [consulté le 22/06/2015]

« L'adoption est un acte de civilisation qui tente de remettre en question les liens du sang, qui réussit juridiquement à assimiler les liens du sang aux liens d'adoption (...). L'acte d'adoption nie toute appartenance aux racines animales mère-enfant. Le propre des animaux est qu'une espèce ressemble à ses congénères. Dans l'adoption, on renverse ce phénomène et on parle du progrès, d'universalisme, de multiculturalisme. »<sup>129</sup>

L'origine biologique devient parfois vitale pour l'équilibre identitaire des adoptés :

« (...) on a besoin de savoir d'où on vient et où on va. La question du sang est intéressante. Une mère adoptive de cinq enfants me disait d'un air humoristique et sûre d'elle : « vous savez monsieur, je ne crois pas à la question du sang. » Je lui ai répondu : « Forcement, vous n'y croyez pas, vous en avez. Quand on n'a pas de lien du sang comme moi, il est très important ». <sup>130</sup>

Encore une fois, nous citons les deux opinions les plus contradictoires que nous avons recueillies. Après avoir lu plusieurs témoignages, nous réalisons que cette opposition entre liens charnels et liens affectifs divise de nombreux acteurs de l'adoption internationale. Certains adoptés se disent être privés de leur droit à la ressemblance, d'autres, pas militants ni opposés à l'adoption, avouent pourtant vivre de grandes souffrances du fait de ne pas pouvoir connaître leurs parents de naissance. Comme cette jeune fille : « Avoir de la chance d'être adoptée et à double tranchant, d'un, c'est vrai tu as une famille, mais de l'autre... Tu ne sais pas qui tu es en réalité... Tu ne te connais pas... »<sup>131</sup>

Entre les deux positions extrêmes nous plaçons tous ceux qui questionnent l'importance des liens biologiques, ainsi dans le contexte éthique. Une jeune adoptée nous a raconté que lors de son bénévolat qu'elle a fait dans un des orphelinats de son pays de naissance, elle a appris que des nombreuses mères qui confient leurs enfants à l'adoption vers l'étranger s'inquiètent pendant de longues années du sort de ces enfants qu'elles ont abandonnées<sup>132</sup>. Elles demandent des nouvelles à l'orphelinat, sans être forcément conscientes qu'une fois l'adoption plénière prononcée en France, elles n'ont plus le droit d'avoir des informations sur les enfants qu'elles ont confiés. Cette jeune adoptée s'est rendue dans l'orphelinat dans lequel elle a été adoptée et les nounous lui ont raconté que sa mère de naissance l'a confiée en croyant lui faire le « beau cadeau » de pouvoir vivre dans une famille

---

129 Christian Demortier (2007), p. 141.

130 Ibidem, p. 189.

131 <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=1509> [consulté le 21/06/2015]

132 Entretien n° 7.

aisée, elle-même étant très jeune et sans moyens pour pouvoir garder son bébé. L'adoptée avec laquelle nous avons parlé ne se place pas sur une position concrète ; elle ne la nomme pas mais dans son discours s'exprime, en plus de ce doute d'ordre éthique – les mères qui souffrent de devoir abandonner leurs enfants – une importance accordée aux liens du sang. Ceci, même si elle nous rassure d'être « heureuse » du fait d'avoir été adoptée et d'avoir une « famille formidable ».

#### ***4.2.7. L'adoption plénière : un bon exemple de divergence sur l'importance des liens***

Pour mieux illustrer cette « guerre » des convictions sur les questions de la filiation, le cas du débat qui s'est créé autour de la pratique de l'adoption plénière est exemplaire.

Les services de l'adoption présentent l'adoption plénière (dans la plupart des cas) comme la meilleure solution pour l'enfant : car grâce à elle il acquiert les mêmes droits et devoirs dans la famille qu'un enfant biologique. Il est donc égal aux autres enfants de sa fratrie. Pourtant, un débat est mené sur la légitimité de l'adoption plénière parmi les différents acteurs : à ce débat participent des parents adoptifs, des adoptés, des acteurs institutionnels ainsi que des juristes, psychologues et sociologues.

Le problème qui se pose avec l'adoption plénière est tel que certains pays d'origine ne connaissent pas cette forme d'adoption. Haïti, par exemple, n'envisage pas la rupture totale des liens. Néanmoins, certains acteurs rappellent sans cesse la « nécessité » de maintenir les adoptions plénières, même si d'autres législations ne sont pas compatibles avec le système français :

« Dans le cas des adoptions en Haïti, il est demandé à plus de 600 familles d'adopter sous la forme simple, au risque de les plonger dans de graves difficultés comme l'a montré le cas d'une famille dont les deux parents sont récemment décédés. L'adoption simple est peut-être la solution intermédiaire adaptée aux contraintes diplomatiques du moment, mais une solution que les familles seraient obligées d'accepter provisoirement. »<sup>133</sup>

Dans cet article publié sur le site de la MASF, comme dans d'autres qu'on peut trouver sur ce site, les auteurs déploient la défense de l'adoption plénière, en pointant notamment l'aspect

---

133 <http://www.masf.info/index.php/masf/charte-des-appo/56-textesofficiels/legislation-francaise/369-le-statut-protecteur-de-l-adoption-pleniere> [consulté le 14/06/2015]

juridique :

« C'est au plan juridique que se situe la question : dans le cadre actuel fixé par le Code Civil, l'adoption plénière est en France le statut le plus protecteur pour les adoptés mineurs. Elle évite aux parents de multiplier les procédures pour obtenir les changements de noms de famille ou de prénoms des enfants adoptés, pour obtenir pour eux la nationalité française. Elle permet une égalité de statuts et de droits dans les fratries. Elle offre toutes garanties en cas de décès des parents en ce qui concerne les tutelles et les questions d'héritage. Elle permet à un nouveau conjoint, en cas de mariage ou de remariage des parents, d'adopter les enfants de leur épouse ou de leur époux. »<sup>134</sup>

Ensuite, la MASF aborde l'aspect psychologique concernant l'adopté :

« L'adoption plénière permet surtout aux enfants adoptés de se (re)construire en s'inscrivant dans une nouvelle filiation stable et sécurisante et dans la famille au sens élargi du terme, puisque l'enfant y obtient les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un enfant biologique légitime. L'adoption plénière n'interdit pas, comme on l'entend ou le lit parfois, aux enfants de rechercher leurs origines s'ils le souhaitent. Il ne s'agit pas d'une négation des origines biologiques ou culturelles mais d'une garantie, de sécurité juridique et de liberté pour les enfants au sein de leur famille. »<sup>135</sup>

Cette même remarque sur l'adoption plénière nous a été faite par une assistante sociale avec laquelle nous avons discuté : l'adoption plénière permet à l'enfant de « poser ses valises », de se sentir inscrit dans une histoire familiale, pleinement, avec les mêmes droits<sup>136</sup>. Pourtant, quand nous avons évoqué les voix critiques qui proviennent de la part d'autres acteurs, elle a rajouté que « en effet, il y a ce faux « né de » » : dans l'acte de naissance de l'adopté il y a écrit qu'il est né de ses parents adoptifs. Elle nous explique qu'en Polynésie « l'état d'esprit » est différent et que les autorités, ainsi que la société, ne considère pas l'adoption dans la même manière qu'en Occident. « En Haïti, les mères viennent voir tous les jours leurs enfants à l'orphelinat, mais c'est le genre de choses qu'on ne dit pas aux adoptants ! On n'est pas là pour faire la morale »<sup>137</sup>.

Les parents adoptifs tiennent le plus à l'idée de l'importance de l'adoption plénière : cette forme leur donne l'exclusivité de pouvoir parental, ainsi qu'écarte définitivement la possible concurrence avec les parents de naissance<sup>138</sup>. Elle rapproche l'adoption, au niveau

---

134 Idem.

135 Idem.

136 Entretien n° 6.

137 Idem.

138 Nous reprenons ici ce que Agnès Fine a exposé dans son article « Regard anthropologique et historique sur

juridique, à une situation de procréation naturelle. L'adoption plénière est aussi considérée comme une meilleure solution par de nombreux adoptés : le Conseil National des Adoptés (CNA) adhère à cette opinion, ainsi que l'association la Voix des Adoptés<sup>139</sup>.

Le psychologue Pascal Roman a mené des études cliniques sur la fragilité des liens de l'adoption : il aboutit au résultat selon lequel ce sont les cadres culturels de la pratique de la filiation adoptive qui font la difficulté de construire le lien de filiation. Pour cela, il critique la forme plénière de l'adoption :

« Dans l'adoption plénière l'enfant est inscrit à l'état-civil comme « né » du couple. Cette mesure qui se veut protectrice s'accompagne du déni potentiel des blessures de la filiation (l'adoption plénière tend à banaliser la rupture formelle des liens entre l'enfant et ses géniteurs), d'un risque de dénégation des origines de l'enfant et de la différence entre filiation adoptive et filiation biologique. (...) Par ailleurs, dans une société survalorisant la filiation biologique, où l'enfant est un « bien précieux et exclusif » (l'enfant « appartient » à ces parents), le projet d'adopter, qui fait suite à des échecs de la procréation, risque de s'inscrire dans la logique d'un « enfant à tout prix », ce que favorisent encore l'asymétrie économique entre pays d'origine et pays d'accueil ainsi que le coût important de l'adoption à l'étranger. La dérive vers l'inscription de la démarche d'adoption dans une logique marchande est alors possible. »<sup>140</sup>

Pascal Roman expose alors les risques de la démarche plénière qui sont l'attitude des parents venant du coût de l'adoption ainsi que les blessures de filiation. Il souligne d'ailleurs le fait que les adoptés sont exposés aux risques de troubles comportementaux et éducatifs : il parle de « ces jeunes qui, malgré un environnement familial témoignant d'une inscription sociale indéfectible, se trouvent en situation de rupture, tant sur le plan éducatif que sur le plan du soin »<sup>141</sup>. Pour Pascal Roman, les adoptés sont susceptibles d'avoir des « troubles du lien de filiation adoptive, troubles qui prennent parfois forme psychopathologique, particulièrement autour de passages à l'acte délinquants (violents le cas échéant) et/ou d'investissement de conduites addictives ou à risque. »<sup>142</sup>

Pourtant, d'autres recherches semblent s'opposer à celles de Pascal Roman : sans les approfondir, nous avons pu repérer les divergences scientifiques et les critiques de la part de certains commentateurs :

---

l'adoption » *Informations sociales* 2008/2 (n° 146).

139 <http://www.racinescoreennes.org/2013/01/24/adoption-pleniere-en-danger/> [consulté le 14/06/2015]

140 Maria-Alejandra Fernandez-Borges, Pascal Roman, « L'entre-deux dans l'adoption à l'étranger, *Le Divan familial* 2009/1 (n° 22) p. 185.

141 Pascal Roman (2005), *L'adoption à l'étranger* in *Les enjeux de l'adoption à l'étranger. L'approche multidisciplinaire*, Paris, Éditions jeunesse & droit, p. 39.

142 Idem.

« Ma seule dissension concerne Pascal Roman et son idéologie totalement anti-adoption plénière, reposant sur de fallacieux arguments pseudo-scientifiques dangereux, qui vont précisément à l'opposé absolu des recherches de Michel Duyme et aux résultats de chercheurs internationaux dont parlera vraisemblablement Jacques Chomilier (...) Le congrès de Nantes du MASF et du CG44 de novembre 2008 a été organisé pour apporter des preuves scientifiques objectives montrant que les résultats scolaires, comportementaux et évolutifs des enfants adoptés ne sont pas forcément inférieurs à ceux des enfants bios. »<sup>143</sup>

Difficile pour nous d'entrer dans un débat scientifique sur le développement psychique de l'enfant adopté. Ce qui nous intéresse, c'est la divergence des opinions qui nous semble être basée pas uniquement sur des arguments scientifiques, mais également sur des convictions idéologiques concernant les familles adoptives.

A part quelques chercheurs, les critiques et doutes sur la forme plénière sont portés avant tout de la part des adoptés militants opposés à l'adoption. Ainsi, le mouvement Adoption Terrain Miné, considère l'adoption plénière comme un « viol » de l'identité des enfants :

« L'adoption plénière est une spécificité française imposée dans le cadre d'adoption internationale. Cette fiction française voudrait nous faire croire que la filiation sociale peut effacer la réalité de la naissance et des origines biologiques. Elle entraîne : suppression, effacement et interdiction d'accès à notre propre identité biologique, suppression de notre nationalité d'origine, suppression de nos noms et prénoms d'origine, suppression de notre filiation d'origine. (...) Comment se projeter dans le futur sans savoir d'où l'on vient ? Sur quelle base pouvons-nous compter ? Nous voulons une procédure légale et rapide pour pouvoir choisir nos noms et prénoms sur nos cartes d'identité : ceux de notre famille d'origine dont nous avons été dépossédés ou le choix de nouveaux nom et prénoms si nous voulons tirer un trait sur ces expériences pénibles. Enfin, en plus de la nationalité française, nous voulons récupérer notre nationalité d'origine qui nous a été confisquée. »<sup>144</sup>

La question de l'accès aux origines est intéressante : d'un côté, des associations comme MASF, ainsi que le Conseil National des Adoptés rappellent que l'adoption plénière n'empêche en aucun cas la recherche de sa famille d'origine. Pourtant, les démarches entreprises par des adoptés sont souvent difficiles à accomplir du fait qu'il n'existe aucune obligation de maintenir les documents et les informations sur la famille d'origine. Lors de l'assemblée générale du CNA nous avons pu entendre les témoignages des personnes venues, qui se sont exprimées un peu à contre-courant du message qui était exprimé par la présidente

---

<sup>143</sup> <http://leblogdeladoption.blogspot.fr/2009/11/reunion-sur-ladoption-dijon.html> [consulté le 23/06/2015]

<sup>144</sup> <http://adoption-terrain-mine.blogspot.fr/> [consulté le 14/06/2015]

qui animait le débat : la liberté de rechercher ses origines ou non en France aujourd'hui. Pourtant, une des adoptées présentes a raconté son cas (que nous avons déjà évoqué) : elle n'a eu aucun soutien de son organisme d'adoption pour retrouver ses parents de naissance. Une autre fille a fait le témoignage de son regret de devoir oublier sa langue d'origine : quand elle est arrivée en France à l'âge de 5 ans, elle parlait uniquement espagnol, mais les services sociaux ont conseillé à ses parents adoptifs de la couper de sa culture d'origine pour qu'elle puisse mieux s'installer dans son nouvel environnement. Cette fille raconte qu'elle a toujours eu le désir d'étudier sa langue d'origine, mais qu'elle n'a jamais osé en parler à ses parents adoptifs ayant peur de les « blesser ». Ainsi, elle affirme se sentir « forcée à s'intégrer » et à oublier ses connaissances et repères d'avant adoption.

L'adoption plénière pose aussi une difficulté d'ordre juridique : elle est irrévocable, ce que signifie que dans un cas d'échec, l'enfant ne pourra plus jamais être adopté par une autre famille, ni même devenir pupille d'État ou retourner dans sa famille d'origine. Ce problème est abordé par Yann Favier dans son article « Les échecs de l'adoption. Le paradoxe de l'adoption plénière »<sup>145</sup>, où il remarque que l'irrévocabilité implique « les droits moindres que les autres enfants ». Il aborde alors les situations où le lien affectif ne s'est pas établi – un « échec » a eu lieu alors que la prononciation juridique de l'adoption plénière a été réalisée. Il évoque un certain piège : comme l'adoption donne aux parents adoptifs les mêmes droits qu'aux parents biologiques, comment peut-on imposer un suivi particulier aux ces familles ? Ainsi, le risque d'échec est toujours réel, et d'ailleurs, nous avons pu apprendre pendant nos deux entretiens avec les employés d'un centre d'accompagnement des adoptions que, malheureusement, des échecs existent et que dans ce cas les parents confient l'enfant aux institutions : à l'Aide Sociale à l'Enfance ou aux hôpitaux psychiatriques. Ce sont les parents qui se retrouvent dans un « piège » ne pouvant plus se désister de leurs droits (et obligations) parentaux, ainsi que l'enfant, qui n'a pas le droit d'être adopté de nouveau. Les parents remettent alors l'enfant à l'ASE<sup>146</sup>.

L'assistante sociale que nous avons pu interroger affirme qu'il y a « des échecs dont on ne parle pas »<sup>147</sup> et que, malheureusement, des tels cas arrivent régulièrement. Nous avons pu retrouver sur Internet des articles divers sur les échecs dans l'adoption qui citent des

---

145 Informations sociales 2008/2 (n° 146) [http://www.cairn.info/zen.php?ID\\_ARTICLE=INSO\\_146\\_0122](http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=INSO_146_0122)

<sup>146</sup> [http://agence-adoption.fr/espacepro/IMG/pdf/Les\\_echecs\\_d\\_adoptations\\_internationales.pdf](http://agence-adoption.fr/espacepro/IMG/pdf/Les_echecs_d_adoptations_internationales.pdf)

<sup>147</sup> Entretien n° 6.

professionnels de santé, mais il nous est difficile d'établir la fiabilité de ces sources<sup>148</sup>. De même, nous ne pouvons pas savoir si les données y présentes se réfèrent précisément aux adoptions internationales et aux démarches plénières.

Le questionnement sur la légitimité de l'adoption plénière semble évoluer les années à venir : les raisons ne sont pas seulement de nature psycho-sociale, mais aussi politique. Face au péril des enfants à adopter dans le monde, d'autres modes de filiation adoptive vont devoir être envisagés.

#### ***4.2.8. L'open adoption et la pluriparentalité***

L'idée qui va dans le sens contraire au principe de l'adoption plénière est celle de « l'adoption ouverte », pratiquée aux États-Unis (*open adoption*). Dans ses principes généraux, il s'agit d'une situation où la mère de naissance est d'avantage impliquée dans le choix des parents adoptifs et peut garder le contact avec l'enfant. Les parents de naissance et les parents adoptifs restent en interconnaissance et peuvent échanger sur l'enfant, se voir. Ce dispositif, comme l'explique Agnès Fine, a pour fonction de « freiner la diminution du nombre d'enfants adoptables en donnant la place plus grande aux mères naturelles »<sup>149</sup>, à côté de la fonction plus évidente d'éviter à l'enfant de vivre les troubles identitaires à l'adolescence et à la vie adulte. Nous pouvons imaginer que cette forme peut bien fonctionner au niveau national (ce qui est déjà le cas sur le continent américain), mais qu'au niveau international l'implication des familles de naissance est bien plus difficile à organiser.

Pourtant, le débat sur les bienfaits et méfaits de l'adoption plénière est en plein essor et il se peut, que dans un avenir plus ou moins proche, la France va aussi devoir envisager d'élargir sa définition de l'adoption. Ceci face à la pénurie des enfants adoptables ainsi qu'aux recherches sur les effets de l'exclusivité parentale, voix des adoptés qui voient dans leur adoption le manque du respect de leur personnes, ce qui s'exprime dans le « droit » à la

---

<sup>148</sup> Nicole Korchia, « Plus de 80 enfants adoptés sont abandonnés chaque année », *France Soir*, 03/05/10, <http://archive.francesoir.fr/pratique/sante/plus-80-enfants-adoptes-sont-abandonnes-chaque-annee-51760.html> [consulté le 01/08/2015] : l'auteur indique que « aucune statistique officielle n'est mise en avant » et que « des chiffres de 2 à 3 % d'échec circulent ». Le pédopsychiatre Pierre Levy-Soussan interrogé dans cet article remarque que « les professionnels évaluent globalement ces échecs à 10 ou 15 % ». Tous ces chiffres n'ont pas de références précises. Voir aussi : Catherine Maillard, « Quand l'adoption se solde par un échec », *Doctissimo*, 07/01/2014, <http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/dossiers/adoption/16170-echec-adoption.htm> [consulté le 01/08/2015], « Enfants adoptés, l'envers du décor », Blog *Abandon & Adoption*, 04/12/2005 : <http://abandon-adoption.hautetfort.com/archive/2005/12/04/enfants-adoptes-l-envers-du-decor.html> [consulté le 01/08/2015]

<sup>149</sup> Agnès Fine, « Qu'est-ce qu'un parent ? » *Spirale* 2002/1 (n° 21), p.32

connaissance de ses « origines » et de ses géniteurs. Il nous semble alors que le débat tourne autour de ce qu'on comprend par « l'intérêt supérieur de l'enfant » au niveau de son épanouissement psychologique et social : a-t-il besoin « d'oublier » ses géniteurs et son lieu de naissance pour se sentir plus sécurisé dans sa famille adoptive et pour pouvoir mieux s'installer dans la filiation ? Ou bien, au contraire, est-ce que le contact avec la famille d'origine et la possibilité de connaître le contexte de son abandon lui permettent de mieux se construire ?

Il faut cependant prendre en compte les difficultés qui peuvent résulter de l'adoption ainsi étendue : comment établir l'autorité parentale dans ce cas ? Comment éviter les conflits entre les parents de naissance et parents adoptifs ? De quels parents l'enfant hérite-t-il ?

De nombreux acteurs affirment que les enfants adoptés ne représentent pas des particularités du fait d'être adoptés. Ils vivent les mêmes troubles que d'autres enfants :

« L'adoption a permis à de nombreux enfants de grandir dans une famille, de s'y épanouir, d'y faire leur crise d'adolescence comme les autres (et pourquoi eux aussi ne pourraient-ils pas aussi s'opposer à leurs parents ???), d'être inscrits dans l'arbre généalogique de leur famille, d'y avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres. Rappelons que ce sont des milliers d'enfants qui ont été adoptés en France depuis des dizaines d'années. Ils n'ont pas remplis les hôpitaux psychiatriques !!! »<sup>150</sup>

Une mère adoptive nous dit que le fait d'ouvrir l'accès aux origines à tous les adoptés impliquerait une inégalité : ceux dont les parents ne sont plus en vie ou n'ont pas envie de les rencontrer auraient souffert par rapport aux autres qui ont la chance de reprendre le contact.

Des adoptés eux-mêmes revendiquent cette approche de « normalité » de la famille adoptive (de la considérer comme une famille « normale » :

« J'ai une famille qui m'aime et que j'aime. Ce n'est pas la famille parfaite mais existe-t-elle ? Ma mère m'a dit depuis le début que j'étais adopté (en même tant vu ma tête de chinoise et elle sa tête de française ça n'aurait pas vraiment pu coller) ; le sujet n'a jamais été tabou, je suis déjà retournée dans ma ville de naissance et honnêtement cela ne m'a fait ni chaud ni froid... »<sup>151</sup>

---

150 <http://www.masf.info/index.php/pays-origine/madagascar/371-des-familles-comme-les-autres> [consulté le 16/06/2015]

151 Témoignage sur le forum : <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550> [consulté le 21/06/2015]

En réponse à ce témoignage une mère adoptive se réjouit : « on a aussi besoin de témoignages positifs, c'est vrai que sur les forums on entend plus souvent des témoignages négatifs... »<sup>152</sup>

A côté de ces témoignages donnant une image positive existent d'autres qui sont suivies de revendications. Jacques Trémintin, éducateur spécialisé proche du mouvement CADCO (Coordination des actions pour le droit à la connaissance des origines), réclame un « droit » à la connaissance des origines :

« S'il n'a jamais été question de contraindre quiconque à retrouver ses ascendants, au nom de quoi l'interdit-on à ceux qui en expriment le désir ? (...) Non, aucune théorie ne peut justifier cette violence faite à l'enfant d'avoir à choisir entre deux loyautés : celle à l'égard de ses parents biologiques et celle envers sa famille d'adoption. Il est temps de revendiquer haut et fort le droit au cumul et à la filiation additionnelle : oui, l'enfant peut créditer son père de l'avoir engendré et sa mère de l'avoir porté 9 mois sans remettre en cause l'affection du couple qui l'a élevé. Oui, l'enfant peut être reconnaissant à ceux qui l'ont aimé et l'ont fait grandir dans le quotidien de leur affection sans se sentir tenu de rejeter ses géniteurs. »<sup>153</sup>

Cette revendication du « droit au cumul et à la filiation additionnelle », rejoint la notion de pluriparentalité que nous avons étudiée plus haut. Le débat est ouvert. De nombreux témoignages existent et nous pouvons facilement y repérer une de ces deux positions : d'un côté, la revendication de l'adoption plénière et d'intégration de l'enfant dans la famille, de l'autre, la revendication d'autres formes comme le cumul de filiations.

#### ***4.2.9. Adoption internationale en tant qu'acte humanitaire***

En général, les parents adoptifs se divisent en deux catégories : ceux qui affirment que l'adoption d'un enfant leur a permis d'en avoir un tant désiré, que c'est l'enfant qui les « sauve » car il leur permet d'être parents. Dans la deuxième catégorie, les parents n'abordent pas la question du désir personnel mais insistent sur des motivations humanitaires.

Parmi les personnes du groupe que nous avons qualifié d'« universalisant », cet aspect de l'adoption en tant que nécessité humanitaire nous semble très présent. Ainsi, dans nos entretiens avec les parents adoptifs « universalisants » (ainsi que dans des récits publiés sur les sites Internet) la question du désir et de ce que l'enfant apporte lui-même au couple sont rarement abordés. De notre côté, nous n'avons pas non plus réussi à approfondir avec eux le

---

152 Idem.

153 [http://tremintin.com/joomla/index.php?option=com\\_content&task=view&id=718&Itemid=99](http://tremintin.com/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=718&Itemid=99) [consulté le 22/06/2015]

sujet des motivations personnelles. Ce malaise de notre part s'explique, il nous semble, par le caractère militant et dénonçant des propos de ces adoptants. Pour eux, il faut parler avant tout de l'intérêt de l'enfant d'être adopté : la question de leur propre intérêt semble être occultée, ou du moins ne ressort pas dans des discours.

Peu d'adoptés formulent des critiques à propos de cette approche humanitaire. Seuls les plus militants rentrent dans un discours qui revendique la « préservation des cultures » et l'intérêt de l'enfant de rester sans son environnement d'origine. Ils voient l'adoption avant tout comme un rapport de force hérité de l'histoire coloniale :

« L'Occident sait ce qui est bon pour le reste de l'humanité sans lui demander son avis. Il officie encore comme le « parent fâché » qui donne des leçons d'humanité et de morale à l'homme du Sud qu'il considère comme un enfant immature et turbulent. Tenir l'image de l'adoption voudrait dire tenir l'image propre et pure de l'acte humanitaire. »<sup>154</sup>

Dans la bande-annonce de son documentaire, Kharla Livingston-Lorenzo se questionne : « On m'explique qu'on m'a adopté pour me sauver. Me sauver de quoi ? Pourquoi ? Pourquoi m'a-t-on séparé de ma mère biologique ? A-t-elle eu le choix ? ». <sup>155</sup> Ces questions s'inscrivent dans la dénonciation d'une posture paternaliste dont ces adoptés accusent la société et le système de l'adoption occidentale. La pratique de l'adoption est vue comme un rapport de force issu d'une attitude néocoloniale. Pascal Roman suggère l'existence d'un lien entre l'adoption internationale et le passé colonial de la France : « Il y a donc eu des phénomènes d'adoptions à l'étranger, en lien avec le colonialisme qui n'ont absolument pas été étudiés. Cet héritage en déshérence pèse sûrement, comme tout le passé colonial, sur les relations adoptants/adoptés, même et surtout parce qu'il reste dans l'ombre. »<sup>156</sup>

Nous avons présenté les récits qui donnent une image des divisions et désaccords dans la sphère des discours sur l'adoption internationale. Cette image est partielle : elle présente les positions les plus extrêmes et est réduite à un échantillon restreint. Pourtant, ce cadre de recherche qualitative nous a permis d'extraire les tendances et logiques générales « universalisante » et « culturalisante » (décrites au début de ce chapitre) afin de, dans le

---

154 Christian Demortier (2007), *L'adoption et sa face cachée*, p. 118-119.

155 <https://www.youtube.com/watch?v=ecIWcZLZX2E> [consulté le 17/06/2015]

156 Pascal Roman (2005) *Les enjeux de l'adoption à l'étranger. Approche multidisciplinaire*, Paris, Éditions jeunesse & droit, p. 71.

chapitre suivant, travailler sur les représentations de l'identité réparties selon ces logiques.

## **5. ANALYSE THEORIQUE : LE LIEN ENTRE LES POSITIONS ETHIQUES ET LES REPRESENTATIONS DE L'IDENTITE**

Dans la partie terrain, nous avons présenté les questions et les positions éthiques des acteurs qui s'inscrivent dans des logiques morales plus globales, celles de l'universalisme et de culturalisme. Nous voulons démontrer ensuite que ces positions impliquent des visions différentes de l'identité de l'adopté : nous allons donc analyser ces visions avec les outils théoriques de sociologie des relations interethniques. Ainsi, nous allons d'abord expliquer le sens que nous donnons à la notion d'identité que nous abordons dans ses trois dimensions : physique, culturelle et ethnique.

Dans l'espace médiatique, les adoptés font l'objet d'assignation de l'identité par les parents adoptifs, les organismes de l'adoption et plus largement par l'entourage familial et scolaire. Eux-mêmes, en tant qu'individus forment leur identité par interactions avec d'autres individus et avec le groupe dans lequel ils sont socialisés. Ces représentations de l'identité ont parfois pour but d'assimiler l'individu à un groupe donné tandis que d'autres vont vouloir marquer la différence avec ce groupe. Parce que le débat sur l'adoption internationale est divisé entre différentes positions morales, ces assignations et représentations deviennent souvent des revendications.

Nous allons analyser ces assignations et revendications de l'identité dans une approche stratégique : les discours que nous étudions impliquent des stratégies concrètes, à travers lesquelles est formée la pratique de l'adoption internationale en France. Les acteurs utilisent ces pratiques pour se placer dans des positions morales, qui peuvent ainsi devenir politiques. Ces positions résultent de la place que ces acteurs occupent dans l'affaire, leurs stratégies sont alors entreprises pour justifier leurs choix.

### **5.1 Pourquoi s'agit-il de représentations de l'identité physique, culturelle et ethnique ?**

L'identité est un terme qui est employé dans différentes disciplines comme la philosophie ou la psychologie. En sciences sociales, l'identité est la fois ce que l'individu s'attribue lui-même et ce que la société lui attribue. Le rapport entre ces deux dimensions, individuelle et collective, forme ce que l'individu est pour lui-même et pour les autres. Nous avons extrait trois composantes de l'identité chez l'adopté qui se complètent : identité physique, identité culturelle et identité ethnique. Ces identités sont constituées par des

attributions de tout niveau : macrosocial (la société en général), microsocial (les proches) et individuel. L'identité se construit dans des interactions avec tous les membres de la société, dont les acteurs que nous avons déjà présentés : les parents adoptifs, les professionnels de l'adoption ainsi que les adoptés eux-mêmes. Dans chaque cas, nous nous focalisons sur des représentations de l'identité qui sont faites par ces acteurs.

Pour nous, l'identité physique se réfère à l'image physique (l'apparence) de soi que possèdent les individus. Cette apparence est, dans une société donnée, liée plus ou moins étroitement avec des caractéristiques autres que physiques ; les humains attribuent les caractéristiques psychiques ou culturelles en se basant sur l'apparence physique. Nous parlons de l'identité physique dans le cas des adoptés car leur apparence physique est un des composants de leur identité, qui entre en relation avec l'identité culturelle et l'identité ethnique (mais pas forcément). Dans les témoignages que nous avons présentés, nous voyons l'apparition de l'identité physique quand une mère adoptive parle du « complexe de bounty » et « complexe de la banane » : elle dit que ses enfants adoptés sont « physiquement asiatiques »<sup>157</sup>. L'identité physique est abordée aussi par cette adoptée qui nous parle de sa « peau matte » par rapport à la peau « totalement blanche » de sa mère<sup>158</sup>. Ces identifications physiques sont en lien direct avec les identités culturelle et ethnique et elles sont significatives : elles sont le point de départ de l'attribution de l'identité ethnique.

L'identité culturelle quant à elle se réfère aux acquisitions culturelles de l'individu. Dans notre étude, les acteurs s'identifient parfois à un registre national ou à un registre d'aire culturelle : « je me sens complètement Français », « je suis Chilienne et fière de l'être » ou « ils (les adoptés) sont totalement occidentaux dans leur état d'esprit ». Il s'agit alors d'une affirmation de l'appartenance à une référence culturelle, soit celle de l'environnement dans lequel vit l'individu soit celle de son pays d'origine.

Il existe une tension entre l'identité physique et l'identité culturelle : dans la plupart de cas, les acteurs sont amenés à se positionner par rapport à l'une ou à l'autre. C'est là qu'intervient l'identité ethnique, qui se compose de ces deux dimensions : physique et culturelle. Selon Christian Poiret, la notion d'ethnie balance « entre le registre de la nature, du fait de ses fondements biologiques en référence aux types raciaux, et celui de la culture, en

---

<sup>157</sup> Entretien n° 1.

<sup>158</sup> Entretien n° 9.

raison de sa volonté d'appréhender des différences d'ordre linguistique et culturel. »<sup>159</sup> Quand nous parlons de l'identité ethnique, il s'agit alors des appartenances et attributions de ces deux niveaux : nature et culture.

Le concept d'ethnicité dans la sociologie contemporaine a été théorisé et développé par l'anthropologue norvégien Fredrik Barth. De nombreux chercheurs français (et pas seulement) se basent sur les constats que Barth a exposé dans son ouvrage « Les groupes ethniques et leurs frontières »<sup>160</sup>. Dans l'étude de notre terrain, nous nous focalisons sur les représentations qui concernent l'identité ethnique ; celles-ci soulèvent la question des appartenances à des groupes attribuées aux individus. Notre recherche a démontré que les traits ethniques se révèlent saillants dans la sphère des représentations de l'identité dans l'adoption internationale. La présence de ces éléments nous fait constater que dans le cas de l'adoption internationale, comme dans d'autres concernant la société française contemporaine, on assiste à une ethnicisation des rapports sociaux<sup>161</sup>. Malgré que nous ne nous focalisons pas sur les interactions mais plutôt sur des représentations, celles-ci influencent réellement les interactions entre les acteurs sociaux. Les représentations sont issues des catégories existantes dans la société : comme l'explique Frederick Barth, ces catégories sont opérées par les acteurs eux-mêmes et se basent sur l'attribution ou l'auto-attribution. L'objectif de notre étude était de voir comment ces catégories apparaissent dans des contextes idéologiques concrets.

## **5.2 Le malaise partagé de l'identité des adoptés**

La question ethnique se pose au niveau des représentations de l'identité des adoptés que nous avons rencontrés. Nous avons observé qu'il existe, au niveau des représentations sociales, ce que nous appelons un « malaise partagé », un malaise ressenti aussi bien par les adoptés, les parents adoptifs que l'environnement social. Physiquement, les adoptés en question ne collent pas à la représentation commune de la famille, dans laquelle les enfants ont une ressemblance physique avec leurs parents. L'un des principaux critères de cette ressemblance est la couleur de peau. En effet, tant que la couleur de peau du parent et de l'enfant est la même, la question de la ressemblance se pose rarement. C'est seulement quand l'enfant a une autre couleur de peau qu'on on parle de « l'adoption visible » et qu'une telle

---

<sup>159</sup> Christian Poiret (1996) *Familles africaines en France*, p.21.

<sup>160</sup> In Poutignat, P. et J. Streiff-Fenart (1995), *Théories de l'ethnicité*, p. 203-249.

<sup>161</sup> Terme concernant la réalité des rapports sociaux développé par des nombreux chercheurs français à partir des années 1990.

famille laisse automatiquement supposer son caractère adoptif. Les familles en question portent alors un stigmate d'anormalité : d'ailleurs, nombre de nos interlocuteurs, en évoquant la question de la différence physique, font référence à la « famille normale » en opposition la famille adoptive. De plus, l'image de ces adoptés renvoie aussi à la catégorie de « l'immigré » alors que, comme nous avons pu voir, nombre d'entre eux se définissent et sont définis par leurs proches dans des termes différents que ceux associés aux migrants. « Si dans une société, certaines particularités biophysiques sont constituées en signes d'altérité, alors il n'y a guère moyen, pour les individus porteurs de ces particularités, d'échapper à l'imputation d'altérité »<sup>162</sup>, explique Françoise Lorcerie, chercheuse en sciences politiques spécialisée sur le sujet des discriminations. Nos adoptés n'échappent pas à cette imputation : comme nous l'avons vu dans des témoignages, il est impossible pour les acteurs de nier ou d'ignorer cette question. La norme – la représentation commune – est que l'enfant ressemble physiquement (dans une certaine mesure) à ses parents. Les adoptés ne correspondent pas à cette norme, d'où le malaise : la plupart des acteurs que nous avons interrogés semblent le partager et le traduire de façons différentes. Ils ont ainsi des réactions et rapports différents à la norme.

Dans nos entretiens, les références à l'identité de l'adopté qui concernent les traits physiques apparaissent régulièrement. Les acteurs parlent notamment de la « spécificité de l'adoption internationale » qui serait « visible » contrairement à l'adoption nationale (ce qui n'est pas forcément le cas !). Cette visibilité, c'est le physique suffisamment différent des parents adoptifs pour qu'il représente aux yeux de la société un écart de la norme qui peut devenir un stigmate.

### **5.3 Les représentations et les attributions de l'identité par les acteurs**

Nous avons posé l'hypothèse selon laquelle les représentations de l'identité ethnique sont réparties selon la tendance idéologique universaliste ou culturaliste. En effet, les personnes qui expriment les tendances universalisantes tendent plus souvent à écarter les propos à consonance ethnicisante de leurs discours. Ils veulent parfois dénoncer une lecture ethnique ou raciale faite par d'autres acteurs : comme ce père adoptif que nous avons interrogé qui accuse de « racistes » les politiques des pays qui veulent confier les enfants aux couples de mêmes origines qu'eux. Le groupe universalisant évoque l'intérêt de l'enfant de

---

<sup>162</sup> Françoise Lorcerie (2003) *L'école et le défi ethnique*, p. 37.

vivre dans une famille, il l'aborde alors son identité avant tout comme l'identité d'un enfant, une identité universelle. Ils ont tendance à souligner l'adaptation parfaite de l'adopté, qui ne se pose pas de questions sur ses « origines », puisque l'identité se construit tout au long de la vie.

Du côté du groupe culturalisant, les discours se centrent sur l'origine et sur la différence de cultures. Comme nous avons pu lire dans des témoignages, ce groupe tente aussi de dénoncer le racisme d'autrui : notamment les adoptés que nous avons cités soulignent le racisme de la société dans laquelle ils vivent ou bien l'attitude paternaliste de « blancs » envers les habitants des pays-sources.

Dans son article sur la racialisation, Didier Fassin évoque une tendance selon laquelle tous les groupes n'ont pas le même rapport à la question raciale : les majoritaires sont plus prompts à éliminer les traces dans leurs discours, alors que les minoritaires au contraire, rappellent la permanence de sa réalité<sup>163</sup>. On peut se demander si les adoptés constituent une minorité par rapport aux adoptants : nous avons introduit ce questionnement au début de notre travail (page 4). Le majoritaire serait le parent adoptif et la société d'accueil en général qui du fait d'être autochtone dispose de représentations dominantes. De ce fait, on pourrait supposer que certains parents adoptifs ne remarquent pas la question ethnique de la même manière que les adoptés qui ont subi la discrimination raciale. De nos témoignages émerge la volonté de la part de parents adoptifs ainsi que de certains adoptés de souligner que la différence de couleur de peau ne constitue pas un empêchement à l'intégration et l'épanouissement, alors que de la part des personnes qui développent les discours culturalisant cette question de l'identité physique en lien avec l'identité culturelle semble très importante : elle est un obstacle à l'épanouissement des adoptés. Il s'agit alors de personnes qui sont exposés à la discrimination du fait de leur apparence physique.

#### **5.4 Le racisme de l'autre : l'aporie de l'énonciation performative<sup>164</sup> (D. Fassin)**

Nous avons remarqué la tendance suivante : quelque soit la logique à laquelle adhère la personne, les catégories ethniques et raciales sont apparues dans la totalité de nos

---

<sup>163</sup> Didier Fassin (2010) *Ni race, ni racisme. Ce que racialiser veut dire*. In *Les nouvelles frontières de la société française*, p. 157.

<sup>164</sup> Idem, p. 147-172.

entretiens. Malgré les deux attitudes différentes que nous avons décrites plus haut, nous avons remarqué que les deux groupes emploient le vocabulaire des catégories ethniques et raciales. Cette utilisation se fait très souvent pour pointer du doigt le racisme de l'autre. Avec les « bonnes » intentions de vouloir combattre une inégalité qui aux yeux des acteurs est la catégorisation raciale (ou ethnique), ceux-ci font recours au lexique issu de ces mêmes catégories. Ce phénomène a été décrit par Didier Fassin sous le nom d'aporie de l'énonciation performative : il s'agit d'une « impasse dans laquelle se trouve toute pensée, parole et même action qui recourent au langage de la racialisation tout en contestant la réalité des races et utilisent la catégorisation raciale pour combattre le racisme »<sup>165</sup>. En voulant combattre le racisme, on utilise le lexique de la race : cette tendance que Fassin démontre dans le contexte politique et le contexte des sciences sociales s'est avérée également sur notre terrain.

Nous allons montrer maintenant les citations concrètes qui illustrent l'aporie d'énonciation performative. Dans le groupe universalisant, le père adoptif que nous avons interrogé nous explique que les personnes qui s'opposent à l'adoption internationale le font du fait de leur attitude xénophobe et raciste : il nous dit même que selon eux « l'adoption internationale renforcerait l'immigration »<sup>166</sup>. Il s'agit selon lui de courants de l'extrême droite ou de l'extrême gauche. Nous avons évoqués déjà d'autres mots de ce père adoptif qui fait une critique de l'idée de « génocide culturel » : il s'agit de confiage des enfants abandonnés indiens aux familles indiennes au nom de la « préservation des cultures ». Pourtant, lorsque nous avons abordé la même question, il affirme aussi qu'« en France, on fait croire aux gens qu'il n'y a plus d'enfants blancs adoptables ». Il critiquait ainsi le système de l'adoption et s'exprimait ainsi en réponse à la question concernant le nombre d'enfants adoptables dans le monde : il nous a expliqué que beaucoup parmi les adoptants souhaitent adopter un enfant « proche de soi ». Nous pouvons supposer que pour cette personne, le racisme consiste en une volonté de séparer les groupes considérés ethniques ou raciaux entre eux, ce qui s'exprime dans le « freinage » des adoptions entre ces groupes.

Nous avons pu entendre des propos de type similaire chez l'une des mères adoptives avec lesquelles nous avons discuté<sup>167</sup> : elle critique les « clichés racistes » qui, selon elle, existent parmi le personnel d'adoption. Elle parle de la différence de perception de l'adoption d'un enfant « noir » et d'un enfant « asiatique » par les services sociaux ou les professionnels.

---

<sup>165</sup> Idem, p. 152.

<sup>166</sup> Entretien n° 2.

<sup>167</sup> Entretien n° 3.

Elle aussi souligne le fait de ne pas pouvoir échapper à la question du racisme.

Des parents adoptifs et des adoptés universalisants souhaitent démontrer que le fait de correspondre physiquement à une image catégorisée n'empêche pas de construire sa propre identité, dans le lieu dans lequel on vit : nous avons déjà cité une adoptée qui explique que malgré sa « tête de Chinoise » elle ne s'est « jamais considéré comme Chinoise mais toujours comme Française » (p.73).

Du côté du groupe culturalisant nous retrouvons davantage de références à des notions ethnicisantes et racisantes. L'identité physique est ici associée à l'identité culturelle et devient inséparable. D'où nous supposons que les personnes du groupe culturalisant ont encore plus tendance à utiliser les catégories ethniques et raciales, toujours dans le but de dénoncer le racisme de l'autre. Ainsi, Christian Demortier, que nous avons cité déjà plusieurs fois, illustre cette tendance à employer les termes raciaux. Il critique l'existence des catégories raciales en disant qu'«il y aurait moins de racisme, s'il y avait une plus grande variété de cultures et on ne cataloguerait plus les gens comme Arabes, Turcs, Belges ou Noirs. Ces blocs ethniques et raciaux sont délimités pour marquer une différence. »<sup>168</sup>. Alors qu'en même temps, il se définit par rapport à sa couleur de peau qui est pour lui indissociable de l'identité culturelle :

« Par l'adoption, j'étais censé être Belge, mais je n'en avais pas la couleur de peau. Je me sentais tiraillé de façon insupportable entre ces deux identités. Et ma mère ne m'aidait guère : elle croyait me rassurer en disant que ce n'était pas vrai, que je n'étais pas un étranger, que j'étais bel et bien Belge... En agissant de cette manière, elle niait ma souffrance et ma différence. »<sup>169</sup>

Dans ses livres, il parle beaucoup du racisme qu'il a subi en vivant en Belgique, du racisme qui selon lui est trop pesant pour l'adopté pour que l'adoption puisse être bénéfique pour lui.

« L'adopté a l'inconvénient d'avoir l'apparence de l'étranger sans l'être et, en plus, il n'a pas l'avantage d'appartenir à une famille étrangère qui lui servirait de référence identitaire ! Perdant de deux côtés. L'idéal : être adopté par des personnes qui ont la même couleur que l'adopté. »<sup>170</sup>.

Plus loin, il dit aussi « je n'ai jamais pu vivre ma culture indienne puisque mes parents

---

<sup>168</sup> Christian Demortier (2007), *L'adoption et sa face cachée*, p. 184.

<sup>169</sup> Christian Demortier, « Aux mères adoptives du monde entier... », *Femmes d'aujourd'hui*, 01/03/2001, p. 74-75.

<sup>170</sup> Idem (2007), p. 182.

adoptifs étaient blancs »<sup>171</sup>. Nous voyons ainsi l'ambiguïté de ses propos : d'un côté, il prône une société qui ne fait plus attention à la différence, de l'autre, il fait de la différence physique une barrière culturelle.

Nous retrouvons la même tendance dans un témoignage apporté sur le site du collectif « Adoption terrain miné » : « Marie, d'origine indienne, raconte qu'en France on la prend toujours pour la bonne de la famille blanche qui l'a adoptée. En Inde, tandis qu'elle se promène avec sa famille adoptive blanche, les Indiens la voient comme une prostituée et l'insultent. »<sup>172</sup> Ce témoignage est présenté comme un des arguments contre l'adoption plénière qui selon les postulants effacerait « l'origine biologique » de l'adopté. Les différences biologiques qui s'expriment dans l'apparence physique (ici concrètement dans la couleur de peau) deviennent ainsi insurmontables, voire décisives pour jouer l'argument contre l'adoption. Dans ce cas, il nous semble qu'il s'agit de quelque chose qui dépasse l'aporie de l'énonciation performative, car les acteurs expriment ici ouvertement leur croyance en races : l'apparence physique devient une fatalité si la personne ne vit pas dans une société dans laquelle les individus ont la même couleur de peau qu'elle. En dénonçant une attitude stéréotypisée existante dans une société envers les « étrangers », les postulants entrent eux-mêmes dans le schéma racialisant.

Nous constatons que cette question de vouloir combattre le racisme est assez présente dans le contexte de l'adoption internationale. Selon les positions idéologiques, les acteurs proposent des options différentes, mais dans tous les cas, le résultat est de faire persister les catégories raciales qui se révèlent impossibles à omettre. Dans nos témoignages, la question de couleur de peau semble être abordée sans gêne, alors qu'on sait qu'actuellement on ne prononce pas avec une facilité les mots du lexique racial. Il nous semble que les acteurs, forcément déjà confrontés à la question, l'abordent avec une évidence. Ainsi, comme nous avons pu voir dans la partie terrain – indépendamment de la position idéologique occupée (ou de l'absence de position) – les parents adoptifs, les professionnels et les adoptés utilisent de même les catégories raciales pour parler de l'adoption.

## **5.5 La figure de l'adopté : un intégré, un étranger ou un homme marginal ?**

De la question des représentations résulte celle des différents types de perception de

---

<sup>171</sup> Idem, p. 195.

<sup>172</sup> <http://adoption-terrain-mine.blogspot.fr/> [consulté le 05/07/2015]

l'adopté : nous avons extrait trois figures de l'adopté vu par les différents acteurs. Il s'agit de l'intégré, l'étranger et de l'homme marginal. Ces trois figures ne reflètent pas forcément la totalité des représentations, mais montrent une tendance parmi les acteurs concernés. Elles émergent du fait que nous venons de décrire : il existe un malaise partagé en ce qui concerne les adoptés dont nous avons étudié les témoignages. Pour cela, les acteurs, semble-t-il, ont besoin de justifier les logiques et les pratiques. Dans des discussions idéologiques sur l'adoption internationale, les adoptés, les parents adoptifs et les professionnels sont alors amenés à justifier et expliciter leurs actions et leurs conséquences.

Nous retrouvons la figure de l'adopté intégré dans l'entretien n° 1 avec la mère adoptive bénévole dans un OAA. Elle parle de ses trois enfants adoptifs en soulignant leur appartenance identitaire « occidentale » : elle a alors besoin de justifier l'adoption en écartant le problème éventuel de l'identité. L'adopté intégré ne vit pas des problèmes identitaires dus à son adoption, il se sent comme un enfant « ordinaire » de ses parents et comme un habitant ordinaire de son pays d'adoption. Ainsi il y a des nombreux adoptés qui se sentent autochtones et qui semblent ne pas apprécier d'être confondus avec les étrangers, comme ce jeune homme qui s'exprime sur un forum : « Mais n'as-tu pas l'impression que tu sois pris pour un Chinois quand tu te promènes dans des endroits touristiques ? Moi si et j'en souffre en ce moment »<sup>173</sup>. La figure de l'adopté intégré est évoquée par les parents adoptifs et adoptés qui veulent s'opposer à une catégorisation des adoptés selon leur apparence physique qui les renvoie à l'immigré ou à l'étranger. Elle veut aussi montrer qu'un adopté ne représente pas d'emblée des particularités identitaires du seul fait d'avoir été adopté.

L'adopté étranger c'est celui qui n'a jamais adopté lui-même ses parents adoptifs et/ou sa société d'accueil. C'est le cas de Tinan Leroy qui affirme qu'il a « fait semblant de s'adapter », mais qu'en réalité il n'a jamais été heureux dans sa famille adoptive qui « prétendait être la sienne » et que la France n'a pas été pour lui son pays<sup>174</sup>. Ce sentiment d'être un étranger semble être plus ressenti par les personnes qui se souviennent de leur vie dans leur pays d'origine : parce qu'ils ont eu des repères affectives et environnementales, leur déplacement pour l'adoption dans un autre pays a été vécu par eux comme un déracinement brutal. Ils trouvent injuste de ne pas pouvoir rester dans leur pays d'origine, c'est pour cela ils

---

<sup>173</sup> <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550> [consulté le 04/07/2015]

<sup>174</sup> <http://www.la-croix.com/Famille/Parents-Enfants/Dossiers/Temoignages-2014-01-14-1089220> [consulté le 24/07/2015]

considèrent artificielle leur appartenance juridique à leur pays d'adoption. Une autre adoptée que nous avons interrogée souligne le fait d'être « fière d'être Chilienne »<sup>175</sup> : comme Tinan Leroy, elle ne s'est jamais vraiment senti fille de ses parents adoptifs. Elle se considère aujourd'hui comme une « migrante » et ne pas comme une Française.

L'adopté est alors un étranger dès qu'il se considère ou qu'on le considère comme un « venu d'ailleurs », dès qu'on revient sur le fait qu'il est né ailleurs et dans une autre culture, même s'il n'a pas vraiment eu le temps de l'apprendre.

La troisième figure, celle de l'adopté-homme marginal, représente l'état entre deux : l'intégré et l'étranger. Le concept de l'homme marginal, créé par Robert Park dans les années 1920 (Ecole de Chicago) est utilisée en sociologie pour décrire l'expérience du migrant. Il décrit la double culture et la double appartenance qui est propre au migrant. L'homme marginal vit entre deux sociétés, sans pouvoir s'identifier pleinement à l'une de deux : il est sur la marge<sup>176</sup>. Dans chacun de ces deux mondes où il vit, il est étranger dans une certaine mesure. Le concept a été développé par l'élève de Park, Everett V. Stonequist, qui donne à l'homme marginal une interprétation plus pessimiste : il aborde la marginalité venant de l'expérience migratoire comme une fatalité. Chez Park, les déracinements et les enracinements sont un enrichissement de la personnalité, alors que chez Stonequist ils procurent une incohérence et une souffrance identitaire.

Cette notion de l'homme marginal peut-elle alors s'appliquer à l'adopté ? Peut-on considérer l'adopté comme un migrant ? Quels sont les traits communs et les différences entre un migrant et un adopté ? Pour répondre à ces questions, nous nous focalisons sur la définition de l'homme marginal donné par Stonequist. Denys Couche décrit ainsi la perception de l'homme marginal chez Stonequist :

« Il présente ce dernier [l'homme marginal] comme vivant un véritable drame, un conflit psychologique, et dont la personnalité serait essentiellement marquée par l'inadaptation, la susceptibilité et finalement par l'instabilité psychologique. Pour lui, la personnalité marginale serait en réalité une double personnalité, avec tous les risques de dérives pathologiques que cela peut entraîner. »<sup>177</sup>

Ces caractéristiques, nous les retrouvons dans les récits de certains adoptés. Elles apparaissent

---

<sup>175</sup> Entretien n° 9.

<sup>176</sup> Denys Couche, « L'homme marginal » : une tradition conceptuelle à revisiter pour penser l'individu en diaspora, *Revue Européenne de Migrations Internationales*, vol. 25 n° 3/2009  
<https://remi.revues.org/4982#bodyftn3> [consulté le 21/07/2015]

<sup>177</sup> Idem.

souvent en deuxième temps : d'abord, la personne se définit comme « intégré » ou « étranger » pour aborder ensuite l'aspect de la marginalité. Il s'agit notamment d'un sentiment de l'entre-deux, d'un déchirement entre les deux loyautés qui sont, d'un côté, le pays d'accueil et les parents adoptifs, et d'autre le pays d'origine et la famille d'origine.

Une adoptée avec laquelle nous avons discuté, souligne au début de l'entretien qu'elle a une famille « merveilleuse » et qu'elle est « fière d'avoir été adoptée »<sup>178</sup>. Pourtant, au cours de l'entretien, elle aborde progressivement les difficultés d'identité qu'elle vit : elle relate qu'elle se sent « entre deux cultures » et que ce sentiment est parfois insupportable à vivre. Pourtant, cette jeune n'a été adoptée qu'à l'âge de deux mois, n'est retournée dans son pays d'origine qu'une ou deux fois avec ses parents et ne parle qu'à peine la langue de son pays d'origine. A cause de ses souffrances vécues dans le pays d'accueil (venant notamment de sa couleur de peau foncée), elle associe la ressemblance physique à l'appartenance culturelle : « Dès que je descends de l'avion, je me sens bien parce que je leur ressemble, mais la distance est là, car je suis éduquée à l'européenne... ». Elle avoue ne pas se sentir vraiment « chez elle » ni dans son pays d'accueil (à cause de la différence physique) ni dans son pays d'origine (à cause de la distance linguistique et culturelle). Comme dans d'autres témoignages que nous avons eus, elle a le sentiment de ne pouvoir appartenir à aucune de deux cultures en question.

Les adoptés qui se définissent d'abord comme étrangers en affirmant leur appartenance étrangère (« je suis Indien » etc.), reconnaissent en même temps qu'ils ne peuvent pas vraiment vivre leur culture car ils ont grandi en Europe et non pas dans le pays dont ils prétendent avoir l'identité.

Il nous semble que ces sentiments de ne pouvoir appartenir pleinement à aucune référence identitaire peuvent être interprétés comme semblables à l'expérience de l'homme marginal. Dans ce contexte, l'adopté est un type de migrant particulier : son expérience est toujours une expérience d'un individu (alors qu'un migrant peut migrer en groupe), il se retrouve aussi tout de suite immergé dans la société d'accueil et ce n'est que plus tard qu'il peut découvrir (mais pas nécessairement) les références de sa culture d'origine. S'il les découvre avant, c'est souvent à travers ses parents adoptifs. Cet éloignement semble être un facteur qui renforce le sentiment qui nous permet de comparer l'expérience de ces adoptés à l'expérience de l'homme marginal. Il est intéressant de remarquer que malgré le peu de

---

<sup>178</sup> Entretien n° 7.

contact initial avec leur culture d'origine ils ressentent des problèmes identitaires et se sentent « entre les deux ». La réflexion sur la perception de l'adopté en tant qu'intégré, étranger ou home marginal reste ouverte et peut s'élargir sur d'autres disciplines que la sociologie.

## Conclusion

La dynamique de l'adoption internationale change rapidement en France et dans le monde : il y a eu trois fois moins d'adoptions en 2013 qu'en 2003. Cette diminution considérable des adoptions à l'international est par ailleurs accompagnée par d'autres changements comme le profil différent des enfants adoptés, etc. (nous les avons détaillés dans la partie I de notre mémoire). Tous ces facteurs contribuent au regain d'intérêt dans les débats sur l'adoption internationale. Notre travail s'est employé à analyser les aspects de ce débat idéologique qui existe dans la sphère discursive de l'adoption internationale en France.

Nous avons pu extraire les questionnements des acteurs concernés et voir que ces questionnements se construisent autour de frontières morales. Pour voir les changements socio-historiques qui ont mené à l'état actuel des représentations, nous avons brièvement présenté l'histoire de l'adoption internationale en France et sa forme pratiquée en comparaison avec d'autres sociétés. Ceci a permis de remarquer la particularité de l'adoption française avec sa forme plénière qui est l'expression de l'appréhension particulière des liens familiaux : l'adoption est censée se substituer aux liens biologiques. Nous avons pu également réfléchir sur les éventuels rapports de force qui peuvent se produire dans la pratique adoptive entre les pays receveurs et pays sources, et qui s'expriment dans la position politique et économique supérieure des pays receveurs. Nous avons abordé l'évolution des enjeux de l'adoption et expliqué son état juridique actuel.

Pour mettre en évidence les questionnements éthiques nous nous sommes appuyés sur des données empiriques : elles sont constituées d'entretiens, de débats ainsi que d'articles de presse et d'articles sur Internet. Nous avons divisé les témoignages en trois groupes de positions occupées par les acteurs : universalisant, culturalisant et un troisième entre les deux. Ensuite, dans la partie terrain qui constitue la plus grande de ce mémoire, nous avons présenté les points qui selon nous sont le plus saillants dans le débat idéologique sur l'adoption internationale en France. Dans chacun de ces points on voit émerger les deux tendances idéologiques (universaliste et culturaliste) que nous avons extraites. Nous n'avons pu présenter ces points que très brièvement, vu le volume d'un mémoire et le terrain restreint que nous avons exploré : chacun mérite cependant une étude plus approfondie.

Dans la dernière partie, nous avons pu introduire une réflexion sociologique sur les

différentes visions de l'adopté qui apparaissent dans les débats idéologiques exposés précédemment. Nous avons donc extrait trois types de l'identité : physique, culturelle et ethnique ; cette troisième étant composée des deux précédentes. Au niveau des représentations ethniques, nous avons remarqué l'existence d'un malaise partagé concernant la perception des adoptés : il s'agit d'une tendance à percevoir les adoptés avec un malaise lié à la visibilité de leur statut d'enfant adopté. Avec quelques exemples, nous avons essayé de montrer comment les représentations se répartissent selon les tendances idéologiques des acteurs concernés. Nous avons aussi remarqué la tendance des acteurs à vouloir dénoncer le racisme (vrai ou supposé) des autres acteurs qui n'ont pas les mêmes intérêts qu'eux : ces accusations se renvoient entre ceux qui sont « pour » et « contre » l'adoption, avec des différentes nuances. Cette dénonciation du racisme se heurte pourtant à un paradoxe : en voulant combattre le racisme, les individus font recours aux catégories raciales eux-mêmes. Ce phénomène que nous trouvons présent dans la sphère de l'adoption est appelé par Didier Fassin l'aporie de l'énonciation performative.

A la fin de notre travail, nous avons abordé un autre aspect de l'identité de l'adopté : nous nous sommes demandé dans quelle mesure on peut parler de l'adopté en tant qu'un intégré, un étranger et un homme marginal en fonction des attributions que font les adoptés et leur entourage. A travers ces analyses, nous avons pu voir les deux dimensions de frontières : frontières de la filiation familiale et frontières ethniques sur lesquelles l'identité et la perception de l'adopté se construisent.

Nous avons tenté de confirmer l'hypothèse selon laquelle les débats éthiques sont influencés par des représentations ethniques qui, à leur tour, forment des frontières symboliques ainsi que des réelles frontières dans l'action des acteurs. Nous avons alors pu voir les différentes façons dont les acteurs de l'adoption internationale perçoivent la filiation parentale, ethnique et culturelle et comment ces perceptions ont influencé les positions éthiques qu'ils occupent.

Les changements dans l'adoption nous indiquent que les tendances idéologiques peuvent évoluer assez rapidement. Nous ne pouvons donc pas certifier que notre étude sera d'actualité dans dix ans. Nous avons pourtant voulu apporter une image des représentations dans l'adoption internationale : elle n'est pas complète, mais il nous semble qu'elle montre d'un peu plus près les débats et tendances idéologiques actuels.

De même, nous espérons que ce mémoire a pu apporter une piste d'analyse de

l'adoption internationale dans le domaine sociologique : à notre connaissance, il existe peu de travaux sur le sujet. Nous avons abordé ici juste l'un des différents aspects de l'adoption internationale en nous focalisant sur les représentations d'identité des adoptés. Nous n'avons donc pas pu faire le travail sur les pratiques et stratégies qui pourraient apporter d'autres résultats intéressants. Ce qui ressort de notre étude, c'est l'existence d'une polémique au sein de l'adoption internationale. Cette polémique, nous avons pu le voir, peut être analysée avec des outils sociologiques. Nous avons tenté de le faire avec quelques éléments des théories des relations interethniques, mais d'autres champs de sociologie pourraient y trouver du terrain : la sociologie de la famille, la sociologie des institutions, la sociologie des relations internationales ou la sociologie de l'enfance.

En ce qui concerne les questionnements éthiques, d'autres études plus approfondies et avec plus de données empiriques pourraient apporter plus d'éléments d'analyse pour arriver à d'autres constats intéressants. Nous avons pu voir dans quels systèmes normatifs s'inscrivent les représentations opérées par les acteurs concernés. On s'est ainsi posé la question de l'impact de ces systèmes sur les stratégies entreprises, mais d'autres études pourraient approfondir ce sujet, ainsi que sur la question du vécu individuel par rapport à ces logiques.

Plus généralement, avec cette étude nous avons voulu ouvrir des pistes pour d'autres travaux. Nous espérons alors que ce que nous avons pu aborder ici pourra servir comme un état des lieux de la situation de l'adoption internationale en France et comme un outil de réflexion critique pour aborder le sujet.

## Annexes

### **Annexe 1 : Glossaire**

**AFA** : Agence Française d'Adoption

**APPO** : Associations Par Pays d'Origine

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**CADCO** : Coordination des Actions pour le Droit à la Connaissance des Origines

**CNA** : Conseil National des Adoptés

**DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**EFA** : Enfance Familles d'Adoption

**FAS** : Fœtal Alcoholic Syndrome

**LiLiT** : Liens Liberté Transmission

**MAI** : Mission de l'Adoption Internationale

**MASF** : Mouvement pour Adoption Sans Frontières

**OAA** : Organisme Agrée d'Adoption

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**SAI** : Service d'Adoption Internationale

**SSI** : Service Social International

**UIPE** : Union de Protection de l'Enfance

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## Annexe 2 : Grille d'entretiens

Catégories d'interlocuteurs		Age / profession	Actions / Engagement	Origine de l'adopté	Contexte de l'entretien	Type d'entretien	Fixation
<b>Parents adoptifs / candidats à l'adoption</b>	n°1	~ 50 ans /	Bénévole en association humanitaire / OAA	Corée + Sri Lanka	Son domicile	Directif	Enregistrement audio
	n°2	~ 60 ans / professeur en sciences	ancien vice-président de fédération de parents adoptifs	Colombie	Café parisien	Directif	Prise de notes
	n°3	~ 50 ans / avocate	cofondatrice d'une association de plaidoyer de l'adoption	inconnue	Son cabinet	Semi-directif	Enregistrement audio
	n°4	37 ans /	-	Dossiers au Mali et en Côte d'Ivoire	Bar parisien	Ouvert	Prise de notes
<b>Professionnels</b>	n°5	~ 60 ans / adjointe d'une institution départementale d'adoption	-	-	Son bureau	Directif	Prise de notes
	n°6	~ 40 ans / assistante sociale	-	-	Son bureau	Directif	Prise de notes
<b>Adoptés</b>	n°7	~ 20 ans / étudiante	Séjour de bénévolat dans un orphelinat de son pays d'origine	Colombie	Café parisien	Semi-directif	Prise de notes
	n°8	~ 50 ans / professeur d'école	Auteur de livres sur l'adoption et consultant en adoption	Inde	Café parisien	Ouvert	Prise de notes
	n°9	~ 30 ans / étudiante en psychologie	Participation à une émission télévision	Chili	Café parisien	Semi-directif	Enregistrement audio
	n°10	18 ans / étudiant	-	Colombie	Parc parisien	Semi-directif	Enregistrement audio

### **Annexe 3 : Description des entretiens**

**Entretien n°1** : une mère adoptive âgée d'environ 50 ans ayant adopté trois enfants originaires d'Asie (adoptés en âge de nourrissons, aujourd'hui grands adolescents). Elle est bénévole déléguée dans une association d'aide « aux enfants en détresse dans le monde » qui est en même temps un OAA (ses enfants ont été adoptés par cet OAA). L'entretien a eu lieu au domicile de la personne (une petite ville en région parisienne) et a duré une heure et demi. Il a été enregistré.

**Entretien n°2** : un père adoptif âgé d'environ 60 ans ayant adopté un enfant originaire d'Amérique du Sud (adopté en bas âge, aujourd'hui jeune adulte). Il est ancien vice-président d'une fédération de parents adoptifs, il l'a représenté plusieurs fois dans des entretiens de presse ou émissions télévisées. L'entretien a eu lieu dans un café parisien à proximité de l'Université où il est professeur de sciences, il a duré une heure et demi.

**Entretien n°3** : une mère adoptive âgée d'environ 50 ans ayant adopté un enfant dont nous ne connaissons pas l'origine. Elle est la cofondatrice d'une association de plaidoyer de l'adoption qui a pour but de questionner la « filiation, parentalité et transmission » à travers l'organisation de colloques et la participation aux débats. L'entretien a eu lieu à son cabinet d'avocate, dans le centre de Paris, il a duré deux heures. Il a été enregistré.

**Entretien n°4** : un futur père adoptif en processus d'obtention de l'agrément âgé entre 30 et 40 ans (marié, donc la demande est faite avec sa femme). Le couple a déposé deux dossiers pour un enfant de moins de trois ans dans deux pays africains. L'entretien a eu lieu dans un café-bar parisien habituellement fréquenté par cette personne, il a duré deux heures.

**Entretien n°5** : l'adjointe d'une institution départementale d'accueil des familles adoptantes. C'est un lieu de démarches bureaucratiques et administratives pour les adoptants mais aussi d'accompagnement psycho-social pour les familles, aide à la recherche des origines aux adoptés. L'entretien a eu lieu dans son bureau, il a duré une heure.

**Entretien n°6** : l'assistante sociale exerçant dans la même institution que la personne précédente, chargée d'évaluer les familles pour obtention de l'agrément. L'entretien a eu lieu dans son bureau et a duré une heure.

**Entretien n°7** : une étudiante âgée de 20 ans, adoptée à l'âge de deux mois en Amérique du Sud. Elle a réalisé un séjour de bénévolat dans un orphelinat de son pays d'origine organisé par l'OAA par lequel elle a été adoptée. L'entretien a eu lieu dans un café parisien et a duré deux heures et demi.

**Entretien n°8** : un professeur d'école/écrivain âgé d'environ 50 ans, adopté à l'âge de deux ans et demi en Asie Centrale, auteur de livres sur l'adoption et consultant en adoption en Belgique. L'entretien a eu lieu dans un café parisien et a duré deux heures.

**Entretien n°9** : une étudiante en psychologie âgée de 30 ans, adoptée à l'âge de quatre ans en Amérique Latine. L'entretien a eu lieu dans un café parisien et a duré deux heures et demi. Il a été enregistré.

**Entretien n°10** : un jeune étudiant âgé de 18 ans, adopté à l'âge de deux mois en Amérique du Sud. L'entretien a eu lieu dans un parc à proximité de son université. Il a duré une heure et demi. Il a été enregistré.

#### Annexe 4 : Extrait de l'entretien n° 1

Mme B. : Nous, nous sommes partis au Sri Lanka parce qu'ils l'ont réclamé, les deux grands, donc, ils avaient treize ans. On est partis au Sri Lanka, faire un voyage, ça n'était pas une recherche de quoi que ce soit...Donc, on est partis dix jours, voilà...avec mes parents eux-mêmes, donc, avec les grands parents...Et puis, notre troisième a dit « Bah, moi j'aimerais bien aller en Corée », tout ça, donc on a préparé ça, donc, quand il a eu douze ans, on a lui dit « tiens, on va préparer ça », il dit « oui », mais je sentais qu'il n'était pas trop...Et on lui dit « est-ce que tu as envie d'y aller ? » et il dit « non, pas du tout ! » Donc, il voulait y aller pour nous faire plaisir. Oui...c'est quelque chose d'intime...Et c'est vrai que pour eux c'est particulier parce qu'ils sont...bah oui, physiquement...pas comme des Français, mais ils sont totalement français ! Quand ils croisent, les Sri lankais, ils ont vraiment le physique comme les pakistanais – il y en a beaucoup à Paris ! Et ma fille me dit, que souvent, elle voit dans leur yeux « Ah, tiens... »...On est pas comme eux !...Donc, cela peut être troublant !

Moi : Dans les reportages, justement, on voit les personnes qui viennent de rentrer de ces pays, ils disent « Oui, peut-être je leur ressemble, mais... »

B. : Voilà. Et c'est le complexe, il y a un pédopsychiatre qui appelle ça, pour les enfants qui sont des origines africains, « le complexe de Bounty » : ils sont blancs à l'intérieur et noirs à l'extérieur – ils sont comme les Bounty, vous savez, voilà, et « le complexe de la banane » pour les asiatiques : ils sont blancs à l'intérieur et ils sont jaunes à l'extérieur ! Et eux, ils sont totalement occidentaux, totalement...Ça, c'est évident !

M. : Je n'ai jamais entendu ces définitions, c'est très intéressant !

B. : Oui oui, tout à fait ! Donc, je me demande si ce n'est pas Rufo qui a parlé de ça... Ils sont tout à fait occidentaux dans leur état...dans leur façon de penser, dans leur culture, dans leur référence...

M. : Est-ce que c'est vrai que c'est rare que les adoptants français soient d'origine étrangère ? Il n'y a pas beaucoup d'immigrés qui adoptent ?

B. : C'est-à-dire, en France ?

M. : Oui, vu qu'il y a aussi ici des immigrés qui sont ici depuis des générations ?...

B. : Alors, il y a des couples mixtes ! Il y en a...Donc, des couples mixtes, eee...voilà, d'origines marocaines, asiatiques, qui vont faire des démarches de l'adoption, donc il y en a ces gens-là...Mais les immigrés, il y a quand-même beaucoup des immigrés....D'origine d'Afrique du Nord ! C'est quand-même une culture...islamique ! Et l'adoption n'est pas reconnue. Ça, c'est quelque chose de culturel. C'est culturel, là, après, il y en a, des gens, couples mixtes, des gens d'origines...Si, il y en a des couples dans 77, mais voilà, ce sont des gens qui...qui sont d'origine euh, maghrébines, mais....ils n'ont pas des pratiques religieuses je dirai. Donc, voilà...C'est vrai qu'il n'y en a pas

beaucoup, mais quand-même...Mais, dans la...au Mali, actuellement, là, les adoptions ont été fermées dès qu'il y a eu le changement de gouvernement...Dans la loi coranique l'adoption est interdite. Donc ça, ça peut être un frein. Mais sinon, oui, des gens d'origines...italiennes ou bon, depuis plusieurs générations...Ça, c'est européen, occidental, donc c'est différent.....Après, c'est culturel. Et puis, il y a les origines sociales, il y a quand-même une majorité des familles adoptives qui sont de classe moyenne. Parce que ça a un coût, l'adoption. Ça a un coût, et je pense, que intellectuellement il faut s'autoriser...Je ne sais pas comment expliquer ça, mais il faut...Il y a toute une démarche intellectuelle... ... Oui, il faut s'autoriser à faire. ... Je ne sais pas comment expliquer, c'est-à-dire... Je pense qu'il y a des gens peut-être d'origines modestes qui disent... « non ; je ne pourrais pas, je ne suis pas capable »...Il faut voyager, il faut... Ils posent quand-même des questions, il y a des gens...qui se sous-estiment je pense. Parce que, ce sont...On a des gens d'origines modestes qui forment des familles formidables, qui sont plus des gens, je dirai, très pragmatiques, qui ne vont pas se poser des questions souvent compliquées, ou parfois si justement l'adoption, la parentalité adoptive est trop intellectualisée, parce qu'on pose beaucoup de questions, on pose un tas de questions, c'est parfois trop complexe, et ces familles-là, vont, au contraire, être très pragmatiques.

Ils ne vont pas se poser des tas de questions, ne pas tout ramener à l'adoption, justement... Mais, il y a des gens d'origines modestes qui ne s'autorisent pas à se tourner vers l'adoption en se disant «c'est trop compliqué, c'est...un truc intellectuel », et c'est dommage. C'est dommage, parce que ce sont des gens qui sont des parents comme tous les autres...Mais je pense qu'il y a un complexe, je pense.

M. : Oui, c'est peut-être vrai ! ça demande une ouverture d'esprit et quand même une capacité, déjà, bon, financière, c'est une chose, mais surtout celle de voyager dans un autre pays...

B. : Voilà, ils vont se dire, « est-ce que je saurai... », et puis...Donc, il ne se posent pas des questions sur la parentalité. Ils vont se retrouver...démunis face à un psychologue qui va leur demander pourquoi... « pourquoi je veux être un parent »...Alors, c'est difficile... Ils ont quand-même des concepts quand-même un peu... s'ils tombent sur un psychologue qui va bien les mettre à l'aise, des travailleurs sociaux qui vont pouvoir trouver chez ces gens-là toutes les qualités nécessaires, c'est bien, mais on peut avoir aussi des blocages chez ses gens qui....

Oui, c'est vrai qu'on voit quand-même...C'est quand-même ciblé, les origines sociales, je pense que...Puis il y a des pays où on demande qu'on gagne quatre mille dollars par mois... ça cible aussi les origines sociales des gens...

## Annexe 5 : Questionnaires par e-mail

1. Une jeune adoptée de 17 ans adoptée au Guatemala à l'âge de 7 mois. Elle a répondu à notre appel à témoins sur un forum d'adoption, avant notre prise de contact par mail.

- a) Quels sont vos premiers souvenirs de votre enfance ? Avez-vous des frères et/ou des sœurs dans la famille d'adoption ? (décrivez)
- b) Comment le sujet de votre adoption était présent à la maison ? Quand avez-vous appris votre adoption ? Est-ce que vous vous souvenez comment vos parents adoptives introduisait les informations sur ce fait ?
- c) Est-ce que vos parents adoptifs vous ont raconté les démarches de votre adoption: pourquoi ils voulaient adopter, quel était leur projet au départ, comment s'est déroulé le processus dès l'agrément jusqu'au moment de votre rencontre ?
- d) Comment vos parents adoptifs vous ont présenté votre pays d'origine ? Vous y êtes déjà allée ?
- e) Connaissez-vous vos parents biologiques ? Dans tous les cas, avez-vous des troubles sur ce sujet-là ?
- f) Comment vous percevez, de point de vue du temps, votre « histoire d'adoption » ? Suite à vos expériences, quel est votre image de l'adoption internationale aujourd'hui ?

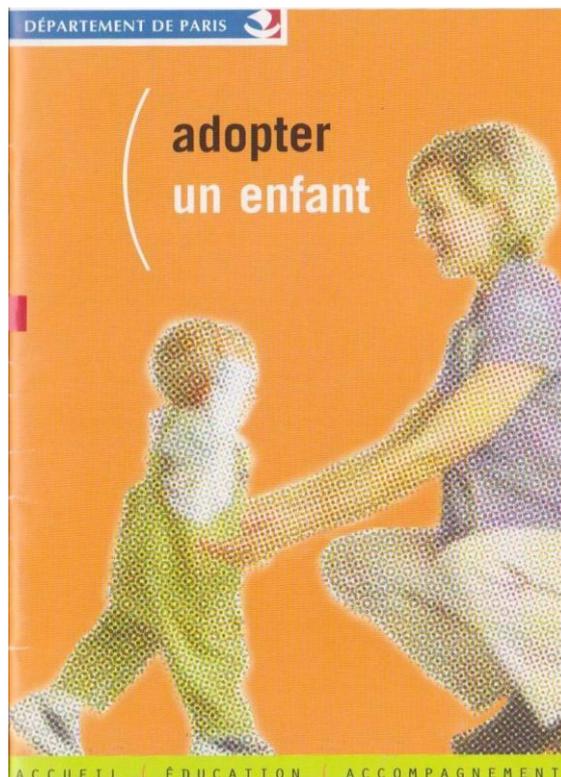
2. Une mère adoptive d'une fille de deux ans (adoptée à un an) originaire d'Éthiopie, en attente d'un deuxième agrément. Elle a répondu à notre appel à témoins sur un forum d'adoption, avant notre prise de contact par mail.

- a) Pouvez-vous raconter, en quelques phrases, votre parcours de l'adoption ? Quand et pourquoi vous avez pris la décision d'adopter ? Quel enfant (âge, origine) vous avez adoptés ? Avez-vous d'autres enfants adoptifs ou biologiques ? Après l'obtention de l'agrément, combien de temps vous avez attendu pour avoir une première proposition de l'adoption ? Après combien de temps vous avez adopté ?
- b) Quel était votre choix de l'organisme intermédiaire et pourquoi un tel choix ? Pouvez-vous décrire votre projet tel qu'il était au départ ? Quels provenances vous envisagiez et pourquoi ? Comment évoluait ce projet ? étiez-vous, un moment donné, obligés à changer vos plans et choisir les options pas initialement souhaités ?
- c) Comment s'est déroulée l'obtention de l'agrément ? Comment vous estimez les entretiens avec les psychologues et travailleur sociaux ?
- d) Comment vous estimez la façon de traiter votre projet par l'organisme intermédiaire ? Aviez-vous, pendant toute la procédure, des doutes et/ou des craintes ? Est-ce que la réalité était différente de vos visions ?
- e) Est-ce que, suivant votre cas, vous pouvez distinguer les aspects positifs et/ou négatifs du fonctionnement du système de l'adoption internationale ?

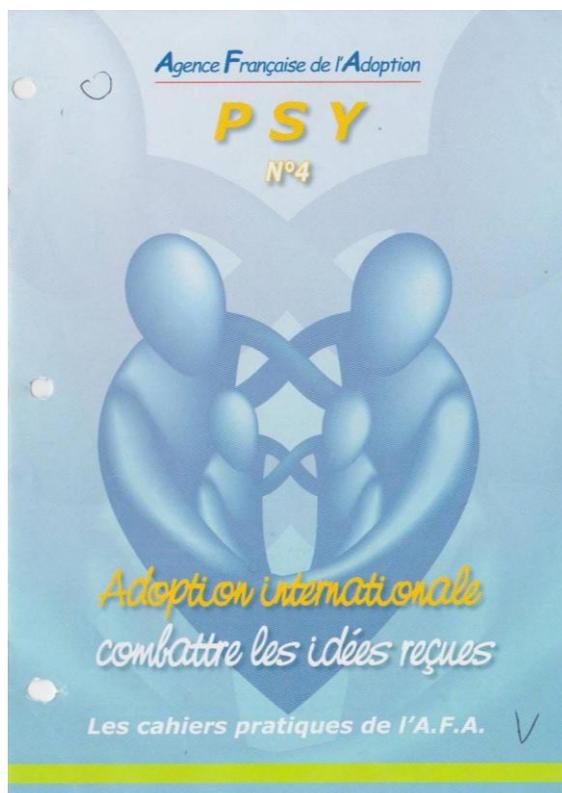
**Annexe 6 : Couvertures de brochures**



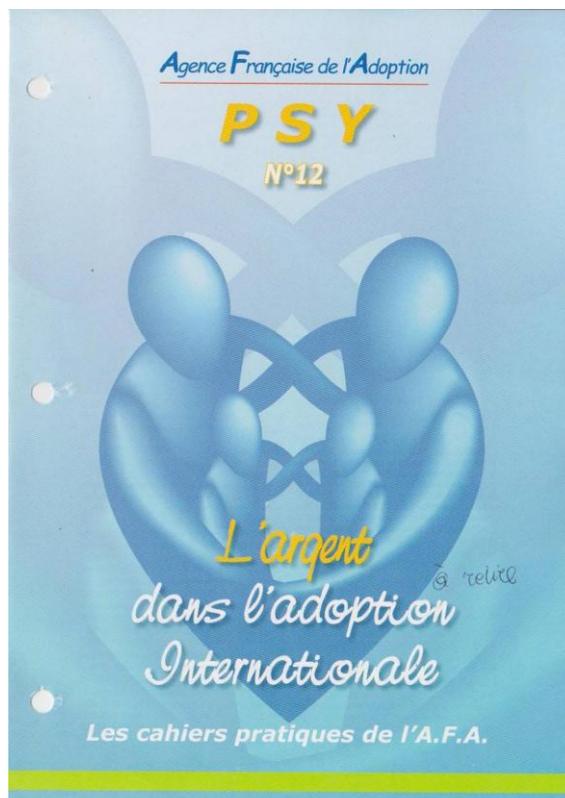
**Brochure 1 :** *Adopter un enfant en Asie* (2011), Proposé par l'AFA, MASF et APPO



**Brochure 2 :** *Adopter un enfant* (2008) publié par le Département de Paris



**Brochure 3 :** *Psy. Les cahiers pratiques de l'A.F.A.*, n° 4 (2007-2009), publié par l'AFA



**Brochure 4 :** *Psy. Les cahiers pratiques de l'A.F.A.*, n° 12 (2007-2009), publié par l'AFA

## Bibliographie

### Sites des associations et collectifs :

- Adoption Terrain Miné : <http://adoption-terrain-mine.blogspot.fr/>
- Conseil National des Adoptés : <http://www.conseil-national-adoptes.fr/>
- Enfance & Familles d'Adoption : <http://www.adoptionefa.org/>
- La Voix des Adoptés : <http://www.lavoixdesadoptes.com/>
- Liens, Liberté, Transmission : <http://lilit-adoption.com/>
- Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières : <http://www.masf.info/>
- Pétales France : [http://www.petalesfrance.fr/assos\\_modAN.html](http://www.petalesfrance.fr/assos_modAN.html)
- Ligare – Arbre Vert : <http://www.ligare-arbrevert.fr/philo.html>

### Sites des organes officiels :

- Agence Française de l'Adoption : <http://www.agence-adoption.fr/home/>
- Ministère des Affaires Étrangères et Européennes : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/adoption-internationale-2605/>
- Portail gouvernemental d'informations relatives à l'adoption : <http://www.adoption.gouv.fr/>

### Brochures gratuites :

- *Adopter un enfant* (2008) publié par le Département de Paris, 26 p.
- *Adopter un enfant déjà grand ou une fratrie. Cahier de réflexion pour se préparer à l'accueil d'un enfant colombien* (2008), Proposé par l'AFA et l'APAEC (Association des Parents Adoptifs d'Enfants Colombiens), 82 p.
- *Adopter un enfant en Asie. Cahier de réflexion pour se préparer à l'accueil d'un enfant d'ASIE* (2011), Proposé par l'AFA, MASF et APPO, 134 p.
- *L'Espace Paris Adoption Accueil Accompagnement Écoute* (2009) Publié par Département de Paris, 7 p.
- *L'Espace Paris Adoption L'accueil et l'adoption des enfants au fil de l'histoire* (2009) publié par Département de Paris (brochure pliable).
- *Psy. Les cahiers pratiques de l'A.F.A.*, n° 1-12 (2007-2009), publié par l'AFA (pages non

numérotées).

- *Sur le chemin de l'Adoption* (2010) publié par l'AFA, 23 p.

### **Documents législatifs et rapports :**

- Convention de la Haye du 1993 : <http://www.hcch.net/upload/conventions/txt33fr.pdf>
- Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 :  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Conv\\_Droit\\_Enfant.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf)
- Déclaration de Genève : [http://etat.geneve.ch/dt/archives/declaration\\_geneve-66-2193-1072.html](http://etat.geneve.ch/dt/archives/declaration_geneve-66-2193-1072.html)
- GOUZES Gérard (2001) *Pour une éthique de l'adoption internationale. Rapport au premier ministre*, Paris, La documentation française, 173 p.
- Haut Conseil à l'Intégration (1991). *Pour un modèle français d'intégration. Premier rapport annuel. Rapport au Premier ministre*. Paris, La documentation Française.
- Rapport Colombani : <http://www.adoption.gouv.fr/IMG/pdf/rapportColombani.pdf>
- Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Espace Adoption Internationale :  
[http://www.hcch.net/index\\_fr.php?act=text.display&tid=45](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=text.display&tid=45)
- UNICEF's position on Inter-country adoption : [http://www.unicef.org/media/media\\_41918.html](http://www.unicef.org/media/media_41918.html)

### **D'autres sites internet et forums :**

- « Adoption : terrain miné de K.L.L » : <https://www.youtube.com/watch?v=ecIWcZLZX2E>
- CADCO - *Le droit aux origines*, Trem'Site :  
[http://tremintin.com/joomla/index.php?option=com\\_content&task=view&id=718&Itemid=99](http://tremintin.com/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=718&Itemid=99)
- CREA I « Etude relative au devenir des enfants adoptés en France et à l'international. Rapport final », *Préconisations*, 04/2013 : [http://www.adoption.gouv.fr/IMG/pdf\\_Rapport\\_final.pdf](http://www.adoption.gouv.fr/IMG/pdf_Rapport_final.pdf)
- « Enfants adoptés, l'envers du décor », Blog *Abandon & Adoption*, 04/12/2005 : <http://abandon-adoption.hautetfort.com/archive/2005/12/04/enfants-adoptes-l-envers-du-decor.html>
- Forum Adoption EFA : <http://forum.adoptionefa.org/viewtopic.php?f=9&t=2550>
- « Migration forcée d'enfants réunionnais : la responsabilité morale de l'État reconnue », *RTL* 18/02/2014 : <http://www.rtl.fr/actu/politique/migration-forcee-d-enfants-reunionnais-la-responsabilite-morale-de-l-etat-reconnue-7769807502>
- Témoignages dans *la Croix* :  
<http://www.la-croix.com/Famille/Parents-Enfants/Dossiers/Temoignages-2014-01-14-1089220>

## Articles et ouvrages :

- BARRAUD Émilie, « Kafala transnationale. Modalités de formation des familles kafalates de France. », *Autrepart* 1/2011 (n°57-58) , p. 247-261 : [www.cairn.info/revue-autrepart-2011-1-page-247.htm](http://www.cairn.info/revue-autrepart-2011-1-page-247.htm).
- BEHNAL Djamchid (1992) *Le devenir de la famille. Dynamique familiale dans les différentes aires culturelles*, Paris, Unesco/Publisud, 176 p.
- BÉRAUD Anne-Laëtitia « Déclin de l'adoption internationale : Les demandes de gestation pour autrui vont se développer » » *20 minutes*, 11/05/2015: <http://www.20minutes.fr/monde/1537679-20150211-declin-adoption-internationale-demandes-gestation-autrui-vont-developper>
- BRIBOSIA Hervé (1993) *Transparence et secrets autour des adoptions internes et internationales*, dans: *Revue internationale du droit comparé*:  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ridc\\_0035-3337\\_1993\\_num\\_45\\_4\\_4766](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ridc_0035-3337_1993_num_45_4_4766)
- COHEN HERLEM Fanny (dir.) (2012) *Adopter. Ces enfants nés ailleurs*, Paris, Éditions Pascal, 127 p.
- COHEN HERLEM Fanny (2009) *L'Adoption. Idées reçues*, Paris, Le Cavalier Bleu, 127 p.
- CUCHE Denys « L'homme marginal » : une tradition conceptuelle à revisiter pour penser l'individu en diaspora, *Revue Européenne de Migrations Internationales*, vol. 25 n°3 2009 : <https://remi.revues.org/4982#bodyftn3>
- DACHER Michèle, « Geffray, Christian. Ni père ni mère. Critique de la parenté : le cas makhuwa. » Compte-rendu, *Cahier d'études africaines*, 1989/29 (N° 115-116), p. 464-466 : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cea\\_0008-0055\\_1989\\_num\\_29\\_115\\_1636\\_t1\\_0464\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cea_0008-0055_1989_num_29_115_1636_t1_0464_0000_2)
- DAHOUN Zerdalia K. S. (dir.) (1996) *Adoption et cultures. De la filiation à l'affiliation*, Paris, L'Harmattan, 242 p.
- DAMIAN Fanny, ROMAN Pascal, « L'intime et l'épreuve de la différence dans l'adoption à l'étranger », *Le Divan familial* 2004/1 (N° 12), p. 77-98.
- DELANNOY Cécile (2004) *Au risque de l'adoption. Une vie à construire ensemble*, Paris, Éditions La Découverte, 270 p.
- DENECHERE Yves, actes du colloque « Quel avenir pour l'adoption internationale? », le 7 mars 2012 : <http://humanitaire.revues.org/1213>

- DENECHERE Yves (2011) *Des enfants venus de loin*, Paris, Armand Colin, 407 p.
- DE BECHILLON Marielle, CHOULOT Jean-Jacques (2001) *Le guide de l'adoption*, Paris, Odile Jacob, 273 p.
- DE MONLEON Jean-Vital (2003) *Naître là-bas, grandir ici. L'adoption internationale*, Belin, 302 p.
- DEMORTIER (2013) *Adoption internationale : Cendrillon dans le monde réel*, Kindle Edition (édition électronique).
- DEMORTIER Christian, « Aux mères adoptives du monde entier... », *Femmes d'aujourd'hui*, 01/03/2001
- DEMORTIER Christian (2007) *L'adoption et sa face cachée*, Éditions du Jublié, 206 p.
- DE RUDDER Véronique, POIRET Christian, VOURC'H François (2000) *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- DE SILGUY Stéphanie (2013) « L'adoption, une procédure en voie de disparition », *Revue Lamy Droit Civil*, n° 102, p. 63-67.
- DRORY Diane, FRERE, Colette (2006) *Le complexe de Moïse. Regards croisés sur l'adoption*, Paris, Albin Michel, 277 p.
- DURAND Anne-Marie, ISTRE Carina (2010) *Adopter un enfant*, col. *Tout ce qu'il faut savoir avant de...*, Milan, 187 p.
- ENSELLEM Cécile (2004) *Naître sans mère ? Accouchement sous X et filiation*, Presses Universitaires de Rennes, 308 p.
- FASSIN Didier (2010) *Ni race, ni racisme. Ce que racialiser veut dire*. In *Les nouvelles frontières de la société française*, p. 147-172.
- FASSIN Eric (2006) *Aveugles à la race ou au racisme ? Une approche stratégique* in Didier FASSIN et Eric FASSIN (dir.) *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La découverte, p.106-130.
- FERNANDEZ-BORGES Maria-Alejandra, ROMAN Pascal, « L'entre-deux dans l'adoption à l'étranger », *Le Divan familial* 2009/1 (N° 22) p. 13-202.
- FINE Agnès (2008) « Regard anthropologique et sociologique sur l'adoption. Des sociétés lointaines aux formes contemporaines », *CNAF Informations sociales*, n° 146 p.8 -19.
- FINE Agnès (2002) « Qu'est-ce qu'un parent ? Pluriparentalités, genre et système de filiation dans les sociétés occidentales », *Spirale, Au-delà de l'amour maternel*, n° 21, 2002/1, p. 19-44.
- FOUDA Vincent Sosthène (2002) *Notions de réussite et d'échec dans la filiation adoptive. Analyse juridico-sociologique*, Paris, L'Harmattan, 199 p.

- GENTHIALON Anne-Claire, « Pourquoi l'adoption internationale décline? », *Libération*, 11/02/2015: [http://www.liberation.fr/societe/2015/02/11/pourquoi-l-adoption-internationale-decline\\_1199768](http://www.liberation.fr/societe/2015/02/11/pourquoi-l-adoption-internationale-decline_1199768)
- GORE Claire (2007) *L'Adoption*, Paris, Armand Collin, 255 p.
- GRAULLE Pauline (2001) Adoption internationale. Peut-on faire mieux ?, *L'Action sociale & du développement social* n°153, p. 17-21.
- GUILLAUMIN Colette (2002) *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, 376 p.
- GUIRLINGER Lucien (2010) *Actualité, consistance conceptuelle, genèse historique de la confrontation entre diversité culturelle et universalité des droits de l'homme* [p. 7-18] in *Diversité culturelle et universalité des droits de l'homme*, Cécile Defaut, 118 p.
- HAMAD Nazir (2007) *Adoption et parenté : questions actuelles*, Romainville Saint-Agne, 158 p.
- HERITIER Françoise (1981) *L'exercice de la parenté*, Seuil, 199 p.
- KORCHIA Nicole, « Plus de 80 enfants adoptés sont abandonnés chaque année », *France Soir*, 03/05/10, <http://archive.francesoir.fr/pratique/sante/plus-80-enfants-adoptes-sont-abandonnes-chaque-annee-51760.html>
- LALLEMAND Suzanne (1992) « Adoption et fosterage : présentation » in *Droit et cultures*, n°23.
- LALLEMAND Suzanne (1993) *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, L'Hamattan, 220 p.
- LE BLANC Guillaume (2010) *Désigné étranger* in *Diversité culturelle et universalité des droits de l'homme* (dir. Jean-Loup Amselle), Cécile Defaut, 122 p.
- LE BOURSINCOT Marie-Cristine, « Les enfants recueillis en *Kafala* par des ressortissants français. », *Journal du droit des jeunes* 10/2006 (N° 260), p. 46-49, [www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2006-10-page-46.htm](http://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2006-10-page-46.htm).
- LECLAIR Agnès, « L'adoption à l'étranger s'effondre », *Le Figaro*, 02/01/2015: <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/02/01016-20150102ARTFIG00279-l-adoption-a-l-etranger-s-effondre.php>
- LORCERIE Françoise (2003) *L'école et le défi ethnique. Éducation et intégration*. Paris, INRP-ESF, 332 p.
- LIVINGSTON-LORENZZO Kharla, Arche de Zoé: moi, enfant volée à ma naissance, *NouvelObs*, 13/02/2014: <http://rue89.nouvelobs.com/2014/02/13/arche-zoe-enfant-volee-a-naissance-249887>
- MAILLARD Catherine, « Quand l'adoption se solde par un échec », *Doctissimo*, 07/01/2014,

<http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/dossiers/adoption/16170-echec-adoption.htm>

- MASSELOT-ASTRUC Anne (2009) *Adoption. Le guide pratique*. Issy-les-Moulineaux, Prat Éditions, 202 p.
- MATTEI Jean-François (1997) *Le chemin de l'adoption. Le cœur et la raison*. Paris, Albin Michel, 329 p.
- MAURY Françoise (1999) *L'adoption interracial*. Paris, L'Harmattan, 330 p.
- MESTRE Claire (2011) Aspects transculturels de l'adoption internationale, *Psychomédia*, n° 28, p. 52-56.
- MECARY Caroline (2006) *L'Adoption*. Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 127 p.
- MIGNOT Jean-François, « L'adoption internationale dans le monde : les raisons du déclin », *Population & sociétés* n° 519, février 2015 :  
[http://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/23160/population.societes.2015.519.adoption.monde.fr.pdf](http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/23160/population.societes.2015.519.adoption.monde.fr.pdf)
- MORO Marie-Rose (2011) [entretien], *l'Accueil*, n°158, p. 21-27.
- MORO Marie Rose (2007) *Aimer ses enfants ici et ailleurs. Histoires transculturelles*, Odile Jacob, Paris, 262 p.
- MOWBRAY Patricia, « L'adoption internationale n'est pas une prédation. L'enfant a droit à une famille », *Le Monde*, 4 mai 2010.
- NEIRINCK Claire (dir.) *Un enfant à tout prix? Questions d'éthique et de droit*, série Problèmes politiques et sociaux, Paris, La documentation Française, juin 2009, 120 p.
- PENOT Bernard, *Condition narcissique originaire et émergence du sujet. A propos de la pathologie adolescente des certains adoptés*, in *Droit et cultures, Adoption et transfert d'enfants*, n°23 (1992).
- POMPIDOU Catherine (2012) *L'adoption pour les Nuls*. Paris, First-Gründ, 456 p.
- POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne (1995), *Théories de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières de F. Barth*, Paris, PUF, 270 p.
- RAMOS Elsa (2006) *L'invention des origines. Sociologie de l'ancrage identitaire*, Armand Colin, Paris, 220 p.
- ROMAN Pascal (dir.) (2001). *L'adoption à l'étranger et la souffrance des liens. L'étrange étranger à l'épreuve de la filiation*, col. études et recherches, n° 5, Vauresson, 96 p.
- ROMAN Pascal (dir.) (2005). *Les enjeux de l'adoption à l'étranger. L'approche multidisciplinaire*, Paris, Jeunesse & droit, 165 p.
- ROMANENS-PYTHOUD Stéphanie, MARTIN Cécile, La situation toujours plus tendue de l'adoption internationale, *Accueillir*, n°244, p.33-34.

- ROSTAN Jérémie (2009), *Le capitalisme et sa philosophie*, éd. Marché Noir, édition électronique : <http://fr.scribd.com/doc/13289155/Le-capitalisme-et-sa-philosophie>
- ROUQUES Delphine (2008). *L'adoption. Comprendre l'enfant, accompagner les parents*. Paris, Albin Michel, 393 p.
- RUDE-ANTOINE Edwige (1999) *Adopter un enfant à l'étranger*, Paris, Odile Jacob, 285 p.
- SAADA Emmanuelle (2007) *Les enfants de a colonie : les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 335 p.
- VULBEAU Alain, « ... en contrepoint - La kafala ou le recueil légal de l'enfant. », *Informations sociales* 2/2008 (n° 146), p. 23-24.

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>1. PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>8</b>
1.1 Contexte scientifique des études sur l'adoption internationale en France .....	8
1.2 Objectivité et subjectivité de l'étude sur l'adoption internationale : l'impossibilité d'établir la véracité de certains faits .....	9
1.3 La relation au droit .....	13
1.4 Les acteurs de l'adoption internationale.....	13
<b>2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>15</b>
2.1 Formulation du sujet.....	15
2.2 Délimitation du terrain .....	16
2.3 Les techniques de constitution des données .....	16
2.3.1 Analyse de textes écrits .....	18
2.3.2 Entretien (directif, semi-directif, ouvert) .....	19
2.3.3 Observation participante .....	21
2.3.4 Questionnaire par mail .....	22
<b>3. REPERES THEORIQUES SUR L'ADOPTION INTERNATONALE .....</b>	<b>23</b>
3.1 Travaux anthropologiques sur les sociétés d'ailleurs et d'ici : quelle base de réflexion pour notre sujet ? .....	23
3.2 L'adoption internationale en France : une approche socio-historique .....	26
3.2.1 Avant la Seconde Guerre mondiale .....	27
3.2.2 Après la Seconde Guerre Mondiale.....	28
3.2.3 Les années 1950-60-70.....	30
3.3 L'histoire de l'adoption internationale et le passé colonial de la France : quel lien ?.....	32
3.4 Les changements économiques et l'enjeu de réparer une inégalité .....	33
3.5 Les auteurs d'aujourd'hui qui écrivent sur l'adoption internationale .....	35
3.6 L'état juridique actuel de l'adoption internationale en France .....	37
3.6.1 Les autres pays d'accueil .....	41
3.6.2 Les statistiques : des chiffres en mouvement constant.....	42
<b>4. TERRAIN .....</b>	<b>44</b>
4.1 Les trois groupes du positionnement éthique .....	44
4.2 Les grands points du débat sur les aspects éthiques de la pratique de l'adoption internationale .....	47
4.2.1 Le nombre d'« enfants adoptables » : de quels enfants parle-t-on ? La pauvreté et la prise en charge des enfants abandonnés .....	47
4.2.2 Le coût de l'adoption .....	61
4.2.3 Les dérives et le trafic d'enfants .....	63
4.2.4 L'objectif de l'adoption.....	69

4.2.5 L'identité de l'adopté : la différence et la ressemblance .....	71
4.2.5.1 Le complexe de la banane, le complexe de Bounty .....	75
4.2.5.2 La construction de l'identité dans le contexte de la société du pays d'accueil	76
4.2.5.3 La ressemblance .....	78
4.2.6 L'opposition des liens biologiques aux liens affectifs .....	78
4.2.7 L'adoption plénière : un bon exemple de divergence sur l'importance des liens .....	81
4.2.8 L' <i>open adoption</i> et la pluriparentalité .....	86
4.2.9 Adoption internationale en tant qu'acte humanitaire .....	88

## **5. ANALYSE THEORIQUE : LE LIEN ENTRE LES POSITIONS ETHIQUES ET LES REPRESENTATIONS DE L'IDENTITE ..... 91**

5.1 Pourquoi s'agit-il de représentations de l'identité physique, culturelle et ethnique ?.....	91
5.2 Le malaise partagé de l'identité des adoptés .....	93
5.3 Les représentations et les attributions de l'identité par les acteurs .....	94
5.4 Le racisme de l'autre : l'aporie de l'énonciation performative (D. Fassin) .....	95
5.5 La figure de l'adopté : un intégré, un étranger ou un homme marginal ? .....	98

### **Conclusion..... 103**

### **Annexes ..... 106**

Annexe 1 : Glossaire .....	106
Annexe 2 : Grille d'entretiens .....	107
Annexe 3 : Description des entretiens .....	108
Annexe 4 : Extrait de l'entretien n° 1 .....	110
Annexe 5 : Questionnaires par e-mail .....	112
Annexe 6 : Couvertures de brochures .....	113

### **Bibliographie ..... 114**

